

an
REPUBLIQUE DU TCHAD



**PLAN D'ACTION NATIONAL POUR L'ELEPHANT
2018 - 2027**



Août 2018

Editeurs : Dolmia Malachie et Hugo Jachmann

Propriété (©) : Ce document a été produit avec le soutien financier et technique du Secrétariat de l'Initiative pour la Protection des Eléphants (EPI¹). Il est une propriété privée du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche - Direction de la Conservation de la Faune et des Aires Protégées.

La reproduction de cette publication à des fins éducatives ou non commerciales est autorisée et pleinement reconnue sans l'accord écrit préalable du propriétaire des droits d'auteur. La reproduction de la présente publication à des fins de revente, ou à d'autres finalités commerciales est interdite sans l'accord écrit préalable du propriétaire des droits d'auteur.

Citation : Dolmia M. & Jachmann H., (2018) : Plan d'Action pour l'Eléphant du Tchad (NEAP, 2018 – 2027), 2nd Ed. MEEP, N'Djamena, 112 p.

Production : Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche et Secrétariat de l'EPI

¹ EPI : Elephant Protection Initiative (en Anglais)

REMERCIEMENTS

Nous voudrions avant tout remercier **Son Excellence IDRIS DÉBY ITNO, Président de la République, Chef d'État** pour sa ferme volonté de protéger le patrimoine naturel résilient du pays, en particulier les éléphants.

Nos remerciements vont ensuite au Ministère de l'Environnement, de l'Eau et des Pêches (MEEP) du Tchad pour avoir approuvé et inscrit la production de ce document dans la priorité de ses activités.

Le Plan d'Action National pour l'éléphant (PANE) du Tchad (2018-2027) est le troisième du genre et rassemble les efforts collectifs du Gouvernement Tchadien et de ses partenaires pour sauver les derniers éléphants survivants dans le pays. Au cours de son développement, les PANE des pays dont les stratégies de conservation des éléphants sont en place depuis de nombreuses années et ont connu un niveau acceptable de succès, nous ont inspirés. Bien que leurs problèmes et priorités clés soient différents de ceux du Tchad, leur population d'éléphants étant plus importante et leurs activités de gestion plus développées, les concepts généraux de la gestion et de la conservation des éléphants restent les mêmes. Nous prions chacun d'eux d'accepter nos sincères remerciements.

Nous aimerions également remercier tous ceux qui de prêt ou de loin, ont participé à l'élaboration et à la révision de ce PANE. Nombreux sont-ils et des dizaines de pages n'offriront guère d'espace pour les citer, tous.

Les Editeurs

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	3
LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES	5
ABREVIATIONS ET ACRONYMES	6
PREFACE	8
RESUME EXECUTIF	10
1 INTRODUCTION	12
1.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ELABORATION DU PLAN D'ACTION	12
1.2 GEOGRAPHIE ET HISTOIRE POLITIQUE	12
1.3 DEMOGRAPHIE HUMAINE, CONSERVATION ET VALORISATION DES ELEPHANTS	13
1.4 AIRES PROTEGEES ET ECOREGIONS	16
2 REVUE DU STATUT NATIONAL DE L'ELEPHANT	17
2.1 NOMBRE ET DISTRIBUTION DES ELEPHANTS	17
2.2 TENDANCE DE LA POPULATION ET MORTALITE	18
2.3 DOMAINES VITAUX ET CONNECTIVITES	23
2.4 RESEAU DES AIRES PROTEGEES ET DISTRIBUTION DES ELEPHANTS	26
2.5 POLITIQUE ET LEGISLATION EN MATIERE DE CONSERVATION DES ELEPHANTS	32
3 ANALYSE DES MENACES	35
3.1 RESUME DES MENACES	35
3.2 ABATTAGE ILLEGAUX ET COMMERCE DE L'IVOIRE	37
3.3 DEGRADATION ET PERTE DES HABITATS	39
3.4 CONTRIBUTIONS SOCIO-ECONOMIQUES INADEQUATE DES ELEPHANTS	40
3.5 ATTITUDE NEGATIVE ENVERS LES ELEPHANTS	41
3.6 DEFIS INSTITUTIONNELS ET FAIBLESSES DES CAPACITES DES ACTEURS	42
3.7 INSUFFISANCE DE LA VULGARISATION ET DE L'EDUCATION ENVIRONNEMENTALE	44
4 PLAN D'ACTION NATIONAL POUR L'ELEPHANT (PANE)	45
4.1 APERÇU GENERAL DU PANE	45
4.2 VISION	45
4.3 BUT GLOBAL	45
4.4 OBJECTIFS	46
5 SUIVI ET EVALUATION DU PANE	65
5.1 CONSIDERATIONS GENERALES	65
5.2 GOUVERNANCE DU SUIVI ET DE L'EVALUATION	65
5.3 ACTIVITES DE SUIVI ET D'EVALUATION	66
6 CONCLUSIONS & RECOMMANDATIONS	67
6.1 CONCLUSIONS	67
6.2 RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX POPULATIONS CLES DES ELEPHANTS	68
7 REFERENCES	71
8 ANNEXES	75
ANNEXE 1 : PROPOSITION DE PROJET CH 1	1
ANNEXE 2 : PROPOSITION DE PROJET CH 2	1
ANNEXE 3 : PROPOSITION DE PROJET CH 3	1
ANNEXE 4 : PROPOSITION DE PROJET CH 4	1
ANNEXE 5 : PROPOSITION DE PROJET CH 5	1
ANNEXE 6 : PLAN D'INVESTISSEMENT ET BUDGET GENERAL	1
ANNEXE 7 : PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES	1

Liste des Tableaux et des Figures

Tableau 1 :	Résumé des estimations de la population d'éléphants de 1995 à 2012	21
Tableau 2 :	Résumé des récentes estimations des sous-populations d'éléphants	22
Tableau 3 :	Tendance de la sous-population de Zakouma	23
Tableau 4 :	L'aire de répartition des éléphants du Tchad	24
Tableau 5 :	Analyse des menaces	35
Figure 1 :	Evolution de la densité de la population entre 1990 et 2015	15
Figure 1 :	Biomasses Anthropogéniques entre 1700 et 2008	16
Figure 3 :	Ecorégions et principales zones géographiques du Tchad	17
Figure 4 :	Tendance de la population du Parc National de Zakouma	23
Figure 5 :	Carte Aire de distribution des éléphants du Tchad, entre 2002 et 2014	25
Figure 6 :	Zones de distribution des éléphants (îlots), aires protégées et indice d'influence humaine d'aujourd'hui (Last of the Wild Data Version 2)	26
Figure 7 :	Zones de distribution des éléphants (telles que connues en 2014)	27
Figure 8 :	Routes de trafic Illégal d'ivoire et les grosses saisies d'ivoire	39

Abréviations et acronymes

ACT	Aire de conservation transfrontière
AP	African Parks Network
AP	Aire protégée
BDEA	Base de données sur l'éléphant d'Afrique
SAL	Suivi de l'application de la loi
CAP	Contrôle des animaux à problème
CDB	Convention sur la diversité biologique
CEE	Comité exécutif des éléphants
CGE	Comité de gestion des éléphants
CHE	Conflits homme-éléphant
CHF	Conflits homme-faune
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNPE	Centre National de Protection des Eléphants
CNPE – BR	Centre National de Protection des éléphants – Bureau des Renseignement
CNPE – SC	Centre National de Protection des Eléphants – Salle de contrôle
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CPANE	Coordonnateur du Plan d'Action pour l' Eléphants
CSE	Commission de la Sauvegarde des Espèces (de l'UICN)
DCAL	Direction de la Chasse et de l'Application des Lois
DCBPNC	Direction de la conservation de la biodiversité, des Parcs Nationaux et de la Chasse
DFLCD	Direction des Forêts et de la Lutte contre la Désertification
E/PNZ	Écosystème du/ Parc National de Zakouma
EIE	Étude d'Impacts sur l'environnement
ETIS	Système d'Information sur le Commerce des Eléphants
EVEE	Espèces végétales exotiques envahissantes
FED	Fonds européen de développement
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FSE	Fonds spécial pour l'environnement
GCRN	Gestion communautaire des ressources naturelles
GIRAFE	L'Association pour la Gestion Intégrée des ressources naturelles, Recherche-Action pour le développement local, la Faune sauvage et l'Environnement
GIZ	Agence allemande de coopération internationale
GSEAF	Groupe de spécialistes des éléphants d'Afrique de la UICN-CSE
GTZ	Agence allemande de coopération technique
ILRI	Institut international de recherche sur l'élevage
INTERPOL	Organisation internationale de police criminelle
LATF	Équipe spéciale de l'Accord de Lusaka
MEEP	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche
METTD	Ministère de l'économie, du commerce et du développement touristique
MIKE	Système de suivi de l'abattage illicite des éléphants
ONG	Organisation non gouvernementale
OS	Organisateur de safari
PIKE	Proportion d'éléphants abattus illégalement
PN	Parc national
PPP	Partenariat public-privé
PSE	Paiement des Services Ecosystémiques
RAMSAR	Convention de Ramsar sur les zones humides
RAPAC	Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale
RB	Réserve de la biosphère

RC	Réserve de chasse
RCA	République centrafricaine
REDD	Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts
RF	Réserve forestière
RF	Réserves de faune
RFSM	Réserve de faune de Siniaka-Minia
SIG	Système d'information géographique
SMART	Outil de suivi spatial et d'information
SNPADB	Stratégie nationale et plan d'action sur la diversité biologique du Tchad
ToR	Mandat, Termes de référence
TRAFFIC	Réseau de surveillance du commerce des espèces sauvages (UICN & WWF)
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de l'environnement
WCS	Wildlife Conservation Society

PREFACE

Lors de la 14^e Session de la Conférence des Parties à la CITES (Convention des Nations Unies sur le Commerce International des Espèces de faune et de flore sauvages Menacées), les décisions 14.75 à 14.79 concernant l'éléphant d'Afrique (*Loxodonta africana*), avaient été adoptées. La CITES charge par ces décisions, les États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique, entre autres, à élaborer un Plan d'Action pour l'Eléphant d'Afrique (PAEA) et de créer un Fonds pour l'Eléphant d'Afrique (FEA).

En élaborant son propre Plan d'Action National pour l'Eléphant (PANE) ; en alignant entièrement ce plan sur le PAEA et en l'assortissant avec un plan de mise en œuvre (IP) et des projets prioritaires pour les dix (10) prochaines années, la République du Tchad accomplit ainsi ses obligations, en tant que nations jaloux de la préservation de son patrimoine naturel, mais aussi responsable et respectueux de ses engagements internationaux.

Le PANE fournit en effet des orientations politiques et stratégiques pour la protection et la gestion des éléphants du Tchad. Il propose à toutes les parties prenantes, y compris au Gouvernement, une série d'activités devant être mises en œuvre pour protéger et conserver les derniers éléphants restant au Tchad. Par sa structure de mise en œuvre et son mécanisme de suivi-évaluation, le PANE s'avère un outil indispensable à la République du Tchad et à ses partenaires, en offrant une plateforme partenariale pour la contribution nationale à la sauvegarde de l'éléphant d'Afrique.

Le processus d'élaboration de ce plan stratégique a été conduit et géré par le Gouvernement et, en tant que tel, il représente et aborde la "situation actuelle réelle des éléphants sur le terrain". Le Tchad traverse en effet l'une des périodes les plus sombres de son histoire de braconnage des éléphants. Il y a cinquante ans, la population nationale était estimée à environ 50 000 éléphants. Aujourd'hui, on en dénombre que 1 000 à 1 500 individus. Cette situation alarmante est le fait principal de la présence et des incursions des braconniers bien équipés et lourdement armés qui n'emploient pas seulement des armes à feu, mais procèdent aussi par des empoisonnements. Pendant ce temps, la population humaine s'est accrue et a occupé de nombreux endroits auparavant utilisés par les éléphants, pour y installer des champs et des pâturages. Les autres activités humaines nuisibles à la survie des éléphants comprennent les industries extractives d'une manière générale et l'exploitation pétrolière et aurifères en particuliers. Les activités d'exploration et d'aménagement des champs pétrolifères se situent souvent en effet dans des zones utilisées par les éléphants. Si la tendance actuelle des facteurs décrits ci-dessus se poursuit, les éléphants seront exterminés du Tchad d'ici la prochaine décennie, comme ce fut le cas avec l'oryx et le rhinocéros dans les années 1980.

Pour relever ce défi, le Tchad souhaite compter sur le soutien et la collaboration habituels de ses partenaires. Au Tchad, nous sommes en effet convaincus que nous avons toujours à nos côtés, plusieurs amis comme Morel, le héros des "Racines du Ciel", un roman par Gary, publié en 1956.

À milieu du 21^e siècle en effet, Morel a décidé d'arrêter l'extermination des éléphants en Afrique équatoriale française, à une époque où l'idée d'indépendance commençait à prendre forme. L'histoire raconte la lutte de Morel, ses actions pour sauver les éléphants, contrés par les autorités, tout en ayant à faire à une myriade d'intérêts opposés : indépendance contre

pouvoir colonial ; sauvegarde des anciennes traditions contre évolution vers une société plus moderne etc.

Morel, un Français, a décidé d'abandonner tout pour lutter contre la chasse à l'éléphant, d'abord avec une pétition et plus tard en prenant la brousse où il s'est livré à des actions assez spectaculaires contre les chasseurs. Morel, considéré comme un "forcené" par certains, était un homme tout à fait lucide. Son combat a atteint le monde entier et a attiré la sympathie de ceux qui étaient responsables de sa capture. Tout en luttant pour la préservation des éléphants, son combat visait en réalité la nature, la vie et enfin l'honneur de l'humanité malgré son apparente misanthropie. L'idée centrale préconisée par l'auteur est la protection de la nature ("et cette tâche est énorme dans toutes ses implications", écrit l'auteur dans sa courte préface). "Les racines du Ciel" est une pierre de touche culturelle pour le concept de conservation des éléphants au Tchad.

Morel est vivant et immortel parce qu'avec l'ensemble de nos amis, nous sommes de nombreux Morels encore aujourd'hui engagés pour la survie des éléphants. Quels seraient nos paysages faits de savanes et de forêts, si l'emblématique et l'iconique l'éléphant venait à disparaître? Une telle éventualité doit être évitée à tout prix.

C'est donc avec une forte conviction, mais aussi avec un grand honneur et plaisir que je présente le PANE, illustrant le haut niveau d'intérêt que le Tchad attache à la faune africaine en général et aux éléphants en particulier. Notre conviction est que la prospérité de la population tchadienne dépend largement de la survie des éléphants en tant qu'espèce "clé de voûte" et que leur préservation doit rester un élément central de nos efforts communs pour protéger notre patrimoine naturel et réduire durablement l'impact de la pauvreté dans les limites de notre territoire mais aussi de concert avec toutes les nations éprises d'une ferme volonté de coexister avec toutes les formes de vie sur la terre et ce, durablement.

S.E. IDRIS DEBY ITNO
Président de la République du Tchad
Chef de l'Etat

RESUME EXECUTIF

Le Plan d'Action National pour l'Eléphant du Tchad (PANE), dans ses aspects pratiques et opérationnels, est aligné sur la vision et les objectifs du Plan d'Action pour l'Eléphant d'Afrique (PAEA) approuvé lors de la 15^e Session de la Conférence des Parties à la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore sauvages menacées d'extinction, tenue à Doha en 2010 (CITES COP15).

Le PANE rassemble les efforts en cours de réalisation ou à réaliser par le Gouvernement et ses partenaires pour sauver les derniers éléphants du Tchad. Après des généralités présentées en introduction (Chapitre 1), le Plan d'Action (chapitre 4) est construit sur la base d'une revue du statut (chapitre 2) et d'une analyse des menaces sur les éléphants du Tchad (chapitre 3).

Les principales menaces pour les éléphants du Tchad comprennent en effet, les abattages illégaux et le commerce de l'ivoire ; la fragmentation et la perte des habitats ; les conflits hommes-éléphants en raison essentiellement d'une inadéquate contribution des éléphants aux moyens d'existence et autres avantages socio-économiques locaux conduisant à une attitude négative des humains envers les éléphants et enfin, des défis liés à la gouvernance et aux capacités institutionnelles. Sur la base de ces menaces et contraintes, le PANE est construit comme une suite logique à trois éléments : la vision, l'objectif global et les objectifs spécifiques.

La vision est le statut à long terme souhaité pour les éléphants du Tchad. Il cherche à pérenniser tous les éléphants du pays, en supprimant chaque menace individuelle et en évitant tout risque de disparition. Cette vision a été identifiée et énoncée comme suit : **un avenir sans danger pour les éléphants et leurs habitats, fondé sur une coexistence pacifique et bénéfique avec les hommes, est assuré au Tchad.**

L'objectif global rassemble dans une seule assertion, tous les objectifs spécifiques à réaliser dans le court et le long terme. Rattaché à un pas de temps de dix (10) ans, cet objectif reconnaît les potentialités des éléphants à contribuer aux avantages écologiques, culturels et socio-économiques du pays et s'énonce comme suit : **sécuriser et restaurer les populations viables d'éléphants dans toute leur aire de répartition au Tchad, en réduisant les conflits hommes-éléphants et en impliquant les communautés locales dans leur conservation.**

Cet objectif sera atteint à travers la réalisation de huit objectifs stratégiques. L'objectif 1 concerne la réduction des abattages illégaux d'éléphants et le trafic illicite d'ivoire. L'objectif 2 traite la perte aussi bien quantitative que qualitative des d'habitats et de leur connectivité. L'objectif 3 vise l'atténuation des conflits hommes-éléphants, tandis que l'objectif 4 est consacré au traitement d'une insuffisance caractérisée de sensibilisation des populations humaines à la conservation des éléphants. L'objectif 5 vise à améliorer les connaissances sur les populations d'éléphants et à surveiller régulièrement leur nombre, leurs tendances démographiques et leur répartition. L'objectif 6 porte sur l'application de la loi grâce à la coopération aux niveaux national et international. L'objectif 7 concerne la coopération et la collaboration entre les communautés locales et le Gouvernement et enfin l'objectif 8 concerne l'appui à la mise en œuvre et au suivi-évaluation du PANE.

Chacun de ces huit objectifs est lié à des cibles précis qui sont des résultats mesurables. Les activités et leurs rassemblements en actions, détaillent le travail qui doit être fait pour atteindre les objectifs fixés.

La mise en œuvre du PANE sera animée par un Coordonnateur National, par l'entremise d'un Centre National de protection des éléphants (CNPE) qui est intégré aux services techniques du Ministère de l'environnement. Le CNPE est composé de deux éléments clés qui sont : la Salle de Contrôle Electronique (SCE-CNPE) et le Bureau des Renseignements (BR-CNPE).

Brièvement, le SCE-CNPE a pour mandat d'évaluer périodiquement les populations d'éléphants, de suivre leurs tendances et leur occupation de l'espace, de surveiller, collecter et compiler les données techniques fournies par la télémétrie satellitaire au moyen des colliers satellites déployés sur les éléphants. Elle est également chargée de collecter les informations pertinentes relatives aux éléphants ou à la criminalité environnementale en général par le biais de numéros gratuits de téléphone permettant à tout citoyen d'appeler sans frais.

Le Bureau des Renseignements (BR-CNPE) assure la liaison avec le Commandement de la Garde Forestière et Faunique (CGFF) et avec les autres forces de défense et de sécurité. Bien que les informations du CNPE circulent suivant une hiérarchie interne, les actions qui en résultent dépendent largement des décisions et des orientations fournies par une Equipe Centrale de Gestion des Eléphants (ECGE).

Présidé par le directeur des services nationaux de conservation de la biodiversité et de la faune, l'ECGE est chargée en effet de diriger, de surveiller et d'évaluer la mise en œuvre du PANE. Les Equipes Régionales de Gestion des Eléphants (ERGE) et les Equipes Locales de Gestion des Eléphants (ELGE) représentent l'ECGE dans chaque région de l'aire de répartition des éléphants. Une ELGE est établie directement sur chaque site disposant des éléphants.

1 INTRODUCTION

1.1 Contexte et justification de l'élaboration du plan d'action

Le document planifiant la conservation et la gestion des éléphants au Tchad (le PANE), a été élaboré pour la première fois en 1994, mais n'a malheureusement jamais été appliqué dans la pratique et a depuis disparu des archives. Le nouveau plan d'action est le premier document de référence pour la conservation des éléphants au Tchad, en termes d'envergure et de détail.

Le Tchad, parmi d'autres États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique, a en effet, adopté les décisions 14.75 à 14.79 de la CITES. En conformité à ces décisions, l'élaboration du PANE a suivi la vision et le but identifiés par les États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique et repris dans le Plan d'Action pour l'Eléphant d'Afrique (PAEA). La première version a été rédigée en 2014, avec l'assistance technique de African Park Network (APN), sur un financement de Stop Ivory. Cependant, cette première version, appelée « Stratégie Nationale de Conservation des Eléphants (SNE) » n'était pas entièrement alignée sur le PAEA et manquait de détails pertinents pour être considérée comme adaptée à l'usage prévu. Cette deuxième édition, soutenue par le Secrétariat de l'EPI, est entièrement alignée sur PAEA, par souci de cohérence et de conformité, justifiant son élaboration.

Les principaux problèmes et objectifs du PANE ont été identifiés de manière consultative. Les échanges ont eu lieu principalement entre les représentants des services centraux et déconcentrés de l'Etat Tchadiens et les experts des institutions partenaires. Les défis des communautés locales face à la conservation des éléphants, ont été abordés avec les concernés, notamment aux moyens d'actions réalistes d'atténuation des conflits hommes-éléphants (CHE).

Les éléphants imposent en effet d'énormes défis lorsqu'on aborde leur protection et leur gestion. Des défis qui sont par certains aspects uniques et par d'autres, communs à la conservation. Il est d'abord important de garder à l'esprit que les éléphants, comme tous les autres animaux sauvages, n'existent pas en dehors des écosystèmes qu'ils habitent. La conservation des éléphants ne devrait donc pas se concentrer uniquement sur la ressource animale en question, mais devrait aussi être inscrite dans des objectifs plus larges de conservation de la biodiversité voire de protection de l'environnement. Cela devrait inclure le bien-être humain, les habitats, les paysages, le rôle et les interactions avec les éléphants. Ce plan d'action trouve ainsi son fondement dans les principes généraux de la conservation. Il met en particulier l'accent sur la collaboration et, dans la mesure du possible, sur la décentralisation et la déconcentration suivant le principe de la subsidiarité.

Au cœur des défis se trouvent la biologie, la multiplicité des valeurs voire des controverses sur la conservation de l'éléphant (Litoroh *et al.*, 2012). C'est à partir de ces multiples facettes qu'a été élaboré la présente version du PANE du Tchad, couvrant la période 2018 – 2027.

1.2 Géographie et histoire politique

La République du Tchad est un pays enclavé d'Afrique centrale. Bordé par la Libye au nord, le Soudan à l'est, la République centrafricaine au sud, le Cameroun et le Nigeria au sud-ouest et

le Niger à l'ouest. Il couvre une superficie de 1 284 000 km² avec une population d'environ 14 millions d'habitants en 2018.

Le Tchad est divisé en trois régions bioclimatiques: une zone désertique au nord, une zone sahélienne aride au centre et une zone de savane soudanaise plus humide, au sud. Le Tchad est généralement composé de terrains plats et de basses altitudes. Le lac Tchad, inspirant le nom du pays, est la plus grande zone humide du Tchad et l'une des plus grandes étendues d'eau douce de l'Afrique. Le plus haut sommet du Tchad est le mont Emi Koussi (3 445 m d'altitude) dans le Sahara, et N'Djamena (anciennement Fort-Lamy), la capitale, est la plus grande ville.

Dès le septième millénaire avant J.C., les populations humaines ont massivement migré vers le bassin tchadien. Vers la fin du premier millénaire avant J.C., une série d'États et d'empires se sont développés dans la bande sahélienne du pays, chacun s'attachant à contrôler les routes commerciales transsahariennes qui traversaient la région.

La France a conquis le territoire en 1920 et l'a incorporé dans l'Afrique Equatoriale Française (AEF). En 1960, le Tchad a obtenu l'indépendance sous la direction de François Tombalbaye. L'histoire du Tchad après l'indépendance a été marquée par l'instabilité et la violence. L'éruption d'une guerre civile en 1965 et la conquête subséquente du pouvoir par des rebelles à partir de 1978, ont ouvert une longue période d'instabilité au Tchad.

En 1990, S.E. Idriss Déby Itno est devenu le Président de la République et en 2003, la crise du Darfour au Soudan a débordé la frontière et a déstabilisé la nation. Après les tentatives de coup d'État de 2006 et 2008, le pays est toujours resté dans un état des perturbations politiques. La situation générale en matière de sécurité de ces dernières années, y compris la déclaration de guerre contre Boko Haram en joint-action avec d'autres pays d'Afrique de l'Ouest en 2014, a rendu le Tchad depuis lors, peu attrayant pour les touristes.

Le Tchad est l'un des pays les plus pauvres du monde. La plupart des habitants vivent dans la pauvreté et l'économie de subsistance, en tant que bergers ou agriculteurs. Depuis 2003, le pétrole brut est devenu la principale source de recettes d'exportation du pays, remplaçant l'industrie traditionnelle du coton du sud. Le Tchad est un pays à faible revenu et à déficit vivrier, classé 195ème sur 197 pays selon l'Indice de Développement Humain (IDH) 2017 du PNUD.

1.3 Démographie humaine, conservation et valorisation des éléphants

Le principal objectif de développement du Gouvernement Tchadien est la réduction de la pauvreté, à travers principalement l'agriculture, le développement rural et le renforcement des capacités humaines, de manière à assurer l'intégration sociale et économique des groupes de population les plus vulnérables.

Avec un taux de croissance moyen de 2,6% par an (2,5% pour les populations rurales) pour 2010-2015, la population a doublé au cours des 30 dernières années, passant de 5 millions en 1980 à plus de 12 millions en 2015 (figure 1). Environ 87% de la population rurale vit en dessous du seuil de la pauvreté (PAM, 2014) et exerce une pression croissante sur les ressources naturelles (figure 2)

De ce fait, les communautés locales qui coexistaient avec les éléphants sont maintenant obligées de chercher des moyens de subsistance basés principalement sur le bétail et l'agriculture de subsistance ou de tuer illégalement des animaux en tant que source de

protéines ou d'argent supplémentaires (Nelson *et al.* 2003). Dans la plupart des Etats africains de l'aire de répartition, les coûts réels et perçus du conflit entre les éléphants et les humains (CHE) l'emportent largement sur les avantages potentiels et, par la suite, les éléphants sont de plus en plus exclus de leur domaines vitaux. Une fois que les éléphants sont partis, les communautés locales perdent un atout précieux, en même temps elles auront ainsi contribué à la perte de la biodiversité et à la dégradation générale des écosystèmes dont ils dépendent pour leur subsistance (AfESG, 2003).

Étant donné que le changement climatique est devenu une menace majeure pour la biodiversité et que les systèmes d'élevage intensif sont considérés comme un facteur contribuant au réchauffement de la planète, les parcours nomades ouverts sont considérés comme un système de production plus durable et à faible impact. Cela incitera à l'avenir à conserver ces écosystèmes, le Tchad étant l'un des plus grands praticiens du style d'élevage nomade. La finalité est que les populations rurales apprécient la fonction écologique des éléphants dans les parcours et espaces, et que les pasteurs considèrent les éléphants comme un facteur positif d'entretien des pâturages, puisqu'ils empêchent le déclin des pâturages par l'ensemencement de la brousse.

Malheureusement, le Tchad a souffert d'une instabilité politique pendant de nombreuses années et même aujourd'hui, le pays n'est pas considéré comme une destination touristique et le tourisme, lié à la faune et la nature (écotourisme) n'y est pas encore très développé. Les éléphants du Parc National de Zakouma, constituent la seule exception ici.

La conservation de ces éléphants, est soutenue depuis des années par l'UE. Elle est gérée depuis octobre 2010, par African Parks. Les communautés locales bénéficient directement de la présence du parc et de ses éléphants qui attirent également d'autres organisations internationales de développement dans la région. Parmi les avantages figurent la création d'emplois (à plein temps et saisonniers), le soutien au commerce local en achetant du matériel et des produits, la sécurité dans les écosystèmes, l'exploitation durable des ressources naturelles, l'amélioration des infrastructures et les services socioéconomiques (écoles, dispensaires).

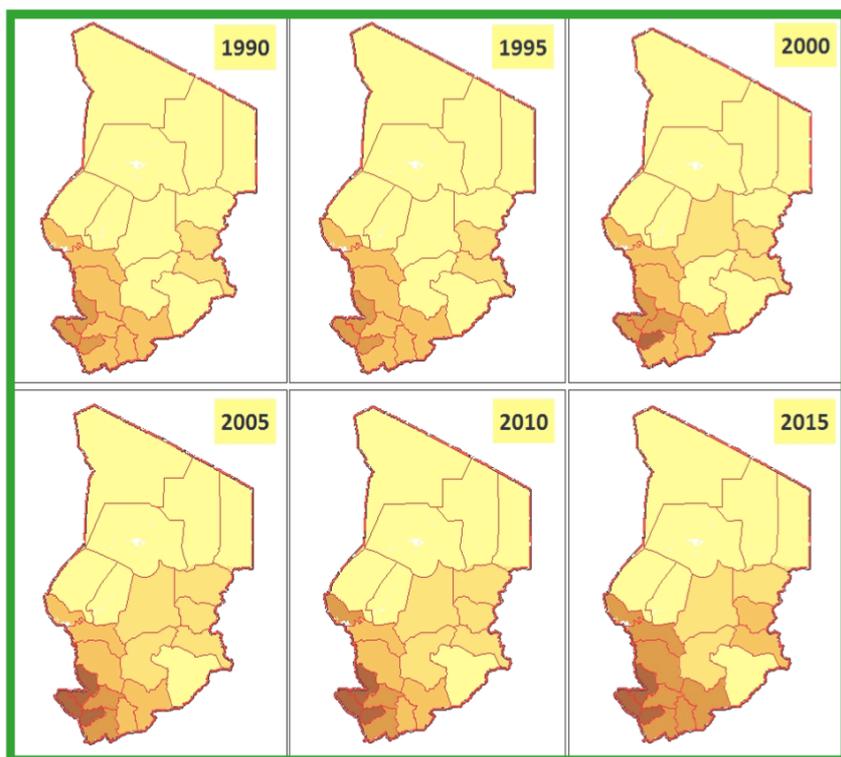


Figure 1
Évolution de la densité de population
entre 1990 et 2015.

Légende

No.prs/sqkm

- 0 - 2,5
- 2,5 - 5
- 5 - 10
- 10 - 25
- 25 - 50
- 50 - 250

Région

Frontière nationale

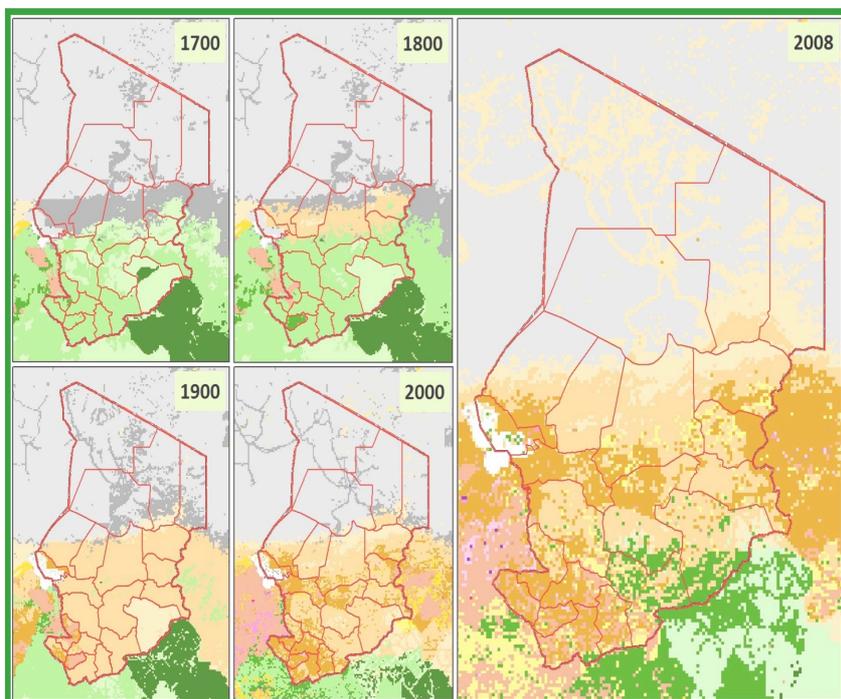


Figure 2
Biomes anthropogéniques de 1700 à
2008 (CIESIN/SEDAC, 2005 et Ellis et al.
2005 et 2008).

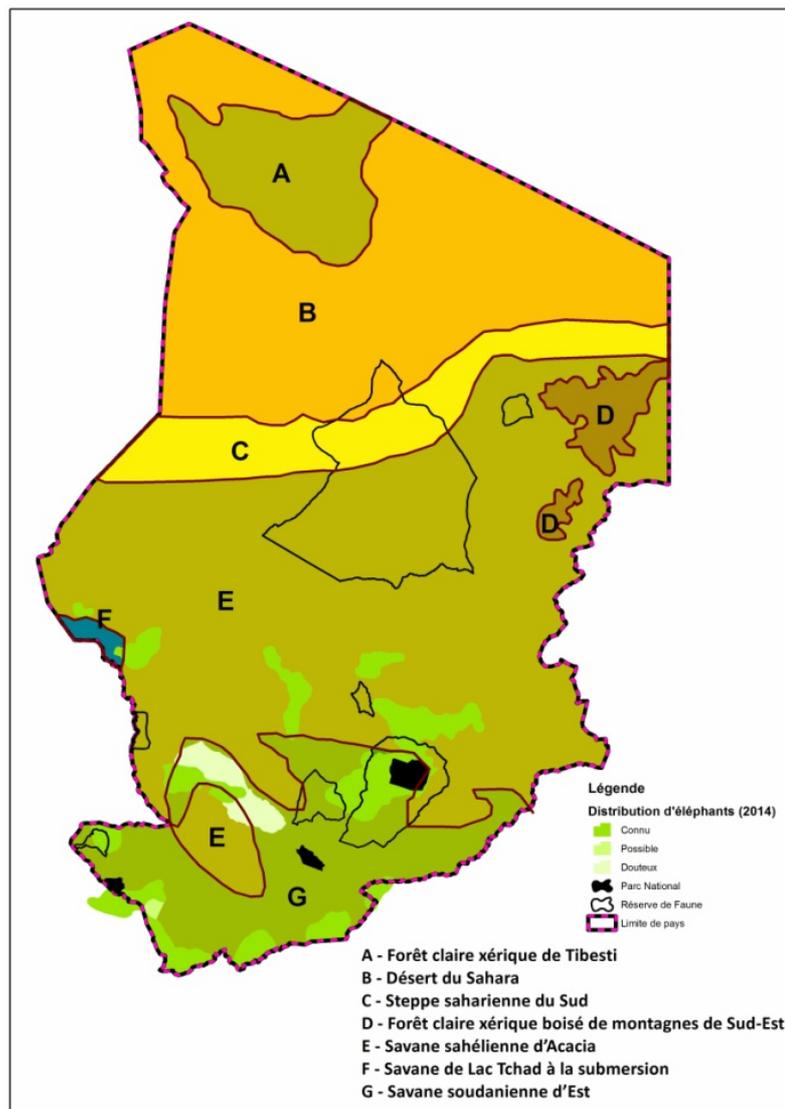
Légende

- 11: Urbain
- 12: Colonies/peuplements mixtes
- 21: Village riz
- 22: Village irriguée
- 23: Village pluviale
- 24: Village pastorale
- 31: Terres cultivées irriguées résidentiels
- 32: Terres cultivées non irriguées résidentiel
- 33: Terres cultivées habités
- 34: Terres cultivées éloignée
- 41: Parcours résidentiels
- 42: Parcours peuplés
- 43: Parcours à distance
- 51: Forêts résidentiels
- 52: Forêts habités
- 53: Forêts à distance
- 54: Habitée sans arbres et terre aride
- 61: Forêts sauvage
- 62: Terres sans arbres et improductif
- Région
- Frontière nationale

1.4 Aires Protégées et Ecorégions

En termes de biodiversité, le Tchad figure parmi les pays les plus riches de l'Afrique soudano-sahélienne. Il dispose aujourd'hui des dernières populations de grands mammifères vivant auparavant en Afrique du Centre de l'Ouest. Son système d'aires protégées (AP), composé de trois parcs nationaux (PN) et de sept Réserves de Fauniques (RF), a été introduit il y a 40 ans pour principalement protéger les grands mammifères. Le réseau actuel des PN et RF, couvre à peine 10% du territoire national (UICN/PACO, 2008). Ce réseau ne couvre pas suffisamment l'ensemble de la diversité des écosystèmes (Figure 3). Certains sites à haute richesse spécifique ne sont pas protégés alors qu'un certain nombre de sites RAMSAR (lac Tchad, lac Fitri, dépression du bassin Logone/Toupouri) n'ont pas de statut officiel de protection dans la législation tchadienne (UICN / PACO 2008). De plus, ce réseau d'Aires Protégées (AP) n'est pas constitué d'écosystèmes intacts, avec une dégradation évidente des habitats naturels de nombreux d'entre elles (UICN / PACO 2008).

Figure 3 : Les écorégions et principales zones géographiques du Tchad (adapté de Brugière et Scholte, 2013).



2 REVUE DU STATUT DE L'ÉLEPHANT

2.1 Nombre et distribution des éléphants

Deux facteurs ont un effet important sur le nombre et la répartition des éléphants au Tchad et ailleurs en Afrique. Il s'agit de la chasse illégale (braconnage) et la concurrence avec les hommes pour l'occupation des terres. Comme l'ont décrit Parker et Graham (1989), l'habitat des éléphants a diminué de façon constante depuis plusieurs décennies en Afrique, pendant que les populations humaines augmentaient. Ces auteurs ont proposé une relation linéaire et négative entre la densité humaine et celle des éléphants.

Hoare & du Toit (1999) ont affiné ce modèle en notant que la coexistence est possible à de faibles densités humaines. La perte de l'habitat pour les éléphants se produit à un seuil critique d'environ 15 personnes/km². La perte progressive des habitats et le relâchement de la connectivité entre des "fragments" d'habitats, sont plus sévères en Afrique de l'Ouest où la plupart des éléphants vivent dans des habitats "insularisés". En Afrique du Sud, la plupart des populations d'éléphants vivent désormais dans des enclos. Les habitats qui ne pas propices à l'agriculture, ont persisté en tant que domaines d'éléphants pendant de longues périodes, bien qu'aujourd'hui de plus en plus, les êtres humains empiètent sur des terres considérées auparavant comme marginales pour l'agriculture (Litoroh *et al.*, 2012).

Les éléphants ont été effectivement éradiqués de vastes régions d'Afrique pendant le commerce intensif d'ivoire au 18^e siècle et plus particulièrement à la fin du 19^e siècle (Spinage, 1973), lorsque l'exploitation de l'ivoire était associée le plus souvent à la traite d'esclaves humains. La chasse pour l'ivoire a de nouveau commencé à augmenter pendant les années 1970 et a constitué un autre facteur de concentration des éléphants dans les AP en tant que aires de refuge puisque les éléphants savent détecter le danger et se sécuriser dans des sanctuaires, conduisant à une surabondance locale.

Au Tchad, pendant les 50 dernières années, il y a eu à la fois une réduction du nombre et de l'aire de répartition des éléphants. Autrefois prospères, la chasse, le braconnage et le développement agricole ont réduit le nombre d'éléphants à l'époque coloniale (Gary, 1956). Dans les années 1930, Malbrant avait estimé la population totale à environ 300 000 éléphants. Pendant les années 70, on dénombrait 15 000 (Daboulaye et Thomassey, 1990). En 1990, deux sous-populations significatives ont été signalées, l'une d'environ 1 500 dans la région de Salamat, y compris le PN Zakouma, et l'autre d'environ 500 individus, autour du massif de Guéra et du lac Fitri (Daboulaye et Thomassey 1990). L'instabilité politique, la guerre civile et les rébellions après l'indépendance, ainsi que le braconnage de l'ivoire, ont contribué à de nouvelles baisses, ramenant le nombre à environ 1 000 à 1 500 individus aujourd'hui, toute population confondue.

Comme les éléphants du Tchad, se trouvent principalement dans les zones de savane et des forêts semi-décidues du pays, ils sont considérés comme appartenant à la sous-espèce de savane (*Loxodonta africana africana*). Ces derniers temps, les éléphants ont été limités au tiers méridional du pays, où les sources permanentes d'eau de surface sont le plus répandues. Les plus grands habitats appropriés pour ces populations d'éléphants sont l'écosystème du PN de Zakouma et les zones situées le long des frontières avec la République Centrafricaine et le Cameroun. Certaines de ces zones transfrontalières de l'ancienne aire de répartition, en particulier dans le sud du Tchad, sont en train d'être

réoccupées, la sécurité au Tchad s'étant améliorée ces dernières années et détériorée de «l'autre côté» desdites frontières.

Dans le même temps, cependant, les populations humaines ont occupé de nombreuses endroits qui étaient autrefois des domaines vitaux des éléphants, aux moyens de l'extension des agglomérations et la conversion des terres de parcours en des terres agricoles. Par conséquent, l'aire de répartition de l'éléphant dans la plupart des régions du pays a été réduite, tandis que la fragmentation de l'habitat et les conflits liés à l'utilisation des terres ont augmenté. Les changements dans la sécurité, combinés à l'expansion des établissements humains et des terres agricoles, ont entraîné un déplacement de l'aire de répartition des éléphants dans le pays. Les éléphants occupent à nouveau certaines zones appartenant à leur ancienne aire de répartition, telles que les zones frontalières à la RCA et le Cameroun, où les conflits armés et le braconnage ont entraîné un retour nouveau des éléphants au Tchad (Samuel Boendi, 2014, comm. Pers.). Dans l'ensemble, toutefois, l'ancienne aire de répartition des éléphants a été considérablement réduite en raison de la fragmentation de l'habitat et des conflits liés à l'utilisation des terres.

2.2 Tendence de la population et mortalité

Les estimations du nombre d'éléphants sont utilisées pour comparer l'état de leurs populations dans les différentes parties de leur aire de répartition au niveau des pays, des régions et à travers le continent. Les estimations sont également utilisées pour évaluer les tendances démographiques des différentes populations d'éléphants. Diverses méthodes, allant des comptages aériens aux suppositions approximatives, ont été utilisées pour obtenir des résultats avec divers degrés d'exactitude et de précision. Il convient de noter que les comparaisons entre sites et entre différentes années/périodes de comptages, ne sont valables que si les mêmes méthodes ont été utilisées pour collecter les données. La production des effectifs totaux régionaux ou nationaux par l'addition des estimations de qualité différente, pourrait se justifier pour une estimation globale générale de la taille des populations, mais n'est pas fiable quand il s'agit de décrire précisément le statut des éléphants (Jachmann, 2001).

L'estimation du nombre et de la répartition des populations d'éléphants dans les savanes ouvertes est relativement simple puisque la visibilité permet un comptage direct à l'aide de techniques courantes communes en Afrique, tels que les comptages aériens totaux ou par échantillonnages et les dénombrements terrestres ou des études de reconnaissance individuelles (Jachmann, 2001). En revanche, les populations d'éléphants des boisements et forêts fermés, doivent être estimées par des méthodes indirectes, impliquant à la base le suivi des excréments. Lorsqu'elles sont correctement conçues et mises en œuvre, ces méthodes peuvent produire des chiffres aussi précis que les dénombrements directs (Jachmann, 1991; Barnes, 2001; Hedges et Lawson, 2006). Dans certains cas, la seule estimation disponible pour une population "dissimulée" est celle fournie par des professionnels ayant une bonne connaissance et expérience de suivi écologique de ces éléphants. Des telles estimations sont dites "estimations informées". Les données sur les tendances des populations d'éléphants, basées sur des estimations répétées utilisant la même méthodologie, ne sont disponibles que pour le PN de Zakouma, et ne peuvent donc pas être utilisées pour fournir une image globale de la situation actuelle des éléphants dans

le pays. Par ailleurs, il existe quatre sources principales d'information sur le statut des éléphants au Tchad:

1. Les rapports ou les communications personnelles,
2. Le suivi écologique et les études scientifiques, principalement réalisés par les projets financés par l'Union européenne (UE) dans le PN de Zakouma depuis 1986, y compris une thèse de Doctorat sur les mouvements des éléphants dans le PN de Zakouma (Dolmia, 2006).
3. Les rapports établis par les organismes de conservation et les partenaires qui travaillent dans les aires protégées du Tchad (principalement APN et WCS),
4. Les Rapports sur la Situation de l'Eléphant d'Afrique (RSEA), qui sont des mises à jour annuelles de la Base des Données sur les Eléphants d'Afrique (BdEA), fournissant des résumés nationaux plus ou moins réguliers depuis 1995. Les RSEA sont compilés par le Groupe des spécialistes de l'Eléphant Afrique (AfESG) de la Commission de Sauvegarde des Espèces (SSC) de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), en utilisant les informations fournies par diverses sources. Au Tchad, la principale source d'information est la DCFAP.

Les sources ci-dessus ont été utilisées pour présenter une description du statut actuel de l'éléphant au Tchad. Les rapports du fournissent un aperçu général et un résumé historique. Les autres sources sont des rapports qui présentent des informations les plus récents : Antonínová (2014) ; Antonínová et al. (2014a), Dolmia & Antonínová (2013). ; Potgieter et al. (2009, 2010, 2011 et 2012), Poilecot (2008) et Dolmia (2006).

Les rapports du AfESG datent de 2012 et fournissent un résumé des données sur les effectifs avec un aperçu clair du type et de la qualité des données, puis une discussion approfondie des questions méthodologiques liées à la fiabilité des données d'inventaires. Les résultats pour le Tchad des rapports du AfESG (Said *et al.*, 1995 - 1998 ; Barnes *et al.*, 1999 - 2002 Blanc *et al.*, 2002-2007) sont fournis dans le tableau 1. Dans ces rapports, les résultats ont été fournis pour différentes zones d'inventaires autres que celles utilisées dans ce plan d'action. Il s'agit ici en effet des "régions conservant les éléphants" définies par la DCFAP. Un résumé à jour des effectifs et de la distribution des éléphants dans ces régions, est fourni dans le tableau 2.

Les connaissances passées sur les populations d'éléphants du Tchad font généralement défaut. A l'exception du Parc National de Zakouma, la majorité des connaissances proviennent des "estimations informées". L'identification de certaines zones (par exemple, la région de Salamat) par le AfESG n'était pas claire non plus. À partir du Tableau 1, nous avons obtenu les tendances générales suivantes :

- Les populations d'éléphants au sud du Tchad ne sont pas très connues. Toutes les données disponibles sont de pures conjectures et il n'y a eu aucune évaluation systématique de ces populations dans le passé. Les chiffres sont encore plus inexacts car certains de ces animaux se déplacent librement entre la RCA, le Cameroun et le Tchad.
- Les données au niveau du site comparables ne sont disponibles que pour le PN de Zakouma où la population a été suivie depuis 1986.
- La majorité des éléphants ont été enregistrés dans l'écosystème du PN Zakouma. À partir de 1986, la population a augmenté de 304%, probablement par une immigration depuis des refuges d'éléphants provenant d'autres zones/pays en raison du commerce illégal de l'ivoire, pour atteindre un nombre total de plus de 4 300 éléphants en 2007.

Malheureusement, l'instabilité politique accompagnée d'un braconnage intensif a entraîné une forte baisse de 89,9 % dans cette population entre 2007 et 2014, laissant un nombre de 452 individus seulement (Tableau 3, Figure 3).

Les données les plus complètes publiées jusqu'à aujourd'hui sur les éléphants du Tchad sont incluses dans les rapports de l'UICN sur la situation de l'éléphant africain (Saidet *al.*, 1995, Barnes et al. 1999, Blanc *et al.* 2002, Blandet *al.* 2007). Les dernières estimations nationales basées sur des inventaires aériens, des prospections terrestres et des informations collectées auprès des collectivités locales, principalement au cours de 2013 et 2014 (African Parks) sont résumées dans le Tableau 2. Des données fiables sur les tendances sont disponibles, uniquement pour le PN de Zakouma (tableau 3, figure 4).

Tableau 1 : Résumé des estimations de la population d'éléphants de 1995 à 2012 (à partir des rapports GSEA – www.elephantdatabase.org, données réarrangées en Zones DCBPNC de conservation).

Population	1995				1998				2002				2006				2012			
	Détails de l'enquête *		Nombre d'éléphants		Détails de l'enquête *		Nombre d'éléphants		Détails de l'enquête *		Nombre d'éléphants		Détails de l'enquête *		Nombre d'éléphants		Détails de l'enquête *		Nombre d'éléphants	
	Type	Année	Estimation	95 % C.L.	Type	Année	Estimation	95 % C.L.	Type	Année	Estimation	95 % C.L.	Type	Année	Estimation	95 % C.L.	Type	Année	Estimation	95 % C.L.
Région du Lac Fitri								IG3	2002	200	100*	IG3	2002	200	100*	0	2002	200	100*	
Réserve de faune de Siniaka Minia	OG3		500					IG3	2002	500	100*	IG3	2002	500	100*	0	2002	500	100*	
Chari Baguirimi et Mayo Kebbi Est	OG3		300					IG3	2002	150	50*	IG3	2002	150	50*	0	2002	150	50*	
Lac Tchad (Doum Doum)	OG3		100					IG3	2002	50	50*	IG3	2002	50	50*	0	2002	50	50*	
Région de Salamat - zone de chasse d'Aouk	OG3		400																	
Écosystème du Parc National de Zakouma	AS3	1991	1 040		IG3	1996	1 600	300*	AT2	2000	1 989		AT2	2005	3 885		AT	2011	454	
Dembo	OG3		800					IG3	2002	600	100*	IG3	2002	600	100*	0	2002	600	100*	
Gagal-Yapala								IG3	2002	400	100*	IG3	2002	400	100*	0	2002	400	100*	
Larmanaye								IG3	2002	100	50*	IG3	2002	100	50*	0	2002	100	50*	
TOTAL selon GSEAF (Base de données sur l'éléphant africain)			3 140			1 600				3 989				5 885				2 454		

*Types de données : AT = comptage aérien total ; AS = comptage aérien par échantillonnage ; IG = supposition éclairée ; OG = autre supposition. Les cellules vides représentent des données non collectées.

Tableau 2 : Résumé des plus récentes estimations des sous-populations d'éléphants (à partir de DCBPNC& AP, données non-publiés).

Populations			Détails Enquêtes *		Nombre des Eléphants			
N°	Dénominations	Localisations	Type	Année	Défini	Probable	Possible	Spéculatif
1	Zakouma	Ecosystème du Parc National de Zakouma	AT1	2014	452			
2	Chari	Chari-Baguirmi & Mayo-Kebbi Est	AT1	2014	168			
3	Binder-Léré	Reserve de Faune de Binder-Léré	AT1	2014	132			
4	Fitri	Lac Fitri et ses environs	GL&AC1	2014	73			
5	Doum Doum	Doum Doum-Kouloudia-Karal-Lac Tchad	GL&AC1	2014	60		70	
6	Sena Oura	Parc National de Sena Oura et ses environs- Galal - PN- Beinamar et ses environs-Krim Krim - Deli	GL&AC1, OG3	2013	18		50	
7	Monts de Lam	Mbaibokoum-Mbitoye-Békan et ses environs	GL&AC1, OG3	2014	14		30	
8	BirketFatime	Eref-Mangalmé-Oum Hadjer et ses environs	GL&AC1/I G	2014	7		25	
9	Baga Sola	Bol-Baga Sola et ses environs	GL&AC1/I G	2013	6		20	
10	Héban	Héban - Mourraye	GL&AC1	2014	6			
11	Dembo	Dembo - DjékeDjéke - Sido Area	IG2	2014			20	
12	Larmanaye	Larmanaye et ses envions	OG2	2014				50
13	Baké	Baké - Yamodo - Goré et ses environs	OG3	2014				50
14	Aouk	Ngourou - Gondeï – Aouk et ses environs	OG3	2014				20

*Types de données : AT = comptage aérien total ; GL&AC = localisation et confirmation sur le terrain, combiné avec le comptage aérien des troupeaux localisés ; IG = supposition éclairée ; OG = autre

Tableau 3 : La tendance d'éléphants de Zakouma.

Population	1986	1995	1998	2002	2006	2012	2014
Écosystème du Parc National de Zakouma	1 077	1 440	1 600	1 989	3 885	454	452

Source : Bousquet *et al.*, 1986, Base de données sur l'éléphant africain

Figure 3 : La tendance d'éléphants de Zakouma (basée sur les données de Tableau 3).



Selon les données supplémentaires recueillies entre 2012 et 2014 par des communications personnelles et des relevés aériens (Antonínová *et al.*, 2014b, c, Dolmia & Antonínová, 2013), la tendance à la baisse est visible dans les populations de Binder Léré et du Chari (régions du Chari-Baguirimi et de Mayo Kebbi Est). Ces deux populations ont diminué respectivement de 27,9 % (à partir de 2012) et de 44,1 % (à partir de 2013).

2.3 Domaines vitaux et connectivités

L'estimation et l'évaluation de la qualité de l'aire de répartition des populations d'éléphants est primordiale pour leur conservation, mais fait face à certaines difficultés. La région et la configuration du terrain utilisées par les éléphants africains sont affectées par : la manière dont-ils recherchent la nourriture et d'autres ressources ; l'histoire de leur partage de l'espace avec les êtres humains et les CHE subséquents. Là où il y a des « isolements rigides » tels que des clôtures ou des changements brusques d'habitat (translocation) et/ou d'utilisation des terrains (fragmentation brutale d'espace, par exemple une transformation rapide de la savane ou de la forêt en terres agricoles), il est possible de définir avec précision les limites d'une aire de répartition de la population des éléphants, souvent en lien avec l'incidence d'un conflit avec les êtres humains. Dans les cas où la définition des zones d'inventaires se sont basées sur les limites d'aires protégées, des repères naturels ou de limites administratives, la définition de l'aire de répartition est quelque peu arbitraire et n'est pas nécessairement une évaluation exacte de la superficie réelle utilisée ou susceptible d'être utilisée, par les éléphants.

Définir une aire de répartition est un problème particulier dans les zones reculées avec des populations de faible densité et/ou peu d'observateurs, ou dans les zones où les animaux

peuvent traverser des frontières internationales. Il est souvent difficile de documenter les réductions dans l'aire de répartition des éléphants, puisque les hommes sont beaucoup plus susceptibles de remarquer les nouveaux éléphants vus récemment dans une région, plutôt que quand ils n'ont pas été observés pendant une période longue (Litoroh *et al.*, 2012).

Depuis 2002, le AfESG (Blanc *et al.*, 2002) a utilisé un ensemble de catégories pour affiner la définition d'aire de répartition des éléphants. Ces catégories comprennent :

Catégorie	Description
Aire de répartition connue	Zones d'habitat convenable qui, si recherchées avec une intensité raisonnable, sont susceptibles de mener à des signes de présence d'éléphants. Si une telle présence est absente pour une période de 10 ans, l'aire de répartition connue est dégradée en possible aire de répartition.
Possible aire de répartition	Des zones au sein de l'aire de répartition historique et dans un habitat convenable où il n'y a pas de données négatives pour exclure la présence d'éléphants.
Aire de répartition douteuse	Des zones où il y a des raisons de croire que les éléphants ne sont plus présents, mais qui n'ont pas été officiellement recensées. Si davantage de preuves sont obtenues, les aires de répartition douteuses sont reclassées comme n'appartenant pas à l'aire de répartition.
N'appartenant pas à l'aire de répartition	Zones sans éléphant, en raison de la conversion de l'habitat ou d'une extinction locale.
Enregistrements de points	Observations ou signes d'éléphants hors de l'aire de répartition connue.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, la documentation systématique et le suivi de l'aire de répartition des éléphants a été difficile à réaliser dans la plupart des pays d'Afrique, et le Tchad n'en fait pas exception. Les informations sur les aires de répartition connue et possible, qui ont été examinées ou non-évaluées et présentées dans les rapports du AfESG depuis 2002, et leur comparaison avec des données plus récentes de 2014 sont présentées dans le Tableau 4.

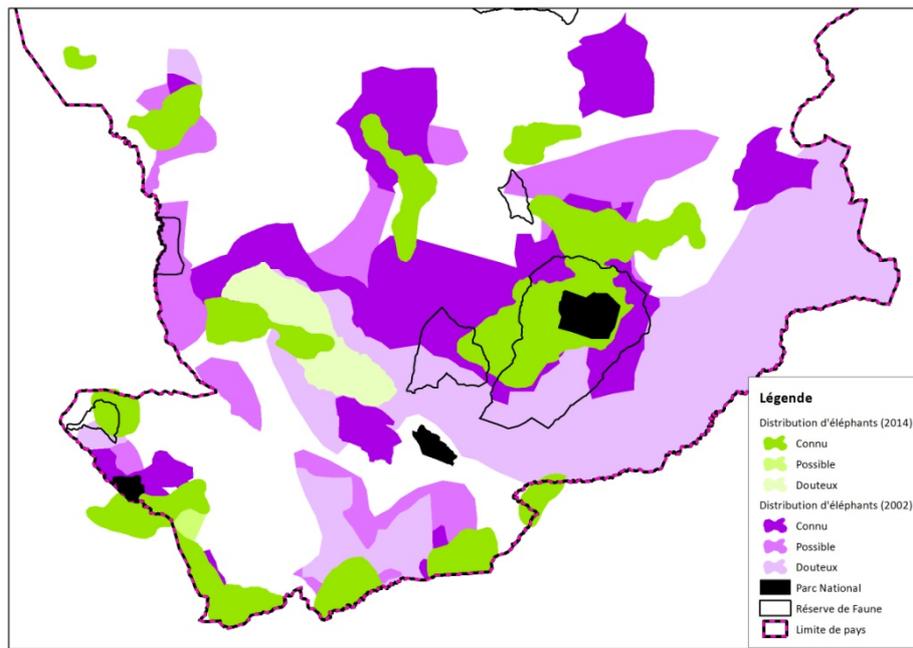
Tableau 4 : L'aire de répartition des éléphants au Tchad, examinée/évaluée et non-évaluée, dans les catégories connue et possible (à partir de rapports du GSEA) et à partir de données actualisées de 2014.

Aire de répartition d'éléphants (en km ²)	2002			2014		
	Connue	Possible	Total	Connue	Possible	Total
Examinée/évaluée	100 574	49 310	149 884	69 309	914	70 223
Non-évaluée/douteuse			114 870			11 043
Total			264 754			81 266

Nous n'avons pas comparé les données des rapports de 2006 et de 2012 du AfESG puisque ces deux rapports ont utilisé des données se basant sur les estimations de 2002. Les données de 2014 sont basées sur des domaines vitaux d'éléphants obtenus à partir de transmissions de colliers de repérage à distance provenant de certaines populations suivies par satellites ainsi que des missions de terrain et d'échanges avec les communautés locales. La zone connue de 2014 peut être considérée comme une surface minimale, avec quelques zones

occupées par un très faible nombre d'éléphants. La superficie de l'aire de répartition d'éléphants sondée/évaluée a diminué de 69,3 % entre 2002 et 2014. Une représentation spatiale de l'aire de répartition estimée des éléphants en date de 2002 et en date de 2014 est présentée dans la Figure 5.

Figure 5
Carte de l'aire de distribution des éléphants au Tchad entre 2002 et 2014².



Plusieurs points sont clairs :

- Il existe une aire de répartition d'éléphants considérable à l'extérieur des AP officielles (93,8 %).
- La principale zone d'aire de répartition d'éléphants contiguë est l'écosystème du PN Zakouma.
- Les aires de répartition de certaines populations individuelles (Zakouma et Binder Léré) traversent les frontières des AP indiquant la nécessité d'une coordination de la gestion (aucun couloir ou zone tampon n'existe dans les initiatives d'aménagement du territoire comme la Stratégie Nationale pour l'aménagement du territoire, SNAT 2013).
- Certaines aires de répartition des populations traversent également des frontières internationales, (Cameroun et République centrafricaine), avec des conséquences similaires pour la coordination de la gestion.

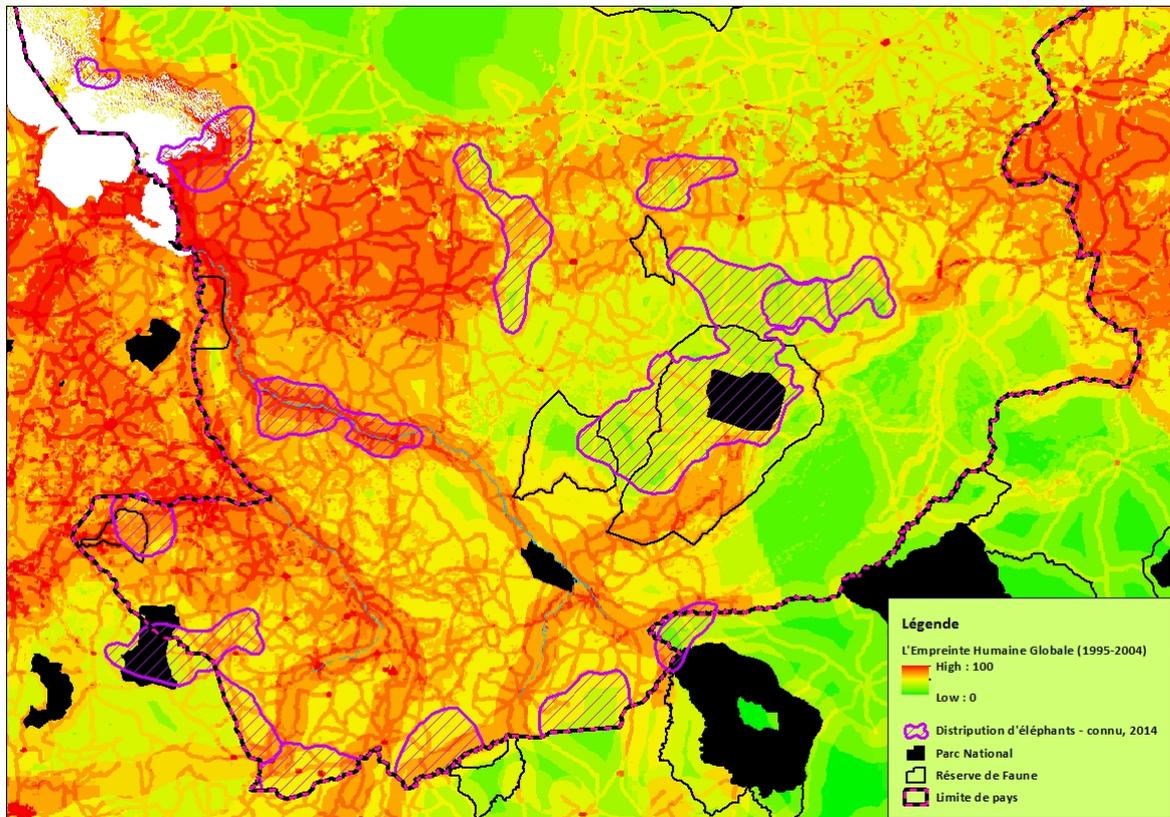
L'aire de répartition des éléphants au Tchad a diminué de manière significative à cause de la pression due au braconnage et à cause de la fragmentation de leurs habitats ; l'absence de mesures efficaces de conservation par les services gouvernementaux ou par les organismes de conservation

Un aspect de l'aire de répartition des éléphants et de la surveillance de leurs habitats qui n'est pas capturé par les données disponibles, basées simplement sur des superficies totales,

² Source : Rapport sur la situation de l'éléphant africain (Blanc et al., 2007) et données nationales disponibles le plus courant (African Parks et DCFAP 2014, données non-publiées).

est le degré de connectivité des habitats. La connectivité des aires de répartition au Tchad n'est pas bien connue, surtout dans le sud du Tchad, où les données disponibles sur les mouvements de populations sont basées que sur quelques observations directes et indirectes et sur les entrevues avec les communautés locales, qui sont souvent peu fiables.

Figure 6
Zones de distribution des éléphants (îlots), aires protégées et indice d'influence humaine d'aujourd'hui
(Last of the Wild Data Version 2, 2005).

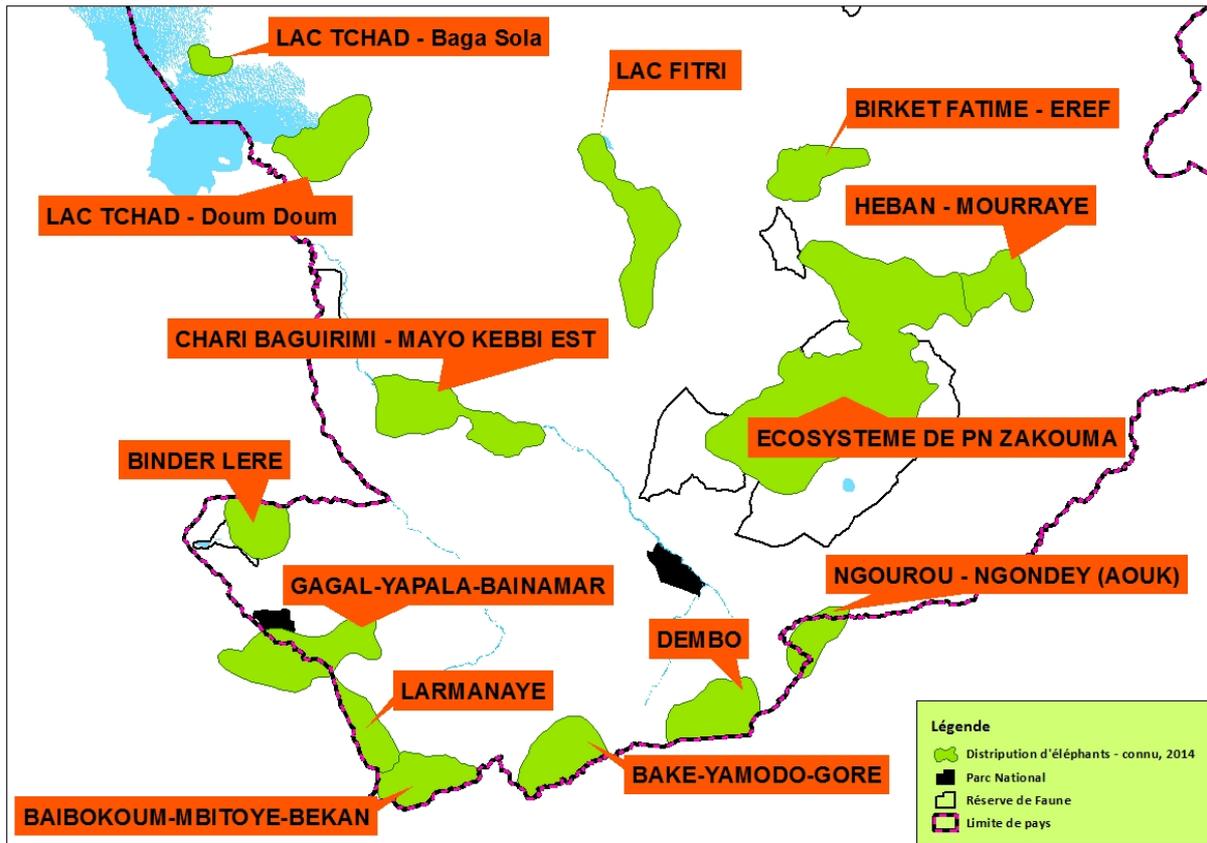


L'influence humaine est l'un des plus importants moteurs mondiaux des processus écologiques de la planète. Le Tchad n'est pas une exception. L'influence humaine sur le terrain (Fig. 6, couleur rouge) laisse des traces remarquables sur la carte du Tchad et augmente chaque année. L'indice de l'influence humaine montre les zones où les couloirs de la faune/d'éléphants sont et seront de plus en plus occupés par les activités humaines et où la dernière chance de protéger les derniers éléphants réside.

2.4 Réseau des Aires protégées et Distribution des Eléphants

Les populations d'éléphants du Tchad se trouvent principalement à l'extérieur des aires protégées. Selon les données de 2014, seulement 6,2 % des populations d'éléphants du Tchad se trouvent dans les aires protégées, laissant 93,8 % des populations hors zones de conservation. Les aires protégées qui possédant des éléphants comprennent le PN Zakouma, la RF Binder Léré et le PN Sena-Oura (fig. 7).

Figure 7
Zones de distribution des éléphants (telles que connues en 2014).



I. Écosystème du PN Zakouma

Le Parc National de Zakouma (PNZ) couvre une superficie de 3 050 km². Son écosystème fonctionnel, décrit comme l'aire de répartition étendue des éléphants couvre une superficie de 24 257 km² (données des colliers GPS d'éléphants 2002 – 2014). Cette aire de répartition des éléphants s'étend principalement dans les régions de Salamat et de Guéra avec une petite extension au nord dans la région de Sila. Le PN Zakouma a été créé par le Décret 86/TEF. Pendant les saisons sèches, les éléphants passent leur temps dans les limites du parc, se concentrant principalement dans la partie orientale en raison de la disponibilité de l'eau. Au cours des saisons des pluies, les éléphants migrent généralement, parfois jusqu'à 140 km au nord du parc (corridor de migration du Nord), ainsi que jusqu'à 150 km à l'ouest du parc (corridor de migration de l'Ouest, vers le RF de Siniaka Minia). Une bonne partie du corridor de migration Nord, se trouve à l'extérieur des AP. Ce corridor est entouré par des communautés locales et des champs de sorgho de décrue en expansion. Le corridor occidental est en grande partie intact avec très peu d'activités humaines. Les deux couloirs subissent un processus complexe d'aménagement des terrains dans le cadre du Partenariat Public Privé entre African Parks network et le gouvernement tchadien. Les éléphants de Zakouma sont équipés de colliers satellites (plus d'une trentaine de colliers fonctionnels en 2018) et surveillés sur une base quotidienne à des fins de recherche et de lutte contre le braconnage. Leur comportement met en évidence l'impact du braconnage, à savoir leur agrégation dans un grand troupeau unique ainsi qu'une interruption dans la reproduction. Au cours des 5 à 6 dernières années de stabilité, la population a commencé à se reproduire plus d'une centaine d'éléphanteaux ont été observés en 2018. Le dernier incident de

braconnage qui s'est produit dans le PNZ date d'octobre 2011, lorsque des braconniers locaux en bande armée organisée ont tué 7 éléphants. Les éléphants de Zakouma migrent régulièrement vers la RF Siniaka Minia. Cette réserve faisait autrefois partie de l'aire de répartition étendue des éléphants. Toutefois, après la pression de braconnage de 2007 – 2010, la présence des éléphants n'a depuis pas été confirmée dans la réserve. L'équipe de surveillance du PNZ a effectué une surveillance aérienne de la RFSM à plusieurs reprises, sans observer de pistes d'éléphants.

II. Zone de Chari Baguirmi et Mayo Kebbi Est

La deuxième plus grande population d'éléphants au Tchad réside dans ce secteur et utilise plus de 5400 km² dans les régions de Chari Baguirmi et Mayo Kebbi Est. Le secteur central le long du fleuve Chari est fortement habité par des personnes et les secteurs les plus éloignés de la rivière manquent de ressources en eau et d'un habitat approprié pour assurer la subsistance de cette grande population d'éléphants à la fin de la saison sèche. Des CHE sont répertoriés de manière régulière, incluant la perte de vies humaines. Cette population d'éléphants a connu un sévère braconnage en juillet - août 2012 lorsqu'environ 65 éléphants furent tués. L'emplacement d'un autre massacre possible et inconnu d'éléphants a été identifié (Antoninova *et al.*, 2014) pendant l'étude aérienne de 2014. L'ONG locale, SOS Eléphants, travaille dans la région, principalement pour atténuer les CHE. Ils travaillent étroitement avec les autorités locales et, ensemble, ils ont proposé la création d'une réserve communautaire dans le canton de Mitau. Le secteur choisi a été reconsidéré en 2014 et les nouveaux plans pour la réserve communautaire sont en cours de développement. La zone située des deux côtés du fleuve est classée en tant que site RAMSAR (Décret n° 562/PR/PM/MEE/02).

III. Écosystème de la Réserve de Faune de Binder Léré

Les éléphants de l'écosystème de Binder Léré occupent une superficie d'environ 2 600 km², située entre les régions de Mayo Kebbi Ouest et de Mayo Kebbi Est. Cette population est réputée être la troisième plus grande population d'éléphants au Tchad. Une section de la Réserve Faunique de Binder Léré fait partie d'un site RAMSAR (décret n° 561/PR/PM/MEE/02). Les éléphants sont complètement entourés par les populations humaines et, à la bordure Nord-Est, ils franchissent la frontière avec le Cameroun. Il s'agit donc d'une population transfrontalière. La surface centrale restante de la réserve forme l'aire de répartition principale des éléphants et est fortement utilisée par des bovins, des pêcheurs et de la présence humaine en général. Cette population est exposée à un braconnage intensif et constant au cours des dernières années. La population est souvent regroupée en un seul troupeau où se divise en plusieurs petites sous-unités.

IV. Zone du lac Fitri

L'aire de répartition utilisée par les éléphants dans la région du lac Fitri couvre 5 254 km², bien qu'une majorité de ce secteur comprenne la prolongation de la saison des pluies, courant jusqu'à environ 170 km au sud. Le secteur utilisé à proximité du lac Fitri lors de la saison sèche couvre moins de 1 000 km². Pendant les saisons sèches, les éléphants sont principalement isolés dans des végétations très denses situées le long du lac, surtout du côté Ouest, là où la nourriture et les abris sont disponibles. Seul un troupeau a été identifié dans le secteur et équipé de 2 colliers satellites. La recherche sur le terrain n'a confirmé la présence d'aucun autre éléphant dans le secteur. La structure sociale du troupeau semble saine avec toutes les catégories d'âge représentées. Les éléphants affichent un stress en

présence humaine. L'incident de braconnage le plus récent connu date de mai 2009 quand environ 15 éléphants furent tués (S. Vergniault, com. pers. 2014). Depuis 2014, cette population fait partie du projet géré par une O.N.G. locale GIRAFE. Ce projet vise à atténuer le conflit entre les humains et les éléphants. Le lac Fitri est classé site RAMSAR et Réserve de biosphère par le Décret 773/PR/MTE/89. Il couvre une superficie de 1 950 km².

V. Doum Doum

La plus grande des 2 populations d'éléphants du Lac Tchad utilise une zone d'environ 3 840 km². Les éléphants dans la région du Doum Doum sont très détendus et peuvent être observés en train de se reposer en milieu de journée. Ils ne montrent aucun signe de pression de braconnage au cours des dernières années. Lors de la saison des pluies, ils se déplacent vers le sud et le sud-ouest et couvrent 2 régions - le Lac Tchad et le Hadjer-Lamis. Malheureusement, la zone n'est pas classée et les éléphants vivent au milieu des communautés locales. Ce qui a pour résultat un grand nombre des CHE chaque année.

VI. Zone de Gagala - Yapala–Beinamar

La population d'éléphants dans cette zone n'est pas bien connue et couvre les régions de Mayo Kebbi Ouest et du Logone Occidental, et comprend la partie sud du PN Sena Oura. Un éléphant a été muni d'un collier GPS de repérage à distance en 2013 et son secteur utilisé faisait environ 5 600 km². La moitié seulement de ce secteur est située au Tchad. Cet éléphant s'est en effet déplacé au Cameroun (principalement dans le PN Boubandjida). Nous considérons donc cette population comme étant transfrontalière. Plus d'éléphants vivent dans le secteur selon les populations locales, mais aucune recherche systématique n'a encore été effectuée pour le confirmer. Vingt quatre (24) éléphants ont été tués dans la zone en 2009. Les CHE sont un problème dans cette zone car les éléphants sont présents au Tchad principalement pendant la période des récoltes des cultures pluviales.

VII. Zone de Mbaibokoum - Mbitoye – Békan

Cette population d'éléphants n'est pas bien connue. Selon les estimations, elle occupe une superficie d'environ 2 000 km² dans la région du Logone Oriental à la frontière avec la République centrafricaine. Il s'agit donc d'une population transfrontalière. Un éléphant a été équipé d'un collier GPS de repérage à distance en 2014. Les braconniers ont tué plus de 20 éléphants dans la zone en 2010 et puis 190 éléphants en 2011. Une réserve communautaire de Mont de Lam d'environ 600 km² a été proposée par les communautés locales et une étude de faisabilité est actuellement en cours de préparation. Des CHE sont répertoriés dans la zone lorsque les éléphants s'y déplacent en saisons des pluies et aux moments des récoltes. L'ONG locale, Association pour la lutte contre la pauvreté (ALCP), travaille dans la zone, principalement sur des pratiques agricoles durables, mais inclut également dans ses activités la composante protection des éléphants ainsi que l'atténuation des CHE. Il n'est pas établi que les éléphants restent dans la région toute l'année.

VIII. Zone de BirketFatime–Eref

La population d'éléphants de BirketFatime - Eref occupe une superficie de 2 789 km² et s'étend jusqu'aux provinces de Guéra et de Batha. Selon les communautés locales, la population se compose de 2-3 petits troupeaux de 7 à 8 individus. Lors des relevés aériens de 2013, un seul troupeau de 7 individus a été recensé. Un incident connu de braconnage d'éléphants (1 éléphant tué) a été répertorié en mai 2014 par des braconniers armés (très probablement locaux).

IX. Zone du Lac Tchad - Baga Sola

La seconde population d'éléphants du lac Tchad réside près des rives à proximité de la localité de Baga Sola dans la région du lac. Un petit groupe de males a été équipé d'un collier de repérage à distance et, selon les informations des communautés et des autorités locales, il y a également un troupeau reproducteur dans le secteur. Le domaine vital de l'éléphant équipé du collier GPS était de seulement 731 km² et les éléphants ont passé la majeure partie du temps dans de petits îlots à végétation dense à proximité des bras secs du lac. Des CHE sont régulièrement rapportés dans ce secteur. Il n'y a pas eu de témoignage de braconnage ces dernières années. Les éléphants de Baga Sola sont les éléphants les plus au Nord du Tchad, atteignant la latitude de 13,7. La partie tchadienne du lac Tchad est classée en tant que site RAMSAR (décret n° 773/PR/MTE/89). Comme avec la population du Lac Fitri, ces deux populations font partie du projet GIRAFE visant à atténuer les conflits entre les humains et les éléphants.

X. Zone de Heban–Mourraye

Cette zone de près de 4 591 km² est utilisée par une petite population d'éléphants qui interagit avec la population d'éléphants de Zakouma au cours de la saison des pluies. Un collier GPS de repérage à distance a été déployé sur un individu de ce troupeau en 2012 et les données provenant de ce collier ont indiqué que les éléphants ne migrent pas vers le PNZ, mais utilisent plutôt des zones allant jusqu'à 60 km hors de leur zone centrale près de la colline de Heban, s'étendant de la région de Salamat à la région de Sila. Selon ces données, nous considérons cette population comme séparée des éléphants du PN Zakouma. La population était composée de 13 individus au début de 2012, mais après l'incident de braconnage dans la région de la colline d'Heban en août 2012 (où 9 éléphants furent tués par des braconniers très bien organisés), il reste seulement 6 individus dans le troupeau. Un jeune éléphanteau a été observé en 2014.

XI. Zone de Dembo – Djéké Djéké– Sido

La population d'éléphants de cette zone n'est pas bien connue et, selon les estimations, couvre une superficie d'environ 3 600 km² entre les régions de Mandoul et de Moyen Chari à la frontière avec la République centrafricaine, donc elle est considérée comme étant transfrontalière. Des conflits entre humains et éléphants sont répertoriés dans la zone lorsque les éléphants s'y déplacent pour la saison des pluies à l'heure de la récolte des cultures. Il n'est pas établi que les éléphants restent dans la région toute l'année.

XII. Zone de Larmanaye

Cette population d'éléphants n'est pas bien connue et, selon les estimations, couvre une superficie de plus de 3 000 km² dans la région du Logone Oriental à la frontière avec le Cameroun, donc elle est considérée comme étant transfrontalière. Une réserve communautaire, appelée Mbiluki, d'environ 800 km² a été proposée par les communautés locales et une étude de faisabilité est actuellement préparée. Des conflits entre humains et éléphants sont répertoriés dans la zone lorsque les éléphants s'y déplacent pour la saison des pluies à l'heure de la récolte des cultures. Il n'est pas établi que les éléphants restent dans la région toute l'année.

XIII. Zone de Baké - Yamodo–Goré

Cette population d'éléphants n'est pas bien connue et, selon les estimations, couvre une superficie d'environ 3 500 km² entre les régions du Logone Oriental et de Mandoul à la frontière avec la République centrafricaine, donc elle est considérée comme étant transfrontalière. La réserve communautaire dans la forêt Maissu d'environ 500 km² a été proposée par les communautés locales et une étude de faisabilité est actuellement en cours de préparation. Des conflits entre humains et éléphants sont répertoriés dans la zone lorsque les éléphants s'y déplacent pour la saison des pluies à l'heure de la récolte des cultures. Il n'est pas établi que les éléphants restent dans la région toute l'année.

XIV. Zone de Ngourou - Gondeï (Aouk)

La population d'éléphants dans cette région n'est pas bien connue et, selon les estimations, couvre une superficie d'environ 300 km² dans la région de Moyen Chari au Tchad, mais s'étend en République centrafricaine. Un bras de la République centrafricaine qui s'étend vers le Tchad coupe cette population en deux parties. Cette population est donc considérée comme étant transfrontalière. Il est possible que ces éléphants passent la majeure partie de leur temps en République centrafricaine. Des conflits entre humains et éléphants sont signalés dans la partie méridionale de la zone entourant le village de Gourourou. La partie nord de la zone se trouve dans l'ancienne réserve de chasse d'Aouk.

Les populations d'éléphants au Sud du pays sont en général moins connues et, selon les communautés locales, les éléphants ont uniquement commencé à revenir dans certaines zones en provenance de la République centrafricaine ces quelques dernières années, probablement en raison d'un environnement plus sécuritaire du côté tchadien de la frontière. L'identification des zones d'éléphants dans le sud est basée sur des observations d'éléphants, de pistes et sur des entrevues avec les communautés locales. Certains villages d'aires de répartition précédemment connues n'ont pas rapporté de présence d'éléphants au cours de relevés sur le terrain et ces zones sont donc considérées comme n'ayant aucune présence d'éléphants pour cette analyse de 2014. Les mouvements et la possible connectivité entre ces populations du sud ne sont pas connus.

XV Réserve de faune de Mandalia

La RF Mandalia a été créée en 1967 (décret n° 231/PR/EFPC/PNR/67) pour la protection des éléphants et des girafes, et modifiée par le décret n° 199/PR/EFPC/PNR/69. Les girafes et les éléphants ont disparu de cette réserve il y a environ quinze ans. Dans les années 70, il y avait plusieurs centaines d'éléphants présents dans la réserve (UICN/PACO, 2008). La réserve a été soumise à de fortes pressions anthropiques et elle s'est sévèrement dégradée. La réserve est située dans la partie nord du site RAMSAR « Plaines inondables du Logone et dépressions du Toupouri ».

XVI Domaine de chasse d'Aouk

Le DC d'Aouk fut créé par l'ordonnance 14/63 du 28 mars 1963 et couvre une zone de 11 850 km². Le DC d'Aouk a été divisé en de nombreux blocs de chasse (considérés comme les meilleurs en Afrique francophone jusque dans les années 70) mais aucun d'entre eux n'est fonctionnel aujourd'hui. Le nombre d'animaux sauvages a fortement diminué après l'invasion des transhumants avec leur bétail et, au cours de la dernière année, l'expansion de l'exploitation pétrolière dans le secteur a également augmenté le braconnage. Les données sur les éléphants dans ce secteur ne sont pas disponibles, avec seulement une observation

isolée provenant de la région de Gondeï où des éléphants viennent apparemment de la République centrafricaine comme dans le passé.

2.5 Politique et législation en matière de conservation des éléphants

La conservation de la faune, en tant que forme de gestion des ressources naturelles, est affectée par les politiques et la législation dans une variété de secteurs, incluant entre autres la sylviculture, l'agriculture, le bétail, l'eau, le secteur foncier et l'aménagement du territoire. Il existe de nouvelles politiques en cours de développement pour le territoire et le bétail également. Celles-ci ne seront pas spécifiquement passées en revue, mais devraient être reconnues comme ayant une incidence sur la conservation de la faune en général et des éléphants en particulier.

La Direction de la conservation de la Faune et des Aires Protégées (DCFAP) est responsable de la gestion des aires protégées et de la faune en général. Cette Direction dépend du Ministère en charge de l'environnement. Son organisation interne inclut une Division des Aires Protégées et de la Conservation de la Biodiversité, une Division de la chasse et de la lutte contre le braconnage et une Division des Services Généraux.

Politique environnementale

Le Tchad est l'un des rares pays à donner à l'environnement une valeur constitutionnelle. La constitution du 31 mars 1996 jette en effet les bases de la politique nationale en matière de protection de l'environnement. Selon l'article 47 de cette constitution, « chaque citoyen a droit à un environnement sain.» et l'article 48 dispose que « les autorités de l'État tant au niveau central que régional et local, assurent la protection de l'environnement».

Cette consécration se prolonge nécessairement à la biodiversité ainsi qu'à sa conservation. La biodiversité n'étant en effet qu'un aspect de l'environnement. Dans ce domaine, le Tchad dispose d'un référentiel politique qui est la « Stratégie Nationale et le Plan d'Action en matière de biodiversité ». Cette stratégie déclare que le Tchad doit être « une nation forte dans toutes ses composantes socio-culturelles, qui aspire à vivre en harmonie avec son environnement naturel, tout en y retirant l'essentiel pour sa croissance économique et en y laissant un héritage riche dans sa diversité biologique.» La stratégie est ambitieuse dans ses objectifs et couvre des questions essentielles concernant la biodiversité du Tchad.

La législation de la faune

Par rapport à la législation, le Tchad avait, jusqu'à récemment, l'ordonnance 14/63 du 28 mars 1963 pour réglementer les zones protégées. Cette ordonnance a été complétée par un certain nombre de décrets. Le 2 juin 2008, l'Assemblée nationale a passé une loi régissant les forêts, la faune et les ressources halieutiques ; la première en son genre au Tchad depuis l'indépendance en 1960. Cette loi, promulguée le 10 juin 2008 sous le n° 14/PR/2008, a introduit le concept de la gestion des ressources par les communautés locales et la possibilité de créer des réserves de faune communautaires, gérées en collaboration avec le service de l'État et le secteur privé. Elle inclut tous les aspects de la gestion des zones protégées et de la faune au Tchad. Cette Loi vient d'être renforcée par le Décret n°380 /PR/PM/MERH/2014 du 05 juin 2014 fixant les modalités d'application du régime de la faune.

Les cadres internationaux abordant la conservation et la gestion de l'éléphant africain

La Convention sur le commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction (CITES), également appelée la Convention de Washington, et la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), également connue sous le nom de Convention de Bonn, constituent des cadres juridiques internationaux appliqués à la conservation et la gestion de l'éléphant africain. La CITES, un accord entre les gouvernements, reconnaît qu'une coopération internationale est essentielle pour la protection de certaines espèces de la faune et de la flore sauvages contre la surexploitation via le commerce international, tandis que la CMS vise la conservation d'espèces migratrices terrestres, marines et aviaires à travers leurs aires de répartition. Le Tchad est signataire de la CITES et de la CMS.

Le Tchad est l'un de 10 pays membres de la COMIFAC (la Commission des Forêts pour l'Afrique Centrale) et met en place le plan pour la convergence et en particulier l'axe 4 sur la biodiversité, mis en application par le RAPAC (Réseau d'AP de l'Afrique centrale).

Le Tchad fait partie du programme MIKE (Monitoring of Illegal Killing of Elephant) à travers le Parc National de Zakouma, comme étant le seul site MIKE. La collecte des données est assurée par un officier de site basé dans ledit parc et d'un Officier National basé à N'Djamena (DCBPNC). La conversion vers SMART, une version plus récente et plus appropriée, n'a pas été encore effectuée. Le Tchad ne fait pas partie des réseaux ETIS ou TRAFFIC.

Le Tchad est l'un des 38 pays africains de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique qui a adopté le Plan d'action pour l'Eléphant d'Afrique en 2010 au Qatar, avec pour vision la « *garantie d'assurer un futur pour les éléphants africains et leur habitat afin de pleinement exploiter leur potentiel en tant que composante de l'aménagement du territoire au profit de l'humanité* ». En adoptant le Plan d'action, tous pays de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique ont reconnu que les menaces auxquelles font face l'éléphant africain doivent être abordées immédiatement, autrement elles peuvent avoir comme conséquence la perte de populations entières. Le Plan d'action cherche à aborder « la situation sur le terrain » et a identifié huit objectifs prioritaires (UNEP *et al.* 2013).

La conservation en lieu sûr de l'ivoire d'éléphant accumulé de manière légale (morts naturelles) et illégale (saisies, confiscations) est extrêmement importante dans le contexte de la CITES et du commerce de l'ivoire. TRAFFIC offre des directives claires qui doivent être rigoureusement respectées pour la gestion des stocks de l'ivoire. Des audits internes réguliers sont une partie importante de la gestion des stocks de l'ivoire afin de respecter toutes les exigences de conformité légale et de CITES. Actuellement, le stock de l'ivoire a été brûlé le 21 février 2014. Le Tchad est l'un des cinq pays qui ont lancé l'Initiative pour la Protection des Eléphants (EPI) en 2014. Il est donc nécessaire d'intensifier la lutte anti-braconnage ; de répertorier tout l'ivoire et de mettre en place un système robuste de gestion avec l'aide de TRAFFIC si possible, selon les critères de la CITES.

Commandement de la Garde Forestière et Faunique.

La Brigade mobile du ministère de l'environnement a été créée en 2012 par l'arrêté 17/MERH/SG/DGE/2012. Son objectif est de contrôler les produits forestiers, fauniques et halieutiques. Dirigée par un commandant, cette brigade a été restructurée en 2013 (Arrêté n° 24/MERH/SG/2013). Dans la recherche de perfectionnement elle a connu plusieurs restructurations, passant par une coordination, puis une direction et est maintenant érigée

en un commandement paramilitaire, dénommée Commandement de la Garde Forestière et Faunique (CGFF) par le Décret Présidentiel 562 du 22 MARS 2018.

Le principal mandat de la CGFF est en effet, d'anéantir toute forme de braconnage (zéro braconnage) des éléphants. Le Commandement est sous l'autorité directe du ministre en charge de l'environnement et agit sur toute l'étendue du territoire national.

3 ANALYSE DES MENACES

3.1 Résumé des menaces

Les menaces sont résumées dans le tableau 5 ci-dessous, à partir de la documentation publiée, des rapports internes du DCFAP, des rapports de la gestion des Aires Protégées (AP), et des apports des auteurs et autres commentateurs. Les menaces et leurs causes sont graduées de 1 à 3 : 3 = élevée, 2 = moyenne, 1 = faible. Les causes à valeur élevée (3) devraient être traitées et gérées en priorité.

Tableau 5a : resume de analyse des menaces

Menace	Cause	Valeur	Contrainte
Braconnage / abbatage illégale	Soutien local au braconnage organisé	3	Manque de moyens de subsistance alternatifs / pauvreté
	Hausse de la demande et du prix de l'ivoire	3	Accès au marché illégal
	Efforts d'application de la loi insuffisants	3	Manque de moyens pour appliquer la loi (évaluation de sites d'incident, collecte de preuves, procédures juridiques)
			Mauvaise législation et application approximative
			Immunité diplomatique
	Faiblesse du système judiciaire	3	Manque de ressources humaines juridiques qualifiées
			Corruption
			Contrôle/suivi des incidents de braconnage inexistant
	Présence d'armes à feu illégales	2	Présence acceptée des armes à feu dans certaines communautés comme les bergers
			Instabilité des pays voisins
	Collaboration transfrontalière inefficace	2	Politique/lois (nationales et internationales) contradictoires
			Manque de volonté politique
			Instabilité dans les pays voisins
	Mouvements transfrontaliers des éléphants	2	Manque de coordination internationale - régionale
		Problèmes de sécurité et instabilité politique	
Pauvreté	2	Planification et application inadéquates des initiatives de développement	
Dégradaation, perte et fragmentation de l' habitat	Politiques et pratiques d'utilisation des terres inadéquates	3	Pratiques de gestion de l'utilisation des terres contradictoires
			Aucune protection légale des corridors, des aires de dispersion et des routes migratoires ; politique contradictoire des différents secteurs d'utilisation des terres
			Manque de reconnaissance gouvernementale de la faune sauvage comme une forme d'utilisation des terres
			Manque de collaboration plurisectorielle
			Connaissance inadéquate de l'utilisation des terres par les éléphants et utilisation insuffisante des données disponibles pour faciliter la gestion de l'utilisation des terres
		Faible utilisation systématique des données collectées disponibles pour faciliter la gestion de l'utilisation des terres	

			Absence d'une gestion coordonnée de l'utilisation des terres compatible avec la faune sauvage
			La Stratégie nationale d'aménagement de territoire pour 2014 - 2019 ne prend pas en compte l'aire de répartition des éléphants
			Absence d'une stratégie nationale de préservation des éléphants accessible à toutes les parties prenantes et agences nationales
			Lois/politiques sectorielles contradictoires ou inadéquates
			Interférence politique
Augmentation de la population humaine	2		Manque des mesures de contrôle de croissance, stratégies et actions
Demande en terres augmentée	2		Croissance de population humaine
			Haut niveau de pauvreté
Industrie pétrolière en pleine croissance	2		Source de revenu au niveau national
Manque de moyens de subsistance alternatifs	2		Pauvreté et dépendance à l'agriculture, manque de ressources pour l'éducation et le développement de moyens de subsistance alternatifs
Évolution des modes de vie, par ex. sédentarisation des nomades, mouvements liés aux industries en développement (pétrole)	2		Augmentation de la population et faible diversification des revenus
Rivalités sur le forage et l'eau	2		Manque de politiques et d'expérience en termes de gestion équitable des ressources
Planification intégrée inadéquate et manque de ressources pour appliquer des mesures d'arbitrage efficaces	2		Déficit d'informations et coordination inadéquate entre les parties prenantes concernées
Incendies incontrôlés	1		Application de la loi insuffisante
Déforestation / charbon	1		Promotion des sources d'énergie renouvelables insuffisante/inexistante
Construction accrue de routes/politiques contradictoires	1		Dépendance envers la chaîne logistique routière
Nombre accru d'animaux domestiques en transhumance	1		Lois/politiques sectorielles contradictoires ou inadéquates
Mouvements transfrontaliers des bergers et de leurs troupeaux	1		Politiques inadéquates
			Non-application des politiques et lois
Attitude négative envers les éléphants	Conflits homme-éléphant	3	Capacité limitée à réduire les conflits
			Faible capacité à surveiller et évaluer les CHE
			Absence d'une stratégie nationale de gestion des CHE
			Allocations de budget opaques
	Gestion inadéquate et opaque des CHE	3	Politique et application de la loi insuffisantes
			Mauvaise répartition ou insuffisance des indemnités financières, des mécanismes d'assurance et de la gestion des avantages liés aux éléphants
	Connaissance insuffisante sur les éléphants	2	Éducation environnementale presque non existante
	Évolution des schémas d'utilisation des terres vers l'agriculture et autres attractants d'éléphants	2	Mauvaise compréhension des facteurs de conflit avec les éléphants liés à l'évolution de l'utilisation des terres

Contribution des éléphants aux moyens de subsistance locaux – bénéfices socioéconomiques inadéquats	Avantages non distribués aux bonnes personnes mais à une minorité	3	Corruption et mauvaise gestion des ressources
	Avantages distribués aux bonnes personnes mais incapacité à modifier les comportements d'une manière qui profite aux éléphants	3	Perte de l'attachement culturel envers les éléphants.
	CHE et indemnités insuffisantes des CHE	2	Pas de politique adéquate en place.
	Allocations de subsistance non liées à la préservation	2	Pauvreté.
	Manque d'initiatives touristiques communautaires liées aux éléphants	1	Assistance et ressources insuffisantes pour les communautés.
Défis institutionnels, manque des capacités et de responsabilité des parties prenantes	Capacités de gestion insuffisantes au niveau du DPBPNC et du gouvernement	3	Structure d'allocation des ressources humaines datée et inefficace, système de gestion des ressources humaines inadéquat, inefficacité.
	Allocation inadéquate des ressources humaines	3	Gestion des ressources humaines insuffisante
	Coordination insuffisante entre les différents acteurs, dont agences nationales, internationales, ONG et propriétaires terriens	3	Aucune politique en place, communication et collaboration plurisectorielle insuffisantes.
	Engagement financier et ressource insuffisante du gouvernement, les donateurs et les communautés	3	Demandes et priorités intersectorielles.
	Manque de formations régulières sur la problématique des éléphants (nationale et internationale)	2	Allocation de budget insuffisante.
	Faible conscience de la valeur des éléphants	2	Il n'existe presque aucune éducation environnementale ni recherche sur les populations d'éléphants.
	Les collectes de fonds menées par les donateurs ne sont pas toujours adaptées aux besoins nationaux	1	Politique et coordination nationales insuffisantes.

3.2 Abattage Illégaux et Commerce de l'Ivoire

Il est reconnu que le braconnage est encore largement répandu dans le pays et qu'il a conduit à une baisse drastique des éléphants dans le passé. Il n'y a pas une stratégie nationale de lutte anti-braconnage en place, ni de cadre de coordination entre les diverses institutions de maintien de l'ordre.

L'instabilité politique des pays voisins (en particulier le Soudan et la Centrafrique), ainsi que la perméabilité des frontières nationales, permettent aux braconniers d'entrer et de sortir librement du pays. La nécessité d'une coordination sous régionale, régionale et internationale s'avère plus que jamais indispensable dans ce contexte. Le braconnage occasionnel à petite échelle par les communautés locales est avéré et l'implication de ces communautés dans le massacre à grande échelle des éléphants par le passé a été prouvée.

Une approche stratégique hiérarchisée sera nécessaire pour déployer efficacement les forces s'appuyant sur des technologies émergentes telles que le suivi par satellite des éléphants, et travailler de manière effective avec les acteurs locaux.

Les lois nationales ne sont pas suffisamment appliquées à tous les niveaux. Le processus d'enquête est généralement inadéquat et conduit à l'abandon des dossiers sans que

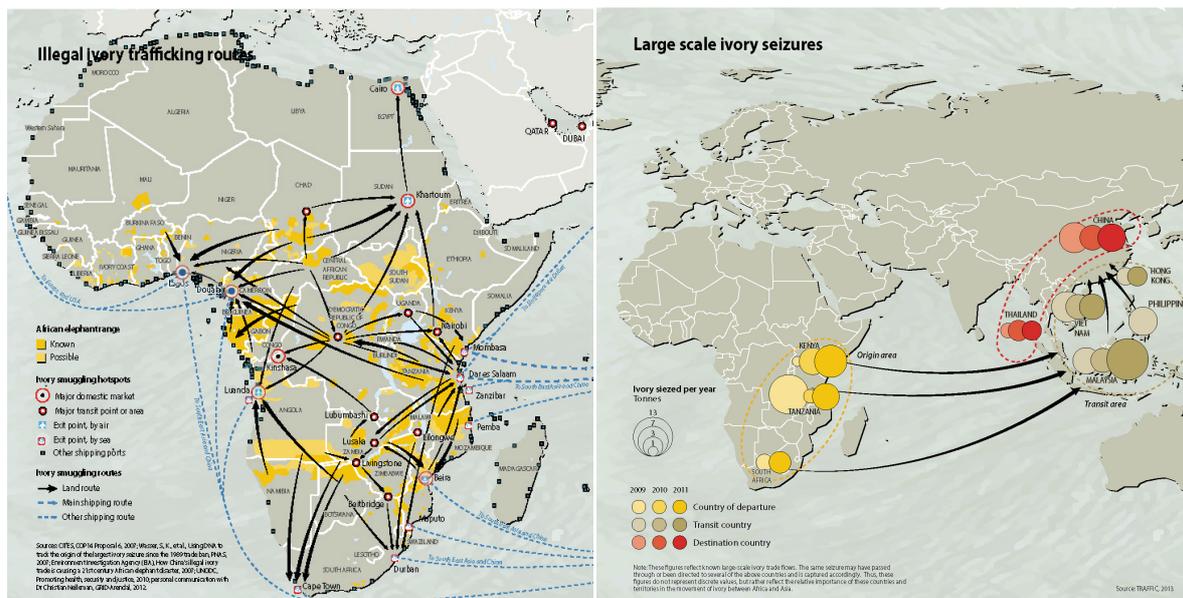
s'ensuivent les procédures administratives nécessaires. Lorsque les braconniers sont arrêtés et traduits en justice, le jugement résultant n'est souvent pas à la hauteur de la gravité du crime et la sentence prononcée est rarement appliquée entièrement. Les personnes condamnées sont régulièrement libérées dans des circonstances inexplicables, sans enquête ultérieure. Il n'existe aucune stratégie permettant le suivi par le ME des procès au sein du système judiciaire, pas plus qu'il n'y a de base de données des braconniers précédemment arrêtés pouvant permettre leur surveillance après libération. Le système judiciaire au niveau des services publics locaux, est souvent très faible, avec un intérêt insuffisant pour le droit de l'environnement. Cette situation est due d'une part à l'insuffisance des textes d'application, au manque de capacités et, d'autre part, au manque de coordination entre les différents services chargés de l'application de la loi.

Il existe de nombreuses populations d'éléphants transfrontalières mal connues le long de la frontière avec le Cameroun et la Centrafrique. Leurs mouvements et leur nombre n'ont pas été étudiés par le passé. Ainsi, leur importance vis-à-vis de l'état général de l'espèce au Tchad ne peut être évaluée. Il devrait y avoir des consultations régulières entre le Tchad et ses voisins sur la possibilité de coordonner les stratégies de gestion des éléphants, avec l'éventualité d'une stratégie régionale pour l'Afrique centrale (Accord de Coopération Tripartite, 2012). Des approches coordonnées devraient être recherchées en matière de protection et d'application de la loi, de commerce, d'élargissement et de maintien de l'aire de répartition, de CHE, d'initiatives de Gestion communautaire des ressources naturelles (GCRN), de recherche et de surveillance des éléphants.

Le commerce illégal de l'ivoire a montré une tendance à la hausse marquée au cours de la dernière décennie. Lorsque les résultats du système d'information sur le commerce des éléphants (ETIS) sont examinés en même temps que les résultats du programme CITES MIKE, on peut affirmer que les éléphants sont confrontés à la crise de conservation la plus grave (2013). Le commerce de l'ivoire est une entreprise logistique complexe qui transporte des produits illicites des régions les plus reculées d'Afrique vers des dizaines de milliers de kilomètres. Le développement économique rapide et l'évolution des modes de consommation en Asie ont accru la demande d'ivoire, en particulier en Chine et en Thaïlande. Les braconniers sont mieux équipés, effectuent des opérations plus sophistiquées et sont mieux pris en charge par les négociants illégaux et les réseaux criminels. Les saisies d'ivoire à grande échelle indiquent que le crime organisé international est impliqué dans le commerce illicite de l'ivoire. Il existe désormais des liens avérés entre le commerce illégal de l'ivoire et la résilience financière des groupes rebelles qui cherchent à déstabiliser les pays.

Depuis 2009, les routes commerciales de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale se sont déplacées vers l'Afrique de l'Est, la Tanzanie, le Kenya et l'Ouganda étant les principaux points de sortie de l'ivoire illicite (80% des saisies). La Malaisie, le Vietnam et Hong Kong sont des points de transit essentiels en route, la majeure partie de l'ivoire étant destinée à la Chine. Cependant, au cours des deux dernières années, les routes commerciales utilisées par les trafiquants semblent changer à nouveau, de nouveaux pays comme le Togo et la Côte d'Ivoire devenant des points de sortie en Afrique, avec l'Indonésie, l'Espagne, les pays de transit (fig. 8).

Figure 8
Routes de trafic illégal d'ivoire et grosses saisies d'ivoire



3.3 Dégradation et perte des habitats

Il est communément admis que les éléphants ne devraient pas être confinés dans de petites zones, dans la mesure où, tôt ou tard, ils modifieront gravement les ressources disponibles. Les éléphants sont appelés à sortir des AP, en laissant libres des zones tampons et des corridors où l'utilisation des terres n'est pas incompatible. Assurer ce rapport essentiel à l'habitat exige un travail rigoureux avec les communautés et les propriétaires terriens, à la fois pour obtenir leur accord et protéger leurs moyens d'existence. La gestion de l'utilisation des terres est une composante essentielle, si ce n'est un prérequis, pour le bon maintien d'une cohabitation harmonieuse homme-éléphant. Des efforts devraient être faits pour harmoniser les politiques des différents ministères, de sorte que la préservation soit prise au sérieux et n'entre pas en conflit avec d'autres directives.

L'approche devrait passer par une gestion des habitats qui permette des possibilités de dispersion des éléphants et qui encourage principalement les communautés locales à accepter et à valoriser leur cohabitation avec les éléphants, en développant des moyens d'en limiter les effets négatifs et de promouvoir leur contribution durable aux économies locales, notamment par l'écotourisme. Dans le cas des populations d'éléphants confinées ou très réduites, des translocations pourraient être envisagées.

Au Tchad, les principaux facteurs affectant la disparition de l'habitat sont l'expansion de l'agriculture, telle que l'irrigation des rizières dans le sud et le long des principales rivières, l'agriculture saisonnière dans les zones inondées, principalement la culture de sorgho de décrue (bérébéré), mais également le développement de l'aridoculture. Un autre facteur est l'exploitation du pétrole. Les activités d'exploration et de développement des champs pétroliers se font souvent dans des zones utilisées par les éléphants.

Comme ailleurs en Afrique, le Tchad, avec le soutien de donateurs et de fonds privés, met en œuvre ses politiques, stratégies et projets selon une approche sectorielle, sans la coordination et la coopération intersectorielle essentielles à l'intégration des questions de

préservation des ressources naturelles. Le gouvernement du Tchad a publié sa dernière Stratégie nationale d'aménagement du territoire pour 2014 - 2019 (SNAT, 2013) mais, du fait que les données sur la répartition des éléphants et la stratégie nationale pour la préservation et la gestion des éléphants au Tchad n'étaient pas disponibles pendant son élaboration, les informations sur l'habitat des éléphants ne sont pas intégrées dans le document. D'une manière générale, l'approche intersectorielle est très limitée pour répondre aux questions environnementales.

La population humaine du Tchad est d'environ 14 millions en 2018 compte tenu de toutes les projections. Elle est inégalement répartie à travers le pays. La densité est de 0,1 habitant par km² dans la zone saharienne de Borkou-Ennedi-Tibesti au nord, alors qu'elle est de 52,4 dans la région plus humide du Logone Occidental au sud. Environ la moitié de la population vit dans le cinquième méridional de son territoire, en faisant la région la plus densément peuplée. La croissance démographique est de 2,6 % (moyenne annuelle), avec 45,2 % de moins de 14 ans (ONU, 2014). La vie urbaine se limite presque entièrement à la capitale, dont la population travaille principalement dans le commerce. Les autres grandes villes sont Sarh, Moundou, Abéché et Doba, moins urbanisées, mais qui se développent rapidement et rejoignent la capitale en tant que moteurs décisifs de la croissance économique.

L'économie est principalement basée sur l'agriculture vivrière sédentaire et le pastoralisme nomade, qui emploient 80 % de la main d'œuvre, mais ne contribuent qu'à 32 % du PIB. La meilleure zone agricole se trouve au sud, où les précipitations suffisent à la culture de coton et de cacahouètes (premières cultures marchandes du pays) à l'exportation, aux côtés de certaines plantes vivrières, dont le sorgho, le millet, le riz, les pommes de terre et le manioc. Le bétail (constitué principalement de bovins, moutons, chèvres et chameaux) est élevé dans toutes les régions du Tchad tandis que la pêche spéculative se pratique dans les principales étendues d'eau du pays. Pendant les périodes de sécheresse, qui sont récurrentes, l'aide internationale, permet souvent de combler les déficits des besoins alimentaires.

Le natron et l'uranium sont les principaux minéraux du pays, et le pétrole est actuellement produit dans plusieurs bassins, principalement situés dans la moitié sud du pays et reliés par un pipeline, au port camerounais de Kribi.

Le pastoralisme et la transhumance dans des vastes régions, avec des mouvements transfrontaliers des éleveurs, entre le Cameroun, la Centrafrique et le Tchad, sont des pratiques bien établies. Les grands troupeaux de bétail se déplacent dans le pays et s'installent dans différentes zones, souvent dans des zones abritant des éléphants. Les nomades sont souvent équipés d'armes à feu obtenues illégalement afin de protéger leurs bêtes et de braconner de petites espèces sauvages de manière irrégulière. En général, ils vivent à proximité immédiate des éléphants et occupent souvent les seules sources d'eau disponibles, en particulier à la fin de la saison sèche (par ex. RF de Binder-Léré, Héban et Guélandeng-Bouso). Dans certains lieux, des milliers de têtes de bétail utilisent les mêmes ressources que les éléphants et le phénomène d'installation incontrôlée des communautés nomades est en hausse dans les habitats habituels des éléphants.

3.4 Contributions socio-économiques inadéquates des éléphants

Les avantages, en termes de moyens de subsistance et d'apports aux économies locales, de la préservation des éléphants et de leurs habitats, sont perçus comme importants pour générer et entretenir l'estime et la valeur de l'espèce, ainsi que de contrebalancer le coût de l'utilisation alternative des terres. Ces bienfaits potentiels tombent dans deux domaines

principaux : 1) partage des recettes des aires protégées (AP) avec les propriétaires terriens locaux, et 2) génération directe de revenus par les communautés et les propriétaires eux-mêmes.

Actuellement, les AP du Tchad ne génèrent aucun revenu qui puisse être partagé directement avec les propriétaires terriens locaux et cette option ne devrait être considérée comme applicable qu'à long terme. Les revenus directs sont nettement plus applicables, en particulier dans les régions où les éléphants vivent dans des AP soutenues par des projets internationaux avec des budgets appropriés. Pour le moment, seul le Parc National de Zakouma et, dans une moindre mesure, ceux de Manda et de Sena Oura, sont en mesure d'assurer des revenus locaux directs à travers l'embauche à plein temps (gardes, gestion du parc, personnel de camp touristique, etc.) et à temps partiel (saisonniers, contrats spéciaux), le soutien à l'économie locale par l'achat de produits et matériaux locaux, ainsi que le développement des programmes communautaires d'utilisation durable des ressources naturelles.

La production de revenus par les propriétaires terriens grâce à une gestion communautaire des ressources naturelles (GCRN) et à des initiatives d'utilisation de la terre bénéfiques aux éléphants sont perçues comme plus viables et directement valorisantes, permettant aux individus et aux groupes de contrôler leur niveau de responsabilité, d'investissement et de retour. Les autres sources d'aide comprennent les ONG, qui offrent des possibilités de formation, de travail, ainsi que des solutions de financement et des sources de revenu innovantes, telles que des fonds fiduciaires avec des donateurs locaux et internationaux, des fondations et des Services de Paiement Eco-systémiques (SPE). Les avantages plurisectoriels et concrets en matière d'éducation (écoles, bourses) et d'infrastructure (cliniques, routes) liés à la préservation des éléphants devraient également être favorisés (Litoroh *et al.*, 2012).

3.5 Attitude négative envers les éléphants

Dans de nombreuses régions où les éléphants sont encore présents au Tchad, il persiste encore une image culturelle et éthique positive significative, inhérente à leurs qualités intrinsèques et à leur valeur pour les générations futures. Cependant, il est très préoccupant que les Conflits Homme-Eléphant (CHE) liés aux terres et aux ressources, s'ils ne sont pas gérés efficacement et rapidement à tous les niveaux nécessaires, puissent entraîner une dégradation de cette bonne volonté.

Une attitude négative à l'encontre des éléphants se développe en effet dans certaines régions, principalement là où les CHE sont fréquents (par ex. régions de Guélandeng-Bouso, Binder Léré, du lac Tchad ou de Dembo). Les dommages occasionnés par les éléphants dans les champs, la perte de récoltes ou de réserves de céréales, les dégâts sur les vergers, et même la perte des vies humaines, combinés à des réponses négatives apportées à ces problèmes, sont à l'origine de cet état d'esprit négatif. Cela peut conduire certaines communautés à soutenir le braconnage organisé des éléphants dans leur région plutôt que les services étatiques chargés de leur protection.

Les approches permettant de réduire les conflits comprennent : une meilleure gestion des terres, des clôtures électrique, des méthodes d'avertissement et de dissuasion précoces au niveau des fermes, et une chasse « contrôlée ». Aucune de ces méthodes ne fonctionne toutefois à elle seule, mais il convient que les professionnels soient informés, correctement

formés et qu'ils soient surtout réactifs dans la combinaison des outils et des moyens de leurs actions. Les programmes d'indemnisation sont perçus comme importants pour les conditions de vie et la bonne volonté des familles touchées, mais sont de potentielles sources d'inefficacité et de corruption. Au Tchad, il n'y a pas de plan clair en la matière et les critères d'indemnisation sont mal définis. Le système central de surveillance et de couverture des CHE n'est pas en place et l'étendue réelle des conflits est inconnue (prise en compte dans le nouveau Décret 380 portant modalités d'application du régime de la faune).

Si une politique de gestion de l'utilisation des terres est mise en œuvre, elle agira comme solution préventive à long terme. L'aspect environnemental, en particulier en ce qui concerne les éléphants, est rarement pris en compte dans les politiques tchadiennes d'utilisation des terres régionales et l'échange d'informations entre les différents ministères et les agences nationales est insuffisant.

Le Fonds Spécial en Faveur de l'Environnement (FSE), établi en 1998 (Loi n° 014/PR/98 du 17 août 1998), a été rendu opérationnel en 2012 (décret n° 168/PR/PM/MERH/2012), et des contributions provenant du gouvernement, des taxes sur les services environnementaux, des agences de tourisme commerciales, des ONG, ainsi que des acteurs locaux, devraient être perçues comme un moyen de financer la préservation des éléphants ainsi que les projets de réduction des CHE.

3.6 Défis institutionnels et faiblesses des capacités des acteurs

Le Gouvernement a connu un changement institutionnel lié au défi de la protection de la nature, mais la croissance de la population a énormément contribué à la perte et la fragmentation de l'habitat naturel des populations d'éléphants, avec une intense hausse des CHE. En même temps, la transformation et le développement de certaines aires protégées au Tchad, conjuguées aux initiatives transfrontalières et à leur impact économiques régional, ont intensifiés la reconnaissance des potentialités du rôle écologique, social et économique des éléphants.

Très peu d'AP disposent de plan de gestion. Sur le terrain, la DCFAP est tributaire de 20 secteurs fauniques (DCFAP 2014) et de 8 délégations régionales (qui dépendent du secrétariat général du ministère). Cette double hiérarchie n'est parfois pas fonctionnelle (UICN/PACO, 2008). Cette structure est obsolète et inadaptée aux réalités actuelles. Les éléphants et autres espèces sauvages sont concentrés dans quelques petites niches, généralement soumises à la pression humaine. Le personnel est également souvent dispersé loin de ces zones, avec très peu de ressources, et n'est donc pas toujours en mesure d'agir efficacement. Enfin, l'exclusion des communautés locales des procédures de création et de gestion des AP peut entraîner une vision négative de la politique de préservation.

Le budget alloué par l'État à la DCFAP est très limité, et la majorité des actions sur le terrain sont entreprises avec l'aide de partenaires techniques et financiers : UE et APN dans le Parc National de Zakouma, FEM et PNUD dans celui de Manda, GIZ et WCS dans la RF de Binder-Léré, Coopération Française, GIZ et FEM dans le Parc National de Sena Oura, ou le secteur privé dans les différents domaines de chasse.

Il existe un besoin manifeste de renforcer les capacités des agents et cadres du ME à tous les niveaux, et notamment sur les méthodes de lutte anti-braconnage, le développement et l'entretien de la base de données, le développement social (par la formation et le

renforcement de la communication avec les propriétaires terriens et les organisations communautaires de gestion et de surveillance des éléphants, GCRN), le Contrôle des animaux à problème (CAP), la réduction des CHE, les clôtures, la surveillance et la recherche. Le recyclage régulier du personnel entretiendrait ses compétences et aligneraient ses capacités avec les techniques émergentes. Les propriétaires terriens, et *a fortiori* les communautés, ont besoin de formation en petit entrepreneuriat et gestion de la conservation, collecte de fonds, gestion financière et de projet, surveillance et évaluation, gestion des clôtures, réduction des CHE, lutte contre le braconnage et bonne gouvernance. Comme indiqué, la DCFAP n'est pas actuellement en mesure d'assurer la plupart de ces formations et ne peut fournir d'équipement. Des échanges devraient être organisés pour le personnel de la DCFAP et les membres des communautés avec des visites éducatives dans d'autres zones bien gérées au Tchad (par ex. le PN de Zakouma) ou dans d'autres pays avec des programmes réussis (Kenya, Afrique du Sud etc.). Il convient que les autres ministères intègrent les questions de préservation dans leurs programmes.

Le mandat de gestion des éléphants du DCFAP est reconnu. Il est chargé d'identifier les priorités dans le cadre de procédures consultatives et de soutenir les parties prenantes à tout niveau, responsabilisant les propriétaires terriens et fusionnant les activités des autres agences gouvernementales nationales et internationales. Les gens attendent de la DCFAP des soutiens aux initiatives communautaires, de la sécurité face aux braconniers et aux CHE, et des partenariats avec les organismes d'entraide communautaire (OEC), les associations communautaires de protection de la faune, les ONG et autres services gouvernementaux. Le rôle des propriétaires terriens est perçu comme crucial pour la préservation de l'habitat des éléphants, et l'amélioration ainsi que la bonne définition de leurs droits décisionnaires sont grandement nécessaires. En même temps, les propriétaires terriens ont des responsabilités vis-à-vis de la préservation des populations d'éléphants et de leurs habitats, de même qu'en terme de coopération avec le DCFAP. Les autres services gouvernementaux devraient se synchroniser avec le DCFAP, en reconnaissant la préservation comme une utilisation légitime de la terre, et intégrer la conservation « grand public » à leurs opérations, notamment à travers l'intégration de l'éducation environnementale dans les programmes scolaires. Les ONG et le secteur privé devraient participer à la collecte de fonds, à la formation et à la promotion d'un dialogue honnête et ouvert – liant les bonnes pratiques nationales et internationales de la conservation avec le développement communautaire.

Les connaissances sur les populations d'éléphants du Tchad et leur histoire sont très limitées. Aucune étude systématique n'a été entreprise dans le passé, hormis dans le parc national de Zakouma. L'évaluation des tendances se fonde généralement sur des estimations et de sporadiques observations par les communautés et administrations locales. En 2013, le projet de fonder un Centre National de Protection des Eléphants (CNPE) fut initié par le MEEP-DCFAP et African Parks (AP), avec dans la même année, le début des premières études systématiques des populations d'éléphants. En dehors de l'écosystème de Zakouma, sept groupes d'éléphants ont été équipés de colliers satellite et ont été régulièrement surveillés. La base de données centrale est une composante du CNPE, rassemblant et étayant les informations obtenues avec les colliers dans les différentes régions. Le système mis en place est encore en cours de développement, mais il fournit déjà de nouvelles informations précieuses sur le mouvement des animaux et leur lien avec les communautés environnantes.

3.7 Insuffisance de la vulgarisation et de l'éducation environnementale

L'objectif général de l'éducation environnementale est de développer une conscience environnementale au sein des générations actuelles et futures, ainsi que de favoriser aux moyens des jeux et des expérimentations, la diffusion des solutions simples aux problèmes environnementaux que rencontrent les communautés. Afin de sauver l'environnement naturel dans lequel vivent les êtres humains, il nous faut en effet apporter des solutions durables. Les activités durables laissent les ressources intactes, pour le bénéfice et l'utilisation des générations à venir. Presque tout ce que l'homme entreprend est nuisible à la planète, mais la génération actuelle peut être celle qui pourra apporter des changements à cet état des choses.

Le Département d'éducation environnementale du ME a été fondé en 2013, et il est responsable de la préparation et de la mise en œuvre d'une politique environnementale efficace au Tchad. Jusqu'ici, très peu a été fait en ce sens, et seul le Parc National de Zakouma dispose d'un programme d'éducation environnementale qui profite principalement aux communautés locales, dont les écoliers, les chefs traditionnels et administratifs, et le grand public.

L'éducation environnementale n'implique pas seulement d'informer le public sur la faune et son environnement, mais de présenter les solutions permettant de la préserver pour les générations futures et de montrer la meilleure manière de vivre ensemble avec la nature. Les organisations internationales concernées doivent être invitées au Tchad pour fournir des conseils techniques, des formations, des capitaux d'amorçage, des micro-crédits, une aide au marketing et du courtage avec les partenaires du secteur privé afin de permettre la réussite de ces activités liées à la conservation. Certaines activités durables peuvent inclure les safaris photo, la sculpture sur bois, la fabrication des meubles, le tissage de tapis ou de paniers, la production de miel ou de papier en bouse d'éléphant.

4 PLAN D'ACTION NATIONAL POUR L'ÉLEPHANT

4.1 Aperçu général du plan

Il est nécessaire de s'assurer que les objectifs de gestion des éléphants répondent à des critères politiques, sociaux, techniques, économiques, écologiques et institutionnels (MT-NDCA, 2010). La priorité en matière de sauvegarde des éléphants est d'assurer fermement leur protection et de mettre en place des initiatives pour sécuriser les sites où ils vivent, par le biais d'amélioration de leurs rapports avec les communautés locales avec lesquelles, ils partagent le même habitat.

Ce plan s'étend sur dix (10) ans et fixe des objectifs mesurables. En atteignant ces objectifs, le progrès vers la réalisation de la vision à long terme sera fait. Le plan liste un certain nombre de cibles qui sont des étapes décrivant ce qu'il faut réaliser pour atteindre chaque objectif clé. Ces cibles sont conçus pour être mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis (SMART).

Il est essentiel de réaliser tous ces objectifs stratégiques pour réussir à atteindre le but global. Chaque Objectif à atteindre est également accompagné d'une liste d'actions et d'activités qui doivent être effectuées pour atteindre une cible particulière. De plus, des Indicateurs de succès sont définis pour chaque action, ce qui aide à définir le but de chaque action, et à déterminer quand une action a été effectuée avec succès par les institutions ou organismes (acteurs) qui en sont responsables.

4.2 Vision

Il est nécessaire de trouver des moyens pour que les éléphants et les humains puissent partager le territoire, avec des zones établies grâce à une planification participative de l'espace, aux niveaux local et politique plus large, soutenue par la législation nationale. Ces zones de coexistence hommes-éléphants, comprendront : des zones de préservation, incluant des aires de protection intégrale des éléphants, des zones tampons, des corridors et des couloirs de migration, dont des espaces mixtes, où la protection des intérêts humains est prioritaire, et avec des zones sans éléphants destinées aux populations humaines uniquement. Suivant ce principe, la vision de ce plan réaffirme que la seule perspective d'avenir pour les éléphants est une coexistence avec les êtres humains :

Vision : un avenir sans danger pour les éléphants et leurs habitats, fondé sur coexistence pacifique et réciproquement bénéfique avec les hommes, est assuré au Tchad.

4.3 But global

Simplement dit, les éléphants du Tchad ne sont pas sécurisés, sont peu nombreux et sont en diminution constante. La priorité est donc de les protéger, de réduire les conflits avec les hommes et d'obtenir des habitats favorables grâce à des accords avec le Gouvernement et les communautés locales.

Il est maintenant évident qu'il faudrait accorder plus d'importance aux partenariats, aux accords multi-acteurs, et à une planification participative de l'utilisation des terres à l'échelle locale avec à la fois les communautés locales et tous les détenteurs des droits fonciers.

Il faudrait aussi et autant que possible atteindre la décentralisation des fonctions et des droits d'utilisation des terres, avec des accords pour l'entretien des habitats. A un niveau politique et gouvernemental plus élevé, il est nécessaire d'entretenir les efforts pour harmoniser la législation, les politiques et les pratiques intra et intersectorielles dans un idéal d'instaurer une autorité reconnue en matière de préservation des ressources naturelles en général et de préservation les éléphants en particulier. Le but global de ce plan s'énonce dans ce contexte comme suit :

But : Sécuriser et/ou restaurer des populations viables d'éléphants, dans leur aire de répartition actuelle et potentielle, tout en réduisant les conflits avec les hommes et en impliquant les communautés locales, reconnaissant ainsi les possibilités qu'offrent les éléphants pour fournir des avantages et des profits écologiques, socio-culturels et économiques au pays tout entier.

4.4 Objectifs

Objectif 1: L'abattage illégal des éléphants et le commerce illicite de leurs produits, sont réduits à des niveaux acceptables d'ici 2023

Justification

Il y a 50 ans la population tchadienne d'éléphants était estimée à 50,000 individus. Aujourd'hui, il y a seulement entre 1,000 et 1,500 éléphants sur le territoire national. Ce drame est le fait principal des braconniers lourdement armés qui ne tuent pas seulement au moyen des armes de guerre mais procèdent aussi par des empoisonnements. Si la tendance actuelle du braconnage se poursuit, les éléphants seront exterminés du Tchad d'ici à une décennie d'années, comme l'ont été, l'Oryx et le Rhinocéros qui ont disparu pendant les années 1980, suite au braconnage alimenté par une circulation incontrôlée des armes de guerre pendant cette période. Le Tchad est également une importante zone de transit de l'ivoire. Les pièces d'ivoire proviennent du Tchad, mais aussi des autres pays de la sous-région et transitent en contrebande, principalement via le Soudan, le Cameroun et le Nigeria (UNEP et al, 2013). Ce phénomène récurrent, constitue un sujet de grande préoccupation voire de frustration au plus Haut Sommet de l'Etat Tchadien. En effet, le fait qu'un Etat disposant de tous les moyens pour sécuriser ses ressources naturelles et protéger sa population, soit confronté chaque année, aux raids des braconniers lourdement armés, parcourant des milliers des Kilomètres, traversant plusieurs frontières internationales et semant la désolation non seulement sur la faune, mais aussi au sein des populations humaines, est simplement inacceptable, pour ses dirigeants. La plus grande priorité des dirigeants tchadiens dans ce contexte, est donc de mettre un terme au braconnage des éléphants. C'est ainsi qu'une Brigade Mobile [de Protection de l'Environnement et de Lutte Anti-Braconnage], issue de la garde rapprochée du Chef l'Etat, Son Excellence IDRIS DBY ITNO, a été mise en place entre 2005 et 2006, au moment où le pays faisait face à une recrudescence des raids et des incursions menées par des janjawids et autres mouvements rebelles. Le principal mandat de la Brigade Mobile est en effet, d'anéantir toute forme de braconnage (zéro braconnage) d'éléphant. Cette Brigade, dans la recherche de perfectionnement a connu plusieurs mutations

depuis sa création, passant par une coordination, puis une direction et est maintenant érigée en un commandement paramilitaire, dénommée Commandement de la Garde Forestière et Faunique (CGFF) par le Décret Présidentiel 562 du 22 MARS 2018. Le CGFF va s'appuyer sur des "postes fixes" déployés sur le terrain et centrés sur les aires protégées et les sites les plus exposés au braconnage des éléphants. Les catégories du personnel devant composer ce corps comprennent : des officiers (supérieurs et subalternes), des sous-officiers, des techniciens spécialisés, des consultants et des hommes de rang. Un effectif initial de 500 de ces hommes rang, dotés de la logistique et des équipements les plus modernes notamment dans le domaine de la communication, est visé. Cet effectif devra évoluer en fonction des nécessités et des ressources mobilisées. Les besoins en logistique, équipements, formation et autres avantages incitatifs au personnel de la CGFF et du CNPE, sont actuellement insuffisamment satisfaits. Ensemble avec les partenaires nationaux et internationaux, le Tchad a réalisé de progrès significatifs. L'une des initiatives majeures qui devrait déboucher sur la réduction de la Proportion des Eléphants Illégalement Abattus (PIKE), est la création d'un Centre National de Protection des Eléphants (CNPE) basé à N'Djamena et le déploiement des colliers satellites sur les différentes populations d'éléphants. Leur suivi continu avec des données collectées par un personnel qualifié du CNPE a marqué le début d'une nouvelle ère. Un plus grand développement du CNPE est prévu pour les prochaines années. Un Bureau des Renseignements (BR-CNPE) sera ouvert et renforcera la collecte d'informations au niveau national et international, non seulement par le biais des numéros de téléphones mobiles sans frais, mais aussi dans le cadre plus large du suivi et des analyses par une Equipe Centrale de Gestion des Eléphants (ECGE-CNPE). Au niveau des régions, le BR-CNPE sera démembré en un Réseau de Renseignement (RR-CNPE) et l'ECGE-CNPE sera décentralisée par la mise en place des Equipes Régionales de Gestion des Eléphants (ERGE-CNPE) et des Equipes Locales (ELGE-CNPE). Une ELGE-CNPE est directement établie sur un site abritant des éléphants. Les autres actions à mener pour assurer une plus grande protection des éléphants sont : le renforcement de la législation et de l'application des lois en général, la gestion et le suivi des stocks nationaux d'ivoire et la fermeture des marchés intérieurs de l'ivoire ainsi que l'interdiction des détensions privées des pièces d'ivoire.

Cible1.a: La Proportion des Eléphants Illégalement Tués (PIKE) est < 0.5 d'ici à 2023

Action 1a1: Création du Centre National de Protection des Eléphants (CNPE)

Activités requises :

- Activité 1a1.1** Intégrer le CNPE dans l'administration du ME.
- Activité 1a1.2** Etablir le Bureau des Renseignements (BR-CNPE) et le Réseau des Renseignements (RR-CNPE) au sein du CNPE.
- Activité 1a1.3** Développer et mettre en place des procédures et Termes de Reference (TDR) du CNPE et de ses structures connexes (ECGE, ELGE, BR-CNPE, RR-CNPE etc.)
- Activité 1a1.4** Sélectionner et employer tout le personnel nécessaire du CNPE et de ses structures connexes.
- Activité 1a1.5** Employer les moniteurs communautaires du CNPE.
- Activité 1a1.6** Mettre en place un système de communication entre le CNPE et tous les tous les intervenants dans l'aire de répartition des éléphants.
- Activité 1a1.7** Préparer le budget de fonctionnement du CNPE pour les cinq (05) années avenir et s'assurer de sa disponibilité.
- Activité 1a1.8** Obtenir et livrer sur le terrain, tout l'équipement nécessaire au bon fonctionnement du CNPE.

Activité 1a1.9 Créer un réseau national de toutes les ONG locales, nationales et internationales travaillant dans la problématique des éléphants au Tchad et s'assurer d'un échange actif d'information entre elles.

Action 1a2: Intensification des patrouilles anti-braconnages

Activités requises :

- Activité 1a2.1** Evaluer l'efficacité de la sécurité et les besoins subséquents dans l'aire de répartition des éléphants.
- Activité 1a2.2** Préparer et exécuter le plan de restructuration des ressources humaines du ME qui travaillent dans l'aire de distribution des éléphants au Tchad.
- Activité 1a2.3** Déployer effectivement les unités de lutte anti-braconnage dans les zone à hauts risques.
- Activité 1a2.4** Créer un réseau des renseignements connecté au Bureau des Renseignements du Centre National de Protection des Eléphants (BR-CNPE).
- Activité 1a2.5** Former le personnel clé et les unités anti-braconnage sur la collecte des données, l'utilisation des GPS, des radio et autres équipement de communication.
- Activité 1a2.6** Déployer les patrouilles de manière proactive dans toute l'aire de distribution des éléphants, recueillir de manière constante des information exactes sur les déplacements des patrouilles, les activités illégales, le braconnage, les observations d'espèces menacées puis analyser et actualiser les cartes opérationnelles.
- Activité 1a2.7** Utiliser le suivi par satellites des principales et vulnérables populations d'éléphants pour des raisons de sécurité (lutte contre le braconnage et l'insécurité alimentaire).

Cible1.b : le commerce de l'ivoire est réduit à un niveau acceptable d'ici à 2019

Action 1b1: Renforcement de la législation

Activités requises :

- Activité 1b1.1** Revoir les lois existantes et recommander les textes d'application pour obtenir des peines minimales substantielles contre la chasse illégale des éléphants et la possession ou le commerce des produits d'éléphants.
- Activité 1b1.2** Renforcer et opérationnaliser la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux du ME pour une meilleure coordination des procédés légaux avec les juges.
- Activité 1b1.3** Mener auprès de tous les membres du système judiciaire national, un programme d'information et de sensibilisation en faveur de la protection de la faune et de flore,
- Activité 1b1.4** Promouvoir un dialogue régulier avec les états africains pour harmoniser leur position par rapport aux débats sur les commerces des

produits d'éléphants ainsi que sur les politiques et la législation y afférente.

- Activité 1b1.5** Faire un lobbying pour obtenir de la communauté internationale de la CITES, un moratoire continu sur le commerce de l'ivoire.
- Activité 1b1.6** Collaborer avec les initiatives des ONG telles que EAGLE pour combattre le commerce illégal de l'ivoire
- Activité 1b1.7** Mener un programme de sensibilisation sur les crimes et les lois dans les principales zones de distribution des éléphants.
- Activité 1b1.8** Conduire un programme d'éducation environnementale dans les écoles sur la protection et la conservation des éléphants et de la faune en général.

Action 1b2: Gestion et suivi du stock national d'ivoire

Activités requises :

- Activité 1b2.1** Etablir des procédures de gestion de l'ivoire et de rapportage sur son commerce.
- Activité 1b2.2** Créer officiellement un Stock National d'Ivoire (SNI) muni d'un système robuste de sécurisation et de suivi-évaluation (avec l'appui d'une initiative tel que TRAFFIC).
- Activité 1b2.3** Former l'équipe du BR-CNPE à pouvoir analyser et interpréter les données sur le commerce de l'ivoire.

Action 1b3 : Fermeture des marchés nationaux d'ivoire et interdiction de la détention privée de l'ivoire.

Activités requises :

- Activité 1b3.1** Collecter les données sur le commerce de l'ivoire.
- Activité 1b3.2** Fermer les Marchés Nationaux d'Ivoire (MNI) et interdire les Détentions Privées de l'Ivoire (DPI).
- Activité 1b3.3** Renforcer les points d'entrée et de sortie du territoire national par des formations en recherche des détection des pièces d'ivoire, aux agents de la Douane, Police, Eaux et Forest ...

Target 1c: Les ressources humaines, les équipements, les infrastructures et le financement de l'application de la loi, sont significativement améliorés d'ici 2021

Action 1c1: Renforcer les capacités humaines pour l'application de la loi.

Activités requises :

- Activité 1c1.1** Evaluer les effectifs et les capacités du personnel et leurs besoins en formation.
- Activité 1c1.2** Identifier l'effectif minimum pour chaque zone de gestion des éléphants.
- Activité 1c1.3** Elaborer des TDR spécifiques pour le personnel opérant dans la conservation des éléphants.
- Activité 1c1.4** Recruter un personnel nécessaire.
- Activité 1c1.5** Former tout le personnel de terrain opérant dans l'aire de répartition

- des éléphants.
- Activité 1c1.6** Evaluer l'efficacité du CGFF et développer son plan de gestion et de restructuration.
- Activité 1c1.7** Renforcer les capacités des services de sécurité (gendarmerie, services de protection de la faune, système judiciaire, douanes et police) pour une application plus efficace des lois et textes de répression de la criminalité faunique.
- Activité 1c1.8** Mettre en place un programme de renforcement des capacités de lutte anti-braconnage, dans le PN de Zakouma pour servir comme site d'excellence de gestion des aires protégées au Tchad et en Afrique centrale de manière générale.

Action 1c2 : Renforcement des équipements et des infrastructures de conservation des éléphants

Activités requises :

- Activité 1c2.1** Evaluer périodiquement les besoins en équipement.
- Activité 1c2.2** Effectuer des vérifications régulières de l'état de fonctionnement du matériel.
- Activité 1c2.3** Développer et distribuer des documents de communication appropriés au niveau de chaque type d'intervenant.
- Activité 1c2.4** Développer et mettre en place un Orphelinat Central des Eléphants (OCE).

Action 1c3 : Renforcement du financement de la conservation des éléphants.

Activités requises :

- Activité 1c3.1** Évaluer le potentiel de financement de la conservation des éléphants des crédits carbone (REDD).
- Activité 1c3.2** Explorer les possibilités de parrainage par des entreprises privées et publiques des zones spécifiques de conservation des éléphants dans le cadre de la responsabilité sociale d'entreprises (par exemple, Airtel, Tigo, Total, Brasseries du Tchad ...).
- Activité 1c3.3** Explorer des options de partenariat supplémentaire dans le secteur privé pour la conservation des éléphants.
- Activité 1c3.4** Développer des projets liés à la conservation des éléphants (en particulier avec la participation des communautés locales) et développer un guichet spécifique du Fonds Spécial pour l'environnement (SEF) en faveur de la conservation des éléphants.

Objective 2 : Les habitats sont maintenus et, dans la mesure du possible, restaurés et la connectivité est améliorée pour au moins 1 sur 3 populations d'éléphants, d'ici 2027

Justification

Les populations d'éléphants peuvent être confinées du fait du braconnage ou des conflits avec les êtres humains pour l'occupation de l'espace. Cela force les éléphants à retourner et à rester dans des aires protégées ou "sites sécurisées"; un processus que l'on appelle "compression", mais qui peut être décrit plus précisément comme une "restriction de mouvements" ou "un évitement des menaces". Le domaine des éléphants au Tchad a été réduit à son minimum, mais à la suite d'une amélioration de leur sécurisation et d'une augmentation de leur population, on devrait s'attendre à une extension de leurs habitats. La restauration des populations d'éléphant et l'expansion de leurs domaines vitaux seraient profitables à l'homme du fait du rétablissement des processus écologiques dans des écosystèmes où l'éléphant peut jouer un rôle clé, en assurant des espaces grandissant pour des peuples traditionnellement nomades et leur bétail, plutôt que l'actuel empiètement des espaces et la contraction des territoires. Les éléphants permettraient une réduction de la pauvreté à des communautés locale grâce à la combinaison d'une amélioration de la productivité des écosystèmes, une meilleure infrastructure et des possibilités alternatives de revenus grâce au tourisme. La protection des habitats d'éléphants au niveau local doit être accompagnée des politiques et des législations régissant le zonage et l'utilisation des terres. Les praticiens de la conservation affirment que 'l'intégration verticale', l'implication dans le développement des politiques, des législations et de l'organisation de l'espace à tous les échelons, depuis les niveaux nationaux, régionaux et locaux avec les communautés et les propriétaires des terres, est essentielle à la réussite d'un tel projet. Ce processus doit être entièrement participatif, avec des retours dans les deux sens, du haut vers le bas et du bas vers le haut (Litoroh *et al.*, 2012). Le but primaire de la gestion des éléphants doit être de maintenir la mobilité de leurs populations grâce à la préservation des couloirs de migration sur les espaces partagés avec les humains. Mais il faudra à un moment se poser la question suivante : y a-t-il (ou devrait-il y avoir) sur un espace donné, un avenir pour une population d'éléphants qui y vit ? Si dans ce sens, il n'y a pas de perspectives réalistes de rattachement de ces d'éléphants à des habitats adjacents, pour leur permettre des déplacements saisonniers, et si les CHE augmentent et deviennent inévitables sur cet espace, alors il faudra sérieusement considérer la possibilité de retirer une partie ou la totalité des éléphants de la zone. C'est la translocation qui n'est pas une décision à prendre à la légère, mais qui est préférable face aux coûts financiers exorbitants et aux effets négatifs qu'engendrerait une gestion intensive sur place de ces éléphants (Litoroh *et al.*, 2012).

Cible 2a. L'aire de répartition actuelle des éléphants est maintenue et là où possible, les parties dégradées sont restaurées.

Action 2a1. Evaluation de l'aire de répartition des éléphants.

Activités requises :

- Activité 2a1.1** Identifier tous les sites/zones/régions avec une présence d'éléphants au Tchad et évaluer leurs étendues.
- Activité 2a1.2** Évaluer la viabilité des éléphants dans ces étendues.

Action 2a2. Gestion des habitats des éléphants

Activities required:

- Activité 2a2.1** Déterminer et mettre en œuvre des mesures *in situ* de conservation des éléphants (exemple : la détermination et l'aménagement des aires protégées, l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion de ces AP).
- Activité 2a2.2** Déterminer et mettre en œuvre des mesures *ex situ* de conservation des éléphants (i.e. translocation, clôtures, gestion communautaire des espaces et des ressources naturelles).

Cible 2b. la connectivité est améliorée pour au moins 1 sur 3 populations d'éléphants d'ici 2027.

Action 2b1. Evaluation des corridors et des zones tampons

Activities required:

- Activité 2b1.1** Identifier et prioriser la gestion des corridors de migration des éléphants et leurs zones tampon.
- Activité 2b1.2** Obtenir les soutiens communautaires et politiques ainsi que la participation à la gestion des aires clés de distribution des éléphants, leurs corridors et leurs zones tampons cibles.

Action 2b2. Amélioration de la connectivité

Activities required:

- Activité 2b2.1** Intégrer les zones de distribution des éléphants et leurs couloirs de migration dans les plans de développement locaux et nationaux.
- Activité 2b2.2** Gérer durablement les corridors des éléphants.

Objectif 3 : Les conflits hommes-éléphants sont réduits à un niveau acceptable avec zéro perte des vies humaines, d'ici 2027

Justification

L'impact de la présence des éléphants sur les moyens de subsistance des êtres humains qui vivent dans leurs zones de répartition, peut être sévère. Dans toutes les communautés où humains et éléphants coexistent, il existe des conflits d'importance plus ou moins grande. Les éléphants peuvent abîmer ou détruire les plantations, les réserves d'eau, les greniers, et les clôtures, et les gens peuvent parfois être blessés ou tués (Litorohet *al.*, 2012). Il est essentiel, pour que les éléphants soient tolérés dans les espaces qui sont également occupés par des humains, que leurs conséquences en coûts économiques et les pertes de biens

soient minimisées dans le contexte de la vie rurale. Les éléphants et les hippopotames sont les espèces qui posent le plus de problèmes au Tchad, et ils sont à l'origine du plus grand nombre de conflits dans plusieurs espaces non protégés, en particulier dans les zones de Guélandeng – Bousso, Lac Tchad – Doum Doum - Binder Léré - Mbaimbokoum, Larmanaye - Dembo - Kamkel. Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de problème ailleurs, mais étant donné qu'il n'y a actuellement pas de base de données de recueil et de suivi des informations sur les conflits entre les êtres humains et les éléphants, les problèmes de contrôle animaliers, la situation réelle – zones sensibles de conflit- et sa gravité ne peuvent pas être évaluées. Les éléphants s'en prennent aux plantations plus fréquemment pendant la saison des récoltes (juillet – octobre) que pendant le reste de l'année. À ce jour, une atténuation efficace et durable des Conflits Hommes-Eléphants (CHE) en Afrique a constitué est un véritable défi, avec seulement quelques outils disponibles (certains controversés):

- Des méthodes de dissuasion dans les fermes (barrières de corde, feux de graisse de piment, champs gardés, plantations tampons, frontières des champs défrichées, utilisation de bruits, feu, et missiles aériens).
- Des pratiques fermières respectueuses des éléphants.
- Déplacer les réserves d'eau (les animaux seront attirés hors de la région).
- Dispersion passive (les animaux sont autorisés ou encouragés à quitter la région).
- Barrières (clôtures, murs).
- Agents biologiques (abeilles / barrières de ruches).
- Produits chimiques irritants (répulsifs).
- Translocation (animaux problématiques ou familles/populations entières).
- Tirs d'armes.
- Contraception.
- Abattage de toute la famille ou de l'animal problématique (la solution la plus populaire pour régler les conflits entre les animaux et les hommes, quelle que soit l'espèce qui ait causé le conflit (MT-NDCA, 2010)).

Chacune de ces méthodes a ses bénéfices et ses coûts, ses avantages et ses conséquences indésirables. L'abattage d'éléphants, que ce soit par les « officiers de contrôle » qualifiés ou par des citoyens touchés qui décident de régler les choses eux-mêmes, doit être procédé avec beaucoup de précautions, car les membres survivants de la population d'éléphants seront alarmés et/ou en colère. Ils associeront maintenant les hommes à la mort de leurs compagnons et il pourrait y avoir un risque d'augmentation des interactions agressives avec les hommes. On peut parvenir à une réduction des CHE grâce à des méthodes spécifiques propres à chaque site, la mobilisation de groupes d'entraide parmi la population et la dissuasion, développer la capacité de la communauté à s'impliquer dans la gestion de la faune, la compensation et la prise en charge rapide des conflits, la mise en place de la responsabilité sociale des entreprises, et en soutenant les projets et les entreprises en rapport avec la nature.

Cible 3a : Le statut des CHE est revu, suivi et documenté

Action 3a1: Revue du Statut du CHE

Activités requises :

- Activité 3a1.1** Evaluer les CHE dans les principales zones connues (Binder-Léré, Chari, Lac Tchad, Dembo, Kamkel) et identifier les interventions appropriées.

Activité 3a1.2 Identifier et évaluer les CHE potentiels ou existant dans les autres zones de l'aire de répartition des éléphants et en identifier les interventions appropriées.

Activité 3a1.3 Collecter et analyser les données et générer des rapports standardisés.

Action 3a2: Suivi des CHE

Activités requises :

Activité 3a2.1 Développer, formaliser et régulièrement appliquer des procédures standardisées d'évaluation et de mitigation des CHE et de Contrôle des Animaux a Problèmes (CAB).

Activité 3a2.2 Centraliser, standardiser et harmoniser la collecte des données et le système de rapportage au moyens des protocoles claires exécutés sur le terrain par des agents bien formes.

Activité 3a2.3 Créer une base centrale des données sur les CHE dans le cadre du CNPE.

Cible 3b : Les CHE sont réduits d'au moins 75 % avec zéro perte des vies humaines, d'ici 2027

Action 3b1 : Renforcer les capacités des services nationaux de la faune sauvage et des communautés locales pour atténuer les CHE

Activités requises :

Activité 3b1.1 Développer et mettre en œuvre pour les agents de l'Etat et des communautés locales dans les régions affectées, des programmes de formation et d'équipement en matière d'atténuation des conflits CHE.

Activité 3b1.2 Inciter et soutenir les initiatives communautaires de gestion des CHE.

Action 3b2 : un Plan National d'Atténuation des CHE est élaboré et effectivement mis en œuvre.

Activités requises :

Activité 3b2.1 Formuler un Plan National d'Atténuation des CHE (PLANACHE)

Activité 3b2.2 Mettre en œuvre des interventions appropriées identifiées (plans concertés d'utilisation des terres ; réouvertures des couloirs de migration, clôtures, translocations) à travers un processus de prise des décisions, accepté par tous les acteurs.

Activité 3b2.3 Impliquer a tous les niveaux les communautés locales, les citoyens et les ONG dans la gestion des CHE.

Objectif 4 : La sensibilisation des communautés locales et des acteurs clés de la conservation des éléphants, est améliorée de façon significative d'ici à 2027

Justification

La nécessité de stimuler la sensibilisation et l'implication des communautés locales et des principales parties prenantes dans la conservation des éléphants est essentielle au succès du plan d'action pour les éléphants du Tchad. Les informations actualisées sont souvent difficiles à trouver. Les données disponibles ne sont pas synthétisées, trop scientifiques ou peu diffusées, ce qui rend difficile la pleine compréhension par les personnes, en particulier par les décideurs, sur comment les éléphants peuvent contribuer aux avantages économiques et socio-culturels. Des informations objectives, impartiales et fiables, accessibles à tous les niveaux de la société, sont donc nécessaires. L'objectif général de la sensibilisation sera de développer une conscience en faveur de la préservation des éléphants, au sein des générations actuelles et à venir, ainsi que de favoriser la diffusion des solutions simples aux problèmes de coexistence avec ces éléphants, principalement au sein des communautés locales. En effet, la sensibilisation n'implique pas seulement d'informer le public sur l'importance des éléphants, mais aussi de lui présenter des solutions permettant de les préserver et de vivre ensemble avec eux. A cet effet, les organisations internationales concernées devraient être invitées au Tchad pour fournir des conseils techniques, des formations, des capitaux initiaux, des micro-crédits, une aide au marketing et au courtage avec les partenaires du secteur privé afin de permettre la réussite des activités liées à la conservation des éléphants.

Cible 4a : La sensibilisation à la conservation des éléphants s'est considérablement améliorée d'ici 2021

Action 4a1 : Sensibilisation des principales parties prenantes

Activités requises :

- Activité 4a1.1** Consolider et disséminer des informations fiables sur la conservation et la gestion de l'éléphant aux communautés locales et aux audiences scientifiques et politiques.
- Activité 4a1.2** Développer et appliquer des programmes de sensibilisation visant les écoles, les communautés locales, les décideurs politiques, les ONG, les secteurs commerciaux etc.
- Activité 4a1.3** Développer et appliquer une stratégie de communication pour partager et rendre compte des décisions prises et des actions de gestion engagées sur le terrain.
- Activité 4a1.4** renforcer les capacités nécessaires pour appliquer les activités ci-dessus.

Cible 4b. L'utilisation des NTIC et des médias sociaux pour la conservation des éléphants est améliorée d'ici 2021.

Action 4b1: Utilisation des NTIC

Activités requises :

- Activité 4b1.1** promotion des appels téléphoniques gratuits.
- Activité 4b1.2** Implication des compagnies de téléphonies mobiles aux campagnes de sensibilisation.

Activité 4b1.3 Promotion d'un journal d'information sur la conservation des
Eléphants

Action 4b2: Utilisation des medias sociaux

Activités requises :

Activité 4b2.1 Développement du site web du CNPE

Activité 4b2.2 Publication des articles pertinents sur la conservation des éléphants
dans les journaux et les medias

Objectif 5 : La connaissance et le suivi des populations d'éléphants sont améliorées d'ici 2023

Justification

La connaissance sur les populations d'éléphants du Tchad restent encore insuffisantes et nécessitent davantage de suivi et de recueil d'informations. Principal instrument d'évaluation de la gestion, l'acquisition continue des données adéquates permet de déterminer si les actions mises en œuvre ont eu l'effet souhaité. Une mise à jour régulière des informations sur les effectifs, les tendances démographiques et la dynamique de l'occupation/utilisation de l'espace par les éléphants sont d'une importante capitale pour leur gestion et leur protection. Plus encore, un grand nombre de petites populations d'éléphants errant au Tchad, sont peu connues. Par conséquent un inventaire complet et un suivi régulier des éléphants et de la gamme complète de leurs habitats sont des prérequis indispensables à une planification rationnelle de leur gestion au Tchad.

Une population d'éléphants en bonne santé dans un habitat sécurisé et adapté avec peu de perturbations devrait se maintenir à un taux de croissance annuelle de 2%. La population du Parc National de Zakouma a bien commencé avec 21 éléphanteaux nés en 2013 après plusieurs années de suppression de la reproduction. D'autres populations autour du Lac Fitri, du Lac Tchad – Doum Doum, de Binder-Léré ou encore de Nguélandeng-Bouso (Chari), ont montré une certaine vigueur de reproduction et de reconstitution de leurs troupeaux. Cependant, nous n'avons pas encore réussi à acquérir suffisamment de données pour évaluer leurs tendances démographiques. S'ils restent en sécurité, leur population augmentera et les éléphants commenceront à explorer de nouveaux espaces. Le gouvernement et les communautés devront être prêts à faire face à cette dispersion, et une planification de l'utilisation des terres devra être mise en place.

Outre la connaissance de la dynamique spatio-temporelle, les composantes clés du suivi des éléphants devraient inclure la performance et les résultats en matière de répression des délits/crimes de braconnage ; de gestion des CHE, du Contrôle des Animaux à Problèmes (CAP) PAC, du renforcement des capacités des acteurs et de l'évaluation de la valorisation socio-économiques des éléphants (MT-NDCA, 2010).

Un système de surveillance standardisé est en place uniquement dans le PN de Zakouma et est absent dans toutes les autres AP. Les systèmes standardisés de suivi-évaluation doivent dans ce contexte, être initiés et harmonisés entre les sites. Une base centrale des données doit également être développée au sein du CNPE et un système de rapportage régulier mis au point. Cette base devrait au moins être en mesure de fournir les informations sur:

– La présence/absence d'éléphants (chiffres),

- La mortalité des éléphants,
- Les patrouilles et autres initiatives/rapports de missions sur le terrain,
- Les arrestations/incidents,
- La récupération d'armes,
- Les saisies d'ivoire,
- Les cas judiciaires en cours de traitement,
- Les conflits hommes-éléphants et le contrôle des Animaux à Problèmes (PAC) etc.

Ces informations devraient être fournies par tous les intervenants, les équipes des patrouilles, le CGFF et ses brigades mobiles, le personnel du ME, les administrations locales et régionales, ainsi que les communautés locales. Ces administrations devraient garantir que les données fournies sont fiables. Le Parc National de Zakouma tient une base de données des stocks d'ivoire depuis plusieurs années, cependant l'absence d'un Stock d'Ivoire National, correspondant aux réglementations de TRAFFIC doit être comblée aussi vite que possible et une base de données nationales spécialisée sur cette question, doit être mise en place.

Cette collecte et gestion de données, pour la base de données centrale du CNPE, est la manière la plus sûre d'éviter la perte de données, comme cela est arrivé par le passé. Il nous faut par ailleurs faire des recherches sur les moyens d'améliorer les méthodes de coexistence et de réduire durablement les CHE spécifiques à chaque site ; par exemple des barrières dissuasives, mais également des mécanismes comportementaux, tels que des produits chimiques irritants, des agents biologiques (abeilles), et des pratiques fermières et de récoltes respectueuses des éléphants. Les répercussions économiques des mauvaises récoltes, l'identification de l'impact des éléphants en relation avec les autres causes, les aspects financiers du rôle des éléphants dans la génération de revenus, et l'utilisation des terres dans les espaces où vivent les éléphants sont des aspects importants de la recherche à initier et à développer.

Cible 5a: Le statut des populations d'éléphants du Tchad et celui de leurs habitats, sont déterminés et surveillés d'ici 2023

Action 5a1 : inventaires et suivis réguliers des éléphants du Tchad

Activités requises :

- Activité 5a1.1** Effectuer des dénombrements aériens des principales populations d'éléphants tous les 2 à 4 ans et lorsque les dénombrements aériens ne sont pas possibles, faire des estimations sur la base des dénombrements au sol de manières directes ou indirectes.
- Activité 5a1.2** Faire des tests de systèmes SMART, dans les principales aires protégées (Sena-Oura, Binder-Léré, Zakouma) tous les deux ans (02).
- Activité 5a1.3** Standardiser le suivi de la mortalité des éléphants et le rapportage y afférent pour tout le pays.

Action 5a2 : Evaluer l'état des habitats, des corridors et des couloirs de migration des éléphants.

Activités requises:

- Activité 5a2.1** Evaluer et surveiller la fragmentation et les changements d'habitats de

- façon à la fois nationale et transfrontalière.
- Activité 5a2.2** Identifier les zones critiques et y mesurer les taux d'empiétement humain.
- Activité 5a2.3** Etendre l'étude des déplacements des éléphants dans toutes les zones identifiées et déterminer les besoins, la faisabilité et la nécessité des corridors.
- Activité 5a2.4** Identifier les besoins de la recherche et de compléments d'informations critiques.

Cible 5b : Un mécanisme d'acquisition et de diffusion d'informations pour la gestion des éléphants, est mis au point et effectivement mis en œuvre d'ici 2027

Action 5b1: utilisation des connaissances indigènes/traditionnelles.

Activités requises :

- Activité 5b1.1** Inventaires et documentations des valeurs traditionnelles des éléphants.
- Activité 5b1.2** Incorporation des croyances et pratiques traditionnelles dans la conservation et la gestion des éléphants.

Action 5b2: utilisation des résultats de la recherche scientifique.

Activités requises :

- Activité 5b2.1** Développer et mettre en place une base centrale des données au CNPE qui intégrera toutes les données pertinentes pour la connaissance et la gestion des éléphants
- Activité 5b2.2** Coordonner les efforts de recherche, compiler et diffuser les résultats de la recherche
- Activité 5b2.3** Établir des forums d'échange d'informations entre et parmi les parties prenantes pour améliorer la conservation et la gestion des éléphants.

Objectif 6 : L'application de la loi est renforcée grâce à une meilleure coopération aux niveaux national et international, d'ici 2021

Justification

La coopération à la fois nationale et internationale entre les services d'application de la loi, est entravée par une quasi-absence des canaux de communication spécifique. La création d'un groupe de travail régional sur les renseignements renforcera la capacité effective d'enquêter et de poursuivre les auteurs de crimes transnationaux. Au niveau national, la mauvaise communication et la mauvaise collaboration entre les services en charge de l'application de la loi, continuent d'aboutir à des peines légères pour les braconniers d'éléphants ou les détenteurs illégaux d'ivoire. Il est important dans ce contexte de créer un groupe de travail commun sur les enquêtes secrètes et réactives, composé de tous les services concernés et d'échanger des informations et de communiquer régulièrement, ainsi

que de pouvoir effectuer des opérations conjointes. Des groupes de travail nationaux et internationaux devraient également être constitués dans le cadre du CNPE.

Cible 6a : Les Groupes de Travail Intersectoriels sur l'application de la loi, sont établis au niveau national et international d'ici 2021

Action 6a1 : renforcement de la coopération au niveau national

Activités requises :

- Activité 6a1.1** Mettre en place et opérationnaliser un groupe de travail intersectoriel chargé des renseignements et de riposte rapide au niveau national impliquant des agents d'autres services chargés de l'application de la loi.
- Activité 6a1.2** Établir une base de données inclusives sur la criminalité faunique assortie d'un mécanisme d'enregistrement des statistiques y afférentes
- Activité 6a1.3** Former toutes les forces de l'ordre (fonctionnaires de la Taskforce) aux techniques d'investigations judiciaires et policières.
- Activité 6a1.4** Développer des protocoles pour la diffusion / le partage des données à la fois au sein et entre les agences et secteurs concernés

Action 6a2 : renforcement de la coopération internationale

Activités requises :

- Activité 6a2.1** Améliorer la communication et la collaboration avec les autorités en charge de la faune des pays voisins et de la région.
- Activité 6a2.2** Créer un groupe de travail commun sur les renseignements et établir des liens avec les pays voisins.
- Activité 6a2.3** Améliorer la communication et la collaboration avec les autorités responsables de la faune, les ONG et les autres parties prenantes concernées à l'échelle mondiale.
- Activité 6a2.4** Participer à des réseaux bilatéraux, régionaux et internationaux d'application de la loi sur la protection des espèces sauvages.

Objectif 7 : Améliorer la collaboration avec les communautés locales

Dans la plupart des États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique, le coût réel subi des CHE emportent toujours et largement sur les avantages tirés des éléphants, qui sont par conséquent de plus en plus exclus de nombreuses parties de leur ancienne aire de distribution. Une fois la disparition des éléphants, les communautés locales perdent un atout socio-économique précieux, concomitant à la perte de la biodiversité et à la dégradation générale des écosystèmes dont elles dépendent pour leur subsistance (AfESG, 2014). Les populations rurales devraient apprécier les fonctions écologiques et socio-économiques des

éléphants sur les parcours et les pasteurs devraient considérer les éléphants comme un facteur positif de maintien des voies de transhumance car les éléphants ont cette faculté d'embroussailler et donc d'empêcher le déclin des pâturages tout le long de leurs déplacements. Les conflits territoriaux liés à l'utilisation des ressources et des terres constituent un problème croissant auquel on peut remédier en développant des modèles de gestion concertés d'espaces partagés entre les éléphants, les pasteurs transhumants et les agro-pasteurs, avec des zones d'extraction/production distinctes et donc séparées des zones de conservation exclusive.

De plus, en raison de l'exclusion des communautés marginales de participer activement à la conservation et d'en récolter certains avantages au niveau des ménages, le braconnage de subsistance et le braconnage commercial se poursuivent sans relâche. La participation active des communautés nécessite la création de conseils de gestion des aires protégées, un forum multipartite simple pour discuter de la conservation et de la gestion de la faune d'une part, et des conflits qui en découlent d'autre part. En outre, alors que la sensibilisation de tous les membres d'une communauté, reste une condition préalable au succès de tout projet de conservation des éléphants, le développement des opportunités alternatives de création/production des moyens d'existence devrait également être une priorité qui permette aux communautés de tirer un maximum de parties des avantages de la coexistence avec les éléphants. Le modèle multi-usage des terres qui doit être développé afin d'offrir à tous, y compris la faune, un espace suffisant pour manœuvrer et pour s'agrandir sans se heurter aux conflits territoriaux sur l'utilisation des ressources et des terres, nécessite des grandes étapes, brièvement présentées comme suit :

- Division de l'espace en : zones de conservation exclusive, zones d'utilisation mixte (zones tampons et autres zones désignées pour être utilisées à la fois, par la faune et les transhumants), zones à vocation agro-pastorale (zones à la fois utilisées par les agriculteurs, les agro-pasteurs et les éleveurs transhumants) et zones d'extraction des ressources (champs pétrolifères et miniers).
- En tant que pratique alternative d'utilisation des terres, lorsque les communautés locales le souhaitent comme telle, des aires protégées, incluant des sanctuaires d'écotourisme communautaires, peuvent être établies dans des zones d'utilisation mixtes (zones tampons et autres zones identifiées comme zones de dispersion des éléphants ou des couloirs/corridors de migrations).
- Toutes les zones de conservation exclusive - c'est-à-dire toutes les AP intégrales - nécessitent la création d'un Comité de Gestion (une plateforme multipartite qui devrait inclure une participation active des représentants des communautés locales, y compris les agro-pasteurs et les pasteurs transhumants).
- Sensibiliser tous les acteurs concernés sur la conservation des éléphants (une condition préalable au succès).
- Dans toutes les zones à usage mixte (zones tampons), les corridors, les conservatoires communautaires et d'autres zones où la faune coexiste avec les populations, la réduction des CHE, devrait être activement poursuivie.
- Enfin, tous les problèmes de conservation nécessitent une intégration dans les politiques et programmes sectoriels de développement ainsi que dans les programmes locaux dans chacun des territoires concernés.

Cible 7a. Un modèle multi-usage des terres initié et développé d'ici à 2013.

Action 7a1: Renforcement de la conservation des éléphants par l'adoption d'un modèle de gestion concertée.

Activités requises :

- Activité 7a1.1** Elaborer des plans d'utilisation des terres de toutes les zones qui font partie de l'aire de répartition des éléphants du Tchad.
- Activité 7a1.2** Sensibiliser tous les acteurs concernés sur la conservation des éléphants (voir objectif 4- prérequis du succès).
- Activité 7a1.3** Établir des comités de gestion des aires protégées pour toutes les aires protégées.
- Activité 7a1.4** Assurer une atténuation active des CHE (voir objectif 3).
- Activité 7a1.5** Intégrer toutes les questions de conservation dans les politiques de développement sectoriel, y compris celles des territoires concernés ;
- Activité 7a1.6** Évaluer et examiner les régimes de compensation et les procédures normalisées y afférents et,
- Activité 7a1.7** Évaluer d'autres approches viables telles que les systèmes d'assurance contre les risques environnementaux et les systèmes de compensation pour les conservatoires communautaires locaux.

Cible 7b: La conservation communautaire et privée des éléphants est renforcée d'ici 2023

Action 7b1: Promotion des conservatoires communautaires basée sur l'écotourisme

Activités requises :

- Activité 7b1.1** Identifier les régimes fonciers existants, les entités de gouvernance foncière et les principaux leaders dans les zones de dispersion des éléphants.
- Activité 7b1.2** Soutenir la création des entités de conservation communautaires représentatives (conservatoires) dans les zones de distribution des éléphants en dehors des aires protégées (zones tampons, corridors et autres zones désignées).
- Activité 7b1.3** Élaborer des plans de gestion et des budgets pour les entités de conservation communautaires, en veillant à la conformité avec les différents plans d'utilisation des terres.
- Activité 7b1.4** Établir des accords avec les investisseurs, les bailleurs de fonds et les ONG de conservation pour des soutiens en matière de gestion, gouvernance, itinéraires techniques et financement des conservatoires communautaires pour les éléphants.
- Activité 7b1.5** Former des entités de gestion communautaire en matière de sécurité, suivi, collecte de fonds, gestion des pâturages, comptabilité, gouvernance, etc.
- Activité 7b1.6** Identifier les sites pour le développement de l'écotourisme communautaire et,
- Activité 7b1.7** Mener une évaluation du potentiel touristique, en tant que exigence pour une croissance du secteur et des capacités existantes.

Action 7b2: Promotion des conservatoires privés basés sur l'écotourisme.

Activités requises :

Activités 7b2.1 Comprendre et soutenir la mise en œuvre d'options d'entreprise viables et compatibles avec la conservation et,

Activités 7b2.2 Évaluer la viabilité des éléphants dans les concessions pétrolières et le soutien à la conservation des éléphants par les compagnies pétrolières privées.

Objectif 8 : Le Plan d'Action National pour l'Eléphant (PANE) est effectivement mis en œuvre d'ici à 2027

Justification

La conservation et la gestion de la faune sauvage au Tchad relèvent de la mission régaliennne de la DCFAP, une institution gouvernementale publique faisant partie du Ministère en charge de l'Environnement (ME). La DCFAP est en effet chargée de la gestion de la faune sauvage dans tous ses aspects, y compris la gestion des aires protégées, l'application de la Loi 14/PR/2008 portant Régime des Forêts, de la Faune et des Ressources Halieutiques du 08 juin 2008 et tous les autres textes relatifs. La DCFAP sera donc la principale institution responsable de la mise en œuvre et du suivi-évaluation du PANE du Tchad. Cependant, de nombreux intervenants sont intéressés, et ont des compétences et des ressources disponibles pour la sauvegarde et la gestion des éléphants au Tchad. Ainsi, pour atteindre les objectifs globaux du PANE, tous les intervenants (le secteur privé, les ONG, les PTF et autres donateurs, l'administration locale et les communautés locales) devront travailler ensemble en tant qu'éléments d'un système inclusif de coordination et de gestion.

Cette structure inclusive doit cependant être considérée avec précautions. La mise en place d'une Equipe Centrale de gestion des Eléphants (ECGE) et de ses démembrements régionaux et locaux (ERGE et ELGE) sont proposés. L'ECGE ne devra pas être plus large que nécessaire pour atteindre l'objectif et devra être axé sur l'action. Une grande partie de la coordination se fera au moyen d'un réseau solide, avec une communication régulière. Les activités de l'ECGE et de ses démembrements sur le terrain, comprennent la compilation et l'analyse continues de données sur la situation des éléphants (abondance et distribution) et sur les menaces pour les éléphants et leur habitat au Tchad. L'ECGE assurera le suivi des activités et des objectifs du PANE et évaluera les résultats mesurables et les progrès accomplis. Même après que le PANE soit publié officiellement, il sera sujet à une amélioration et une actualisation continue.

Certains des problèmes identifiés sont de nature institutionnelle. La coordination, la collaboration et la communication entre les directions techniques et les ministères sont insuffisantes voire faibles ou complètement absentes. La nécessité d'une planification au niveau régional et local est considérée comme urgente et importante. Il faut un cadre pour la collaboration institutionnelle, en particulier en matière de planification spatiale et temporelle (ERGE et ELGE). Par ailleurs les réglementations, les plans de travail, les budgets et la stratégie de communication sont insuffisants et doivent être améliorés par conséquent.

Cible 8a : Un cadre de gestion bien coordonné pour soutenir les décideurs et les parties prenantes, est effectivement mis en œuvre d'ici 2020

Action 8a1: Conception et exécution d'un cadre de gouvernance et d'un plan de mise en œuvre du PANE

Activités requises :

- Activité 8a1.1** Établir et faire fonctionner une Equipe Centrale, des Equipes Régionales et des Equipes Locales de Gestion des Eléphants (ECGE, ERGE, ELGE) à partir des Termes de Référence (TDR) négociés et acceptés par tous les acteurs.
- Activité 8a1.2** Mettre en œuvre toutes les composantes du PANE.
- Activité 8a1.3** Coordonner et produire des rapports annuels sur le statut des éléphants.
- Activité 8a1.4** Coordonner la production des rapports d'appui technique transparents et ciblés aux donateurs et aux parties prenantes sur la mise en œuvre de toutes les composantes du PANE.
- Activité 8a1.5** Suivre et actualiser régulièrement le PANE.

Action 8a2: Développement et mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des ressources et d'un plan des investissements

Activités requises :

- Activité 8a2.1** Identifier et développer un ensemble des projets prioritaires du PANE,
- Activité 8a2.2** Identifier dans le pays des opportunités de subventions et de financement.
- Activité 8a2.3** Élaborer des Plans de Travail Annuels (PTA) pour la mise en œuvre du PANE au début de chaque exercice financier (y compris les budgets, les actions et les responsabilités) et les faire examiner et adopter par l'ECGE.
- Activité 8a2.4** S'assurer que le financement requis pour toutes les activités essentielles est disponible dès le début de l'année financière.
- Activité 8a2.5** Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication et d'information du PANE.
- Activité 8a3. 6** Assurer une liaison étroite avec tous les acteurs du PANE.

Cible 8b : La conservation des éléphants est intégrée dans la planification multisectorielle d'ici 2022

Action 8b1: intégration des besoins de conservation des éléphants dans les priorités des autres secteurs et dans les agendas nationaux

Activités requises

- Activité 8b1.1** Coordonner les échanges des informations techniques et politiques au sein et entre les secteurs et entre toutes les acteurs (des communautés locales aux décideurs à un haut niveau).
- Activité 8b1.2** Faciliter les échanges pour promouvoir le développement et la planification de l'utilisation des terres en rapport avec la conservation et la gestion des éléphants.
- Activité 8b1.3** Organiser des réunions intersectorielles (y compris des décideurs de haut niveau) sur la conservation et la gestion des éléphants.

Activité 8b1.4 Établir des accords bi-sectoriels ou multisectoriels pour soutenir la gestion des différentes zones, en particulier les zones tampons et les corridors.

Activité8b1.5 Veiller à ce que toutes les questions de conservation des éléphants soient fermement intégrées dans les politiques de développement sectoriel, y compris celles des territoires concernés.

5 SUIVI ET EVALUATION DU PANE

5.1 Considérations Générales

Un suivi et une évaluation systématiques sont d'une importance capitale pour le succès de la mise en œuvre du PANE du Tchad.

Le suivi est une fonction de gestion permanente qui vise à fournir des indications sur les progrès réalisés tant au niveau des programmes que des projets. Il identifie et évalue les problèmes potentiels ainsi que les succès en cours, fournissant la base des mesures correctives pour améliorer la conception et la mise en œuvre futures du plan, de ses programmes et projets, tout en consolidant les résultats positifs déjà obtenus. Les activités de suivi doivent être menées du début à la fin des programmes/projets et de toutes les activités du PANE.

L'évaluation est un exercice périodique, limité dans le temps et permet une appréciation systématique et objective de la performance du PANE et de ses programmes/projets. L'évaluation comprend également des estimations qui précisent si les activités atteignent leurs objectifs par rapport au plan de mise en œuvre (IP) et, dans le cas contraire, elle détermine et analyse les raisons sous-jacentes.

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PANE seront menés dans le cadre d'un processus participatif qui renforcera les capacités, la compréhension et l'application des enseignements tirés de la mise en œuvre des programmes et des projets.

L'établissement de la "ligne de base" ou de l'état initial, l'examen de la base des données et leur mise à jour ainsi que la mesure des indicateurs sont essentiels. Les mécanismes et procédures comprendront des visites sur le terrain, des réunions avec les parties prenantes et des rapports systématiques. Pour que le suivi et l'évaluation soient des outils de gestion précieux, un processus de leur planification est nécessaire.

5.2 Gouvernance du Suivi et de l'évaluation

Le Plan d'Action National pour les Eléphants (PANE) du Tchad, sera mis en œuvre par une Unité Technique de Coordination (UTC) gérant le Centre National de Protection des Eléphants (CNPE). L'UTC est dirigé par un Coordinateur National (CN/PANE) qui s'appuie sur les services fournis par un personnel administratif, des consultants. Il s'appuie également sur les décisions prises et les orientations données par une Equipe Centrale de Gestion des Eléphants (ECGE). L'ECGE est présidé par le Directeur National en charge de la Faune et des aires protégées. Elle est en fait "un Comité Directeur" chargé de surveiller et d'évaluer la mise en œuvre du PANE. Sur le terrain, le ECGE est démembrée par des Equipes Régionales de Gestion des Eléphants (ERGE) et des Equipes Locales de Gestion des Eléphants (ELGE). Une ELGE est directement établie sur un site abritant les éléphants.

Le CNPE dispose de deux structures opérationnelles centrales, qui sont : la Salle d'Evaluation et de Contrôle des Eléphants (SECE) et le Bureau des Renseignement (BR). Le mandat de la SECE est de surveiller, collecter et compiler des données sur les populations d'éléphants. Le Bureau des Renseignements (BR) assure la liaison avec les services anti-braconnage, mais aussi avec les autres forces de défense et de sécurité et contrôle un Réseau des Renseignements (RR) déployé sur le terrain.

Le Coordonnateur National (CN/PANE) travaille avec l'ECGE pour développer et / ou réviser, au début de chaque année (janvier-février), un Plan de Travail Annuel (PTA) conforme au Plan d'Implantation ou de mise en œuvre (PI/PANE). Un Plan de Travail Annuel (PTA) doit décrire en détail les activités à réaliser, les résultats attendus, les moyens requis, les

échéanciers ou les dates et les responsabilités. Le plan de travail annuel servira de base à l'élaboration du Budget de Fonctionnement Annuel ou le Budget Opérationnel Annuel (AOB). Le processus AOB impliquera le Coordinateur National, l'ECGE et les Services Nationaux de la Faune. Le CN/PANE propose un AOB avec des justifications appropriées pour le niveau de financement demandé pour chaque catégorie du budget. Le CN/PANE devrait s'efforcer de développer et d'aligner l'AOB sur le PTA afin de s'assurer que toutes les activités et propositions sont effectivement financées et d'éliminer les dépenses déraisonnables. L'ECGE fournit des conseils sur l'AOB avant son adoption et son exécution.

5.3 Activités de Suivi et d'Évaluation

Gestion de la base des données

Afin de consolider les besoins d'information et d'obtenir des informations supplémentaires qui aideront le CN/PANE et le l'ECGE/PANE à suivre et à analyser les progrès des projets et des programmes, une base de données devrait être développée et mise à jour régulièrement. Cette base de données et le site Web qui l'accompagne, seront élargis pour inclure la documentation virtuelle du PANE, ses divers programmes et projets, des présentations de leçons apprises et des études de cas. La Base des Données (BD/PANE) est donc un instrument de base pour le suivi et l'évaluation, la communication et le partage des connaissances relatives à la formulation et à la mise en œuvre du PANE.

Visites des sites

Les visites des sites sont importantes pour suivre et évaluer la mise en œuvre du PANE. Elles permettront de confirmer les informations contenues dans les rapports périodiques des parties prenantes. Ces visites constituent aussi des occasions pour discuter les programmes et les projets avec les participants ; de voir et de comprendre les aspects qui ne sont pas contenus dans les rapports techniques ou qui dépassent le cadre d'élaboration de ces rapports.

Au cours d'une visite de site, il est important de prendre en compte les trois aspects suivants de la gestion d'un programme ou d'un projet : dans quelle mesure l'objectif global déclaré est-il atteint ? Dans quelle mesure le programme /projet répond-t-il aux attentes et aux besoins de la communauté ? Existe-t-il des obstacles à sa mise en œuvre et comment peut-on y remédier ? Si possible, une visite du site devrait être effectuée après le premier trimestre de mise en œuvre du projet afin de procéder aux ajustements nécessaires en consultation avec les propriétaires et les bénéficiaires.

Réunions et ateliers

Les objectifs des réunions et des ateliers sont d'améliorer la participation des parties prenantes au suivi et à l'évaluation du PANE, de ses programmes et projets. Il est essentiel que les principales parties prenantes et / ou groupes cibles qui sont ou seront probablement affectés par le PANE et ses projets puissent participer aux débats sur les questions qui les concernent. Cela leur permettra de posséder et de contrôler le PANE ainsi que ses programmes et projets ultérieurs. En fonction des problèmes à résoudre, ces réunions se dérouleront à différents niveaux et dans différents lieux, avec une fréquence variable.

6 CONCLUSIONS & RECOMMANDATIONS

6.1 Conclusions

La protection de l'environnement en général et celle des éléphants en particulier a fait l'objet de beaucoup d'écrits dans le monde. De nombreux problèmes ont été identifiés et beaucoup d'actions pertinentes proposées. Cependant, il est souhaitable que les actions stratégiques énoncées dans le présent document soient mises en œuvre. La tâche est immense et l'atteinte des résultats ne sera pas facile. Il y a cependant une ferme volonté de protéger le patrimoine naturel et culturel au Tchad et nous sommes conscients que même à petits pas, la marche vers le progrès est certaine. Le PANE est ambitieux mais il n'y a pas un autre choix vu les enjeux et les défis identifiés. La mise dépend aussi d'une plus grande coopération entre les institutions nationales, ainsi qu'entre le Gouvernement Tchadien, les partenaires publics et privés ainsi que les ONG travaillant dans le domaine de la protection des éléphants. Chacun des acteurs apportera sa contribution haut combien indispensable. Ici, nous voulons présenter quelques hypothèses de cette marche vers le succès du PANE :

- Le personnel formé reste en place.
- Des ressources sont disponibles pour équiper le personnel et mener des opérations de maintien de l'ordre selon des normes adéquates.
- Des ressources suffisantes sont disponibles pour améliorer la sécurité, la surveillance et la gestion des habitats.
- Le financement et des ressources importants déployés pour la mise en œuvre des systèmes d'indemnisation recommandés et de l'atténuation des CHE.
- La DCFAP recrute / renforce les capacités du personnel de HEC.
- La loi devient habilitante (modification des lois sur la faune approuvée par le parlement).
- Les communautés continuent d'appuyer la faune.
- L'équipement et les infrastructures sont bien entretenus.
- La Collaboration internationale/transfrontalière sur l'application de la loi est renforcée.
- La situation politique nationale, régionale et internationale est stable.
- Le soutien du gouvernement et la volonté politique sont agissantes
- Les gouvernants des provinces sont favorables à la planification intersectorielle.
- Le gouvernement adopte et exécute les recommandations spécifiques aux populations clés des éléphants.
- Le soutien financier du gouvernement et des donateurs se poursuit et s'accroît.
- Des ONG de conservation comme African Parks et autres se sont engagées pour gérer les principales aires protégées et les populations clés des éléphants.

Certains de ces problèmes ne concernent pas uniquement la préservation des éléphants, mais également le fonctionnement global des institutions gouvernementales impliquées et la sauvegarde de toutes les ressources naturelles du Tchad.

6.2 Recommandations relatives aux populations clés des éléphants

1. *Les éléphants de Zakouma*

La population d'éléphants du Parc National de Zakouma (PNZ) est la seule qui est bien gérée et suffisamment connue au Tchad. Les données collectées depuis plus de vingt (20) ans sur la répartition, les mouvements et les schémas de migration fournissent des informations fiables pour la gestion future de ces éléphants. Toute la population réside dans le PNZ tout au long de l'année. Certains individus migrent vers le nord jusqu'à la limite sud de la Réserve Faunique Abou Telfane (RFAT) et vers l'ouest atteignant la Réserve Faunique Siniaka-Minia (RFSM) pendant la saison des pluies. Le partenariat entre le gouvernement du Tchad et African Parks appuyé par l'Union Européenne depuis bientôt dix (10) ans, a prouvé que de bonnes pratiques de gestion donnent des résultats prometteurs en matière de protection et de gestion des éléphants.

Les actions spécifiques requises pour ces éléphants sont :

- Poursuite des activités de lutte contre le braconnage assistée par la technologie informatique et par satellite, éventuellement complétée par la technologie des drones.
- Construction d'une infrastructure de captivité pour des éventuels accueils d'éléphants qui y pourront être transférés à partir des autres zones.
- Protection des corridors de migration grâce à la planification de l'utilisation des terres (zonage) et par le renforcement de l'application de la loi en dehors du PNZ.

2. *Les éléphants du Chari*

La zone de dispersion ces éléphants, se trouve à cheval entre les régions de Chari-Baguirmi et de Mayo-Kebbi Est. Cette zone s'étend depuis le Sud de Guélandeng et déborde l'agglomération de Bousso, sur une longueur totale d'environ 200 Km. La largeur chevauchant le fleuve Chari varie entre 20 et 40 Km. En saison sèche, ces éléphants partagent la zone avec une grande population humaine le long de la rivière, où se concentrent les activités de culture et de pêche. Les villages et les petites habitations à proximité des champs sont dispersés dans toute la zone et il n'y a guère d'espace à partager entre ces éléphants et les hommes. Chaque année, des pertes en vies humaines y sont signalées et la fréquence des CHE y est en constante augmentation. Pendant la saison des pluies, les éléphants peuvent se déplacer légèrement plus loin de la rivière, où l'activité humaine est moindre à cette époque de l'année et où les éléphants trouvent de bons habitats. Cependant, ces zones ne conviennent pas aux éléphants en saison sèche (manque de source d'eau permanente et de fourrage). L'ONG locale, SOS Eléphants, travaille dans la partie centrale de la zone de distribution de ces éléphants, principalement pour l'atténuation des CHE, et a initié la création d'une réserve communautaire pour ces éléphants. Pour assurer la survie de cette population d'éléphants, les mesures suivantes sont recommandées :

- Cartographier le conservatoire communautaire proposée, évaluer son aptitude à la survie à long terme des éléphants ; déterminer les principes de gestion de ce conservatoire et évaluer la compréhension et l'adhésion des communautés locales ;
- Analyser l'utilisation des terres plus loin de la rivière Chari (à savoir l'aire de répartition des éléphants de la saison humide) et évaluer la possibilité de créer une nouvelle aire protégée pour les éléphants et d'autres espèces sauvages. Pendant la phase

d'évaluation, il sera utile d'établir des points d'eau artificiels pour les éléphants dans les zones appropriées loin du fleuve afin de fournir des informations plus précises sur les préférences d'habitat des éléphants dans la zone et la pertinence et la durabilité de l'habitat sélectionné pour les éléphants en saison sèche. Ces points d'eau artificiels devront être gérés afin de garantir uniquement leur utilisation par la faune.

- Facteur humain - La répartition des villages, les nouvelles zones d'installation de nomades ainsi que l'utilisation de la zone par les nomades et leur bétail doivent être prises en compte, de même que les CHE et les plans d'atténuation possibles.
- S'il y a lieu, créer une nouvelle aire protégée et mettre en place une gestion adéquate.
- S'il est prouvé que la zone ne peut plus soutenir une population d'éléphants durablement viable, il est recommandé de procéder à une translocation vers un autre lieu sûr (aire protégée comme Zakouma ou Siniaka-Minia).

3. *Les éléphants de Binder-Léré*

La zone centrale de l'aire de dispersion de ces éléphants se situe dans la partie est de la Réserve Faunique Binder-Léré (RFBL). Celui-ci est composé de terres marginales peu propices à l'intensification agricole et aux établissements humains. Ce domaine vital se situe entre les régions de Mayo-Kebbi Est et de Mayo-Kebbi Ouest avec une forme presque sphérique de plus de 50 km de diamètre. Les menaces augmentent en raison des CHE qui y alimentent le braconnage. Pour assurer la survie de cette population d'éléphants, les mesures suivantes devraient être prises:

- Reclasser partiellement la RFBL en un Parc National.
- Définir et mettre en place un système local d'atténuation des CHE.
- Renforcer les capacités locales de lutte anti-braconnage.
- Mettre en place une gestion adéquate du nouveau Parc National.
- Sécuriser un financement des donateurs externes pour financer la protection de ces éléphants et le processus de reclassement de la RFBL et l'application de la loi.

4. *Les éléphants de Fitri*

L'aire de répartition de ces éléphants se trouve à cheval entre trois régions : Batha, Hadjer Lamis et Guéra. Pendant la saison des pluies, ces éléphants se déplacent jusqu'à une distance située à environ 150 km du lac Fitri, au sud de la localité de Mokofi. L'habitat principal est constitué de plaines d'inondation, mais il est très fragmenté et abondamment pâturée par le bétail. Les menaces augmentent en raison des CHE et du braconnage. La viabilité *in situ* de ces éléphants est incertaine. Pour assurer leur survie, les mesures suivantes sont recommandées :

- Renforcer les activités de lutte contre le braconnage
- Analyser l'utilisation des terres de l'ensemble de ces éléphants.
- Évaluer le niveau des CHE dans la région et l'attitude des gens envers les éléphants.
- Revoir la législation sur la Réserve de Biosphère du Lac Fitri (un Décret a été publié en 1989, mais la reconnaissance doit être réexaminée).
- Évaluer la possibilité de protéger officiellement le couloir de migration des éléphants et la création d'une nouvelle AP dans l'aire de répartition de ces éléphants. Une zone se trouvant dans une zone d'inondation qui n'est pas occupée de manière permanente par des personnes peut se prêter à une telle approche.
- Le cas échéant, reconnaître officiellement la Réserve de Biosphère du lac Fitri avec le corridor de migration comme zone tampon et / ou l'aire de répartition de la saison

humide en tant que nouvelle aire protégée, et mettre en place une gestion adéquate.

5. *Les éléphants de Doum Doum/Kouloudia*

Cette population d'éléphants se trouve à la limite sud du Lac Tchad et littéralement parmi les gens. Leur aire de répartition est à cheval entre deux régions : Hadjer Lamis et Lac. Les éléphants se déplacent entre les villages, utilisent les mêmes zones que les pâturages et l'agriculture. Les rives du Lac Tchad sont très fertiles, très peuplées et il n'y a guère d'espace libre pour les éléphants. Les éléphants passent la majeure partie de la journée dans une végétation dense le long des bras séchés du Lac Tchad et vont généralement boire pendant la nuit. En saison des pluies, ils se déplacent vers le sud-ouest, mais de quelques kilomètres seulement. Les menaces augmentent en raison des CHE et du braconnage. Cette population d'éléphants n'est pas viable *in situ*, à moins que les communautés locales acceptent de mettre en place une zone de conservation communautaire clôturée. Pour assurer la survie de cette population d'éléphants, les mesures suivantes doivent être prises :

- Analyser l'utilisation des terres dans l'aire de répartition des éléphants.
- Évaluer le niveau des CHE dans la région.
- Analyser les possibilités de cohabitation future entre les éléphants et les personnes, et développer conséquemment un plan d'occupation des sols approprié en collaboration avec les communautés locales.
- Examiner la possibilité de créer une petite installation de tourisme communautaire pour l'observation des éléphants par les visiteurs de Ndjama afin de garantir la génération de revenus afin d'atténuer les HEC.
- Sinon, ignorer ou transférer ces éléphants vers un autre endroit plus sécurisé (aire protégée).

6. *Les éléphants de Sena-Oura*

Également appelés éléphants de Gagat ou de la Doudji, l'aire de répartition de ces éléphants chevauche deux régions au Tchad (le Mayo-Kebbi Ouest et le Logone Occidental) et traverse la frontière camerounaise, entre le Parc National de Sena Oura (Tchad) et le Parc National de Bouba Ndjidda (Cameroun). Comme la population du Chari, ces éléphants vivent dans un environnement très difficile, indépendamment de la saison : les villages et les petites habitations à proximité des champs sont dispersés dans toute la zone et il n'y a guère d'espace pour ces éléphants. Les fréquences CHE sont très élevées, y compris les décès humains, tandis que le braconnage augmente. Techniquement, il s'agit d'une population non viable. Pour assurer la survie de cette population d'éléphants, les mesures suivantes doivent être prises:

- Remodeler et étendre le PNSO et,
- Soutenir la mise en œuvre de l'accord de coopération entre le Tchad et le Cameroun sur la création et la gestion conjointe du complexe frontalier des zones protégées de Bouba Ndjidda et de Sena Oura (Le BSB Yamoussa). Cet accord a été signé le 2 août 2011 à Yaoundé. En effet, les éléphants de Gagat seraient mieux protégés si le PNSO était rétabli dans son statut légal et s'il était simultanément géré avec le PNB.

7. *Les éléphants de Birket Fatimé*

L'aire de répartition de ces éléphants chevauche sur deux régions : le Batha et le Guera. La

densité de la population humaine est très élevée. Il existe encore un habitat convenable mais la construction d'une population viable à partir de ce groupe d'éléphants, sera difficile localement. Pour assurer la survie de ces éléphants, il est préférable d'envisager leur transfert vers la PNZ ou simplement de les ignorer.

8. Les éléphants de *Mbaibokoum*

L'aire de répartition couvre une zone à la fois au TCHAD et en RCA (population transfrontalière), mais les éléphants passent la plupart de leur temps au Tchad. L'environnement est très difficile avec des niveaux élevés de braconnage et de CHE. La translocation dans une aire protégée déjà existante ou une gestion locale au sein d'une nouvelle aire protégée transfrontière à établir.

9. Autres éléphants

Les huit (08) populations d'éléphants traitées ci-dessus sont prioritaires et seront les premières à être traitées dans le cadre de la mise en œuvre du PANE pour les prochaines années. Une fois que des informations suffisantes ont été collectées, des mesures seront prises pour assurer la survie des autres populations actuelles ou potentielles des éléphants. Aussi, les populations d'éléphants, peu connues ou plus petites, un effort de collecte des sera encourager et des mesures de gestion conséquentes seront proposées. Il s'agit des éléphants de Héban, de Larmanaye, de Baké, de Dembo et de l'Aouk.

7 REFERENCES

1. AED, 2013 : Provisional update.
2. AfESG –IUCN, 2005: Evolution of the Human Elephant Conflict Working Group and Synthesis of the Lessons Learned. (www.iucn.org/themes/ssc/afesg/hec/pdfs/heclessons.pdf)
3. AfESG – IUCN, 2003: Technical Brief: Review of Compensation Schemes for Agricultural and Other Damage Caused by Elephants. www.iucn.org/themes/ssc/afesg/heccomreview.html
4. Antonínová M., 2014: Report of Elephant Populations of Chad – data update and collaring operation. African Parks – DBCNPH. 8pp.
5. Antonínová M., Dogringar S., Assilek A., Dias J., 2014a: *Dry Season Aerial Total Count, Zakouma National Park, Chad, 2014*, African Parks. 34pp.
6. Antonínová M., Labuschagne J., Dogringar S., Assilek A., Dias J., 2014b: *Dry Season Aerial Total Count, Mayo Kebbi Est & Chari Baguirimi Elephant Area, Chad, 2014*, African Parks.
7. Antonínová M., Dogringar S., Assilek A., Dias J., Labuschagne J., 2014c: *Dry Season Aerial Total Count, Binder Léré Faunal Reserve and adjacent areas of elephant distribution, Chad, 2014*, African Parks
8. Barnes, R.F.W. (2001) How reliable are dung counts for estimating elephant numbers?, *African Journal of Ecology*. 39 (1):1-9.
9. Barnes, R.F.W., G.C. Craig, H.T. Dublin, G. Overton, W. Simons & C.R. Thouless (1999) *African Elephant Database 1998*. IUCN/SSC African Elephant Specialist Group. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK. x + 250pp.
10. Blanc, J.J., R.F.W. Barnes, G.C. Craig, H.T Dublin, C.R. Thouless, I Douglas-Hamilton & J.A Hart (2007) *African Elephant Status Report 2007: An update from the African Elephant*

- Database. Occasional Paper Series of the IUCN Species Survival Commission, No. 33, IUCN/SSC African Elephant Specialist Group. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK. vi + 276pp.
11. Blanc, J.J., C.R. Thouless, J.A Hart, H.T Dublin, I Douglas-Hamilton, G.C. Craig & R.F.W. Barnes (2002) African Elephant Status Report 2002: An update from the African Elephant Database. IUCN/SSC African Elephant Specialist Group. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK. vi + 304pp.
 12. Brugière D. & Scholte P., 2013: Biodiversity gap analysis of the protected areas system in poorly-documented Chad. *J. of Nature Conservation* 21:286-293.
 13. CIESIN/SEDAC, 2005: Center for International Earth Science Information Network (CIESIN), Columbia University; and Centro Internacional de Agricultura Tropical (CIAT). 2005. Gridded Population of the World Version 3 (GPWv3): Population Density Grids. Palisades, NY: Socioeconomic Data and Applications Center (SEDAC), Columbia University. Available at <http://sedac.ciesin.columbia.edu/gpw>
 14. CITES, 2010: African Elephant Action Plan. 15th meeting of the conference of the parties, Doha. 23pp.
 15. CITES, 2014: Elephant conservation, illegal killing and ivory trade. 65th meeting of the Standing Committee, Geneva. 38pp.
 16. Cumming, D.H.M. and Jones, B.T. (2005). Elephants in southern Africa: Management Issues and Options. WWF SARPO Occasional Paper Number 11. WWF SARPO, Harare.
 17. Decree No 265/PR/PM/2014: Portant remaniement de Gouvernement.
 18. DEJACE, P. 1996. Suivi des éléphants dans le Sud du Tchad. Direction des Parcs Nationaux et Reserves de Faune (DPNRF), Tchad. Unpublished report. 13pp.
 19. Dolmia, N. M. 2004. Elements of the ecology of the elephant population of Zakouma National Park (Chad). Ph. D. National School of Genie, Rural, Water and Forestry.
 20. Dolmia M. & Antonínová M., 2013: Rapport de la Mission de Pose des Colliers Télémétriques aux Eléphants du Tchad. Unpublished report. 31pp.
 21. DBCNPH 2011: Plan d'Aménagement du Parc National de Manda, 2011 – 2021. 175pp.
 22. DG Ecological Consulting 2003: National Policy and Strategy for the Conservation and Management of elephants in Botswana. 35 pp.
 23. Ellis, E.C., K.K. Goldewijk, S. Siebert, D. Lightman, and N. Ramankutty. 2013. Anthropogenic Biomes of the World, Version 2, 2000. Palisades, NY: NASA Socioeconomic Data and Applications Center (SEDAC). <http://sedac.ciesin.columbia.edu/data/set/anthromes-anthropogenic-biomes-world-v2-2000>.
 24. Ellis, E. C. and N. Ramankutty. 2008. Putting people in the map: anthropogenic biomes of the world. Data distributed by the Socioeconomic Data and Applications Center (SEDAC): <http://sedac.ciesin.columbia.edu/es/anthropogenicbiomes.html>.
 25. ETIS : The Elephant Trade Information System (ETIS), <http://www.cites.org/eng/prog/etis/index.php>
 26. FAO- CIRAD-BIOHUB (2010). Toolbox for Human Elephant Conflict (HEC) mitigation. FAO, Harare.
 27. Gary R., 1956: Les Racines du Ciel. Folio.
 28. Hedges, S. & D. Lawson (2006) Dung survey standards for the MIKE programme, CITES MIKE programme.
 29. Hoare R.E. 1999: data collection and analysis protocol for human-elephant conflict situations in Africa. Prepared for IUCN/AfESG's Human-Elephant Conflict Working Group.

www.iucn.org/themes/ssc/afesg/hec/hectools.html

30. Hoare R.E. 2000: Projects of the Human –Elephant Conflict taskforce (HETF) – results and recommendations. *Pachyderm* 28: 73-77.
31. Hoare, R.E. & J.T. du Toit (1999) Coexistence between elephants and people in African savannas. *Conservation Biology*, 13:633-639.
32. Hunter ND, Martin EB, Milliken T, 2004: Determining the number of elephants required to supply current unregulated ivory markets in Africa and asia. *Pachyderm* 36: 117-128.
33. INDABA 2004: The Great Elephant: Finding an African Solution to an African Problem. SANPARKS. 32pp.
34. IUCN 2005 : Central African Elephant Conservation strategy. IUCN. 40pp.
35. IUCN/SSC (2008a) *Strategic Planning for Species Conservation: A Handbook. Version 1.0*. IUCN Species Survival Commission, Gland, Switzerland
(http://cmsdata.iucn.org/downloads/scshandbook_2_12_08_compressed.pdf).
36. IUCN/SSC (2008b) *Strategic Planning for Species Conservation: An Overview. Version 1.0*. IUCN Species Survival Commission, Gland, Switzerland
(http://cmsdata.iucn.org/downloads/scoverview_1_12_2008.pdf).
37. Jachmann, H. (1991) Evaluation of four survey methods for estimating elephant densities. *Afr. J. Ecol.* 29, 188 – 195.
38. Jachmann, H. (2001) Estimating abundance of African wildlife: An aid to adaptive management. Kluwer Academic Publishers, Boston, pp. 285.
39. Keith J.O. & Plowes D.C.H. 1997: Considerations of Wildlife Resources and Land Use in Chad. SC Technical paper no 45. USAID.
40. Last of the Wild Data Version 2, 2005 (LTW-2): Global Human Footprint Dataset (Geographic). Wildlife Conservation (WCS) and Center for International Earth Science Information Network (CIESIN).
41. Litoroh, M., Omondi, P., Kock, R. and Amin, R. (2012) Conservation and Management Strategy for the Elephants in Kenya. 2012-2021. The Kenya Wildlife Service (KWS), Nairobi.
42. Martin, E. (2009). China's growing ivory demand kills more elephants. *Swara* 32 (3): 36-38.
43. Milliken T, Burn R, Sangalakula L. 2009. The Elephant Trade Information System (ETIS) and the Illicit Trade in Ivory: A report to the 15th meeting of the Conference of the Parties to CITES. Report for CITES CoP15 Annex 1 (unpublished).
44. MT-NDCA 2010: Strategy and Action Plan for the Conservation and Management of Elephants in Mozambique 2010-2015. Ministry of Tourism & National Directorate of Conservation Areas, Republic of Mozambique, 2010. 66pp.
45. MPDC – PRSP SC, 2003: National Poverty Reduction Strategy Paper 2003.126pp.
46. Nelson A., Bidwell P. & Sillero-Zubiri C., 2003: A review of human-elephant conflict management strategies. *People & Wildlife*.
47. Norris S. 2004 (?): Africa – our home. Siren Conservation Education and Tusk Trust. UK. 196pp.
48. Osborn, F.V. and Parker, G.E. (2002). Community-based methods to reduce crop loss to elephants: experiments in the communal lands of Zimbabwe. *Pachyderm*, 33: 32-38.
49. Parker, I.S.C. & A.D. Graham (1989) Men, elephants and competition. Symposium of the Zoological Society of London, 61:241-252.
50. Parker, G.E., Osborn, F.V., Hoare, R.E. and Niskanen, L.S. (eds.) (2007). Human-elephant conflict mitigation: a training course for community-based approaches in Africa.

- Participant's manual. Elephant Pepper Development Trust and Human-Elephant Conflict Working Group, African Elephant Specialist Group, SSC-IUCN. Livingstone and Nairobi.
51. Poilecot, P. 2008: Comptage aérien des grand mammifères (avril 2008) et planification d'une stratégie du suivi écologique au Parc National de Zakouma. Agricor/Eco-consult/GOPA/CURESS, Tchad.
 52. Potgieter, D., Fay, J.M., Taloua, N & Djimet, B. 2009: Dry Season Aerial Total Count, Zakouma National Park, Chad, 2009, Report, WCS, New York.
 53. Potgieter, D., Ngakoutou, E., Djimet, B&Lamoureaux, S. 2010: Dry Season Aerial Total Count, Zakouma National Park, Chad, 2010, Report, WCS, New York.
 54. Potgieter, D., Dogringar, S., Djimet, B &Lamoureaux, S. 2011: Dry Season Aerial Total Count, Zakouma National Park, Chad, 2010, Report, WCS, New York.
 55. Potgieter, D., Evans, B., Dogringar, S., Kassar, M., Labuschagne, J., 2012: Dry Season Aerial Total Count, Zakouma National Park, Chad, 2012, Wildlife Conservation Society, New York.
 56. Salafsky N., Margoluis R. & Redford K. (2001) *Adaptive Management: A Tool for Conservation Practitioners*. Biodiversity Support Program, Washington, D.C., USA.
 57. Said, M.Y., Chunge, R.N., Craig, G.C., Thouless, C.R., Barnes, R.F.W. and Dublin, H.T. (1995). *African Elephant Database 1995*. Occasional Paper of the IUCN Species Survival Commission No. 11. IUCN, Gland.
 58. Martin E. & Vigne L. 2011: The Ivory Dynasty: A report on the soaring demand for elephant and mammoth ivory in southern China. Elephant Family, The Aspinall Foundation and Columbus Zoo and Aquarium, London. 20pp.
 59. UICN/PACO (2008). Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées : airesprotégées du Tchad.
 60. UNEP, CITES, IUCN, TRAFFIC (2013). *Elephants in the Dust – The African Elephant Crisis*. A RapidResponse Assessment. United Nations EnvironmentProgramme, GRID-Arendal. www.grida.no. 80pp.
 61. Varun Vira & Thomas Ewing, 2014: Ivory's Curse. The Militarization & Professionalization of Poaching in Africa. C4ADS & Born Free, USA. 104pp.
 62. Vigne, L. and Martin. E. (2011). Consumption of elephant and mammoth ivory increases in southern China. *Pachyderm* 49: 79-89.
 63. WFP, 2014: Population data of Chad.

8 ANNEXES

ANNEXE 1 : PROPOSITION PROJET CH1

Pays : Tchad

Principale Institution de Mise en Œuvre : Commandement de la Garde Forestière et Faunique (CGFF)

Principale Institution Associée : Direction de Conservation de la faune et des Parcs Nationaux (DCFAP)

Durée du Projet : un (01), trois (03) ans ou cinq (05) ans, à partir de 2019, fonction des financements mobilisés

Objectifs du PANE (O), Cible (T) & Actions (A) : O1, T1a, A1a1 & A1a2

1 Titre du Projet : Renforcement du Dispositif National de Lutte Anti-Braconnage (PRDN-LAB)

2 Contexte et Justification :

Il y a 50 ans la population tchadienne d'éléphants était estimée à 50,000 individus. Aujourd'hui, il y a moins de 1,500 éléphants sur le territoire national. Ce drame est le fait principal des braconniers lourdement armés qui ne tuent pas seulement au moyen des armes de guerre mais procèdent aussi par des empoisonnements. Si la tendance actuelle du braconnage se poursuit, les éléphants seront exterminés du Tchad d'ici à une décennie d'années, comme l'ont été, l'Oryx et le Rhinocéros qui ont disparu pendant les années 1980, suite au braconnage alimenté par une circulation incontrôlée des armes de guerre pendant cette période.

Ce phénomène récurrent, constitue un sujet de grande préoccupation voire de frustration au plus Haut Sommet de l'Etat Tchadien. En effet, le fait qu'un Etat disposant de tous les moyens pour sécuriser ses ressources naturelles et protéger sa population, soit confronté chaque année, aux raids des braconniers lourdement armés, parcourant des milliers des Kilomètres, traversant plusieurs frontières internationales et semant la désolation non seulement sur la faune, mais aussi au sein des populations humaines, est simplement inacceptable, pour ses dirigeants. La plus grande priorité des dirigeants tchadiens dans ce contexte, est de mettre un terme au braconnage des éléphants.

C'est ainsi qu'une Brigade Mobile [de Protection de l'Environnement et de Lutte Anti-Braconnage], issue de la garde rapprochée du Chef l'Etat, Son Excellence IDRISSE DBY ITNO, a été mise en place entre 2005 et 2006, au moment où le pays faisait face à une recrudescence des raids et des incursions menées par des janjawids et autres mercenaires. Le principal mandat de la Brigade Mobile est en effet, d'anéantir toute forme de braconnage (zéro braconnage) de braconnage d'éléphant. Cette Brigade Mobile, dans la recherche de perfectionnement a connu plusieurs mutations depuis sa création, passant par une coordination, puis une direction et est maintenant érigée en un commandement paramilitaire, dénommée Commandement de la Garde Forestière et Faunique (CGFF) par le Décret Présidentiel 562 du 22 MARS 2018.

Ensemble avec les partenaires nationaux et internationaux, le Tchad a réalisé de progrès significatifs. L'une des initiatives majeures qui devrait déboucher sur la réduction de la Proportion des Eléphants Illégalement Abattus (PIKE), est la création d'un Centre National de Protection des Eléphants (CNPE) basé à N'Djamena et le déploiement de colliers satellites sur les différentes populations d'éléphants. Leur suivi continu avec des données collectées par un personnel qualifié du CNPE a marqué le début d'une nouvelle ère. Un plus grand développement du CNPE est prévu pour les prochaines années. Un Bureau des Renseignements sera ouvert et renforcera la collecte d'informations au niveau national et international, non seulement par le biais des numéros de téléphones mobiles sans frais, mais aussi

dans le cadre plus large du suivi et des analyses par le CNPE. Les autres actions, pour une protection plus efficace des éléphants comprennent entre autres l'intensification sur le terrain des patrouilles anti-braconnage.

Ce dispositif s'appuie sur des "postes fixes" du CGFF, centrés sur les aires protégées et les sites les plus exposés au braconnage des éléphants. Les catégories du personnel devant composer ce corps comprennent : des officiers (supérieurs et subalternes), des sous-officiers, des techniciens spécialisés, des consultants et des hommes de rang. Un effectif immédiat de 500 de ces hommes rang, dotés de la logistique et des équipements les plus modernes notamment dans le domaine de la communication, est visé. Les besoins en logistique, équipements, formation et autres avantages incitatifs au personnel de la CGFF et du CNPE, sont actuellement insuffisamment satisfaits. C'est pour combler ce vide que la présente proposition de financement est rédigée à l'effet de mobiliser davantage et durablement, les contributions des partenaires.

3 Objectif du Projet : Les capacités opérationnelles du Commandement de la Garde Forestière et Faunique et du Centre National de Protection des Eléphants (CNPE) sont renforcées.

4 Effet attendu : La Proportion des Eléphants Illégalement Abattus (PIKE) par an est inférieure à 1 % de la population nationale d'éléphants, d'ici à 2021 et au-delà.

5 Relation avec le Plan d'Action pour l'Eléphant d'Afrique (PAEA) et avec l'Initiative pour la Protection des Eléphant (EPI)

5.1 **PAEA**: cette proposition est entièrement en ligne avec l'objectif prioritaire 1 (réduire les abatages illégaux des éléphants et le trafic illégal des produits des éléphants) ; son axe stratégique 1.1 (renforcer la capacité des autorités/agences en charge de l'application de la loi contre le braconnage et le commerce illégal de l'ivoire et des autres produits de l'éléphant et les activités subséquentes (1.1.1 à 1.1.4).

5.2 **EPI**: Cette proposition est aussi en ligne avec le premier objectif de l'EPI à savoir apporter un financement immédiat et à long terme pour traiter la crise des éléphants par le biais de la mise en œuvre complète et rapide du Plan d'Action pour les Eléphants d'Afrique (PAEA).

6 Actions/Activités

Action 1 : Renforcement du Centre National de Protection des Eléphants (CNPE)

Activités requises :

Activité 1.1 Mettre en place le Bureau des Renseignements (BR) et le Réseau National d'Information (RNI) du Centre National de Protection des Eléphants (CNPE).

Activité 1.2 Mettre en place un système de communication entre le CNPE et tous les acteurs de la protection des éléphants.

Activité 1.3 Préparer le budget du CNPE pour les cinq (05) prochaines années et assurer sa disponibilité.

Activité 1.4 S'assurer de la disponibilité de tous les équipements nécessaires au bon fonctionnement du CNPE et de ses employés sur le terrain.

Activité 1.5 créer un réseau des ONG Locales, nationales et internationales qui travaillent sur la problématique des éléphants au Tchad et s'assurer des échanges actifs avec le CNPE.

Action 2 : Intensification des patrouilles anti-braconnage.

Activités requises :

Activité 2.1 Evaluer l'efficacité de la sécurité et les besoins dans l'aire de répartition des éléphants.

Activité 2.2. Préparer et exécuter le plan de restructuration des ressources humaines du ME qui travaillent dans l'aire de distribution des éléphants au Tchad.

Activité 2.3 Déployer effectivement les unités de lutte anti-braconnage dans les zone à hauts risques.

Activité 2.4 Créer un réseau des renseignements connecté au Bureau des Renseignements du Centre National de Protection des Eléphants (BR-CNPE)

Activité 2.5 Former le personnel clé et les unités anti-braconnage sur la collecte des données, l'utilisation des GPS, des radio et autres équipements de communication.

Activité 2.6 Déployer les patrouilles de manière proactive dans toute l'aire de distribution des éléphants, recueillir de manière constante des informations exactes sur les déplacements des patrouilles, les activités illégales, le braconnage, les observations d'espèces menacées puis analyser et actualiser les cartes opérationnelles.

Activité 2.7 Utiliser le suivi par satellites des principales et vulnérables populations d'éléphants pour des raisons de sécurité (lutte contre le braconnage et l'insécurité alimentaire)

7 Chronogramme and indicateurs

Actions	Activités	Temps	Indicateurs
1 : Renforcement du Centre National de Protection des Eléphants (CNPE)	1.1 Mettre en place le Bureau des Renseignements (BR) et le Réseau National d'Information (RNI) du Centre National de Protection des Eléphants (CNPE).	A partir de 2019	BR-CNPE et le RNR-CNPE en place et fonctionnels, des employés formés en poste, le RN s'accroît et des investigations sont en cours.
	1.2 Mettre en place un système de communication entre le CNPE et tous les acteurs de la protection des éléphants.	2019	Le CNPE est connu par tous les acteurs, un système de communication est établi, un rapport sur la communication est produit tous les mois.
	1.3. Préparer le budget du CNPE pour les cinq (05) prochaines années et assurer sa disponibilité	A partir de 2019	Le budget est préparé et sécurisé.
	1.4. S'assurer de la disponibilité de tous les équipements nécessaires au bon fonctionnement du CNPE et de ses employés sur le terrain.	A partir de 2019	La liste des équipements est approuvée. Les équipements sont acquis et livrés au personnel.
	1.5. créer un réseau des ONG Locales, nationales et internationales qui travaillent sur la problématique des éléphants au Tchad et s'assurer des échanges actifs avec le CNPE.	2019	Un réseau des ONG est établi et un système de communication régulière mis en place.
2: Intensification des patrouilles anti-braconnage.	2.1 Evaluer l'efficacité de la sécurité et les besoins dans l'aire de répartition des éléphants.	2019	Rapport d'évaluation produit et communiqué.
	2.2. Préparer et exécuter le plan de restructuration des ressources humaines du ME qui travaillent dans l'aire de distribution des éléphants au Tchad.	2019	Evaluation des ressources humaines et plan de restructuration produits et partagés.
	2.3 Déployer effectivement les unités de lutte anti-braconnage dans les zones à hauts risques.	A partir de 2018	Des rapports sur la fréquence des patrouilles sont produits et stockés sur une base des données centrale et les rapports d'évaluation annuelle des patrouilles anti-braconnage sont aussi produits.
	2.4 Créer un réseau des renseignements connecté au Bureau des Renseignements du Centre National de Protection des Eléphants (BR-CNPE)	A partir de 2019	Un système d'information est en place et connecté au Bureau des Renseignements du CNPE.
	2.5 Former le personnel clé et les unités anti-braconnage sur la collecte des données, l'utilisation des GPS, des radio et autres équipements de communication.	A partir de 2019	Les leaders des unités clés sont formés et un
	2.6 Déployer les patrouilles de manière proactive dans toute l'aire de distribution des éléphants, recueillir de manière constante des informations exactes sur les déplacements des patrouilles, les activités illégales, le braconnage, les observations d'espèces menacées puis analyser et actualiser les cartes opérationnelles.	A partir de 2019	Les patrouilles sont régulièrement déployées et un système de rapportage est mis en place. Une base des données est créée et maintenue par le CNPE.
	2.7 Utiliser le suivi par satellites des principales et vulnérables populations d'éléphants pour des raisons de sécurité (lutte contre le braconnage et l'insécurité alimentaire).	A partir de 2019	Nombre de colliers satellites posés sur les populations clés et suivi journalier assuré.

8 Cibles

- Un Centre National de Protection des Eléphants (CNPRE) établi et est complètement fonctionnel.
- Au moins neuf (09) unités de Lutte Anti-Braconnage bien équipées et fonctionnelles.

9 Budget

Catégories	Unités	Coûts/Unité /Mois (CFA)	Coût pour un (01) an d'exercice (CFA)	Coût pour trois (03) ans d'exercice (CFA)	Coût pour cinq (05) ans d'exercice (CFA)
Equipements (Investissements)					
Véhicules 4x4	50	25,000,000	1,250,000,000	1,250,000,000	1,250,000,000
Motocyclettes	520	1,500,000	780,000,000	780,000,000	780,000,000
Montures Animales	500	500,000	250,000,000	250,000,000	250,000,000
Radios HF	150	5,000,000	750,000,000	750,000,000	750,000,000
Radios VHF	300	6,000,000	1,800,000,000	1,800,000,000	1,800,000,000
Talkies Walkies	500	500,000	250,000,000	250,000,000	250,000,000
GPS	500	120,000	60,000,000	60,000,000	60,000,000
Colliers Satellites Eléphants	30	2,000,000	60,000,000	60,000,000	120,000,000
VSAT	1	20,000,000	20,000,000	20,000,000	40,000,000
Ecrans Plats TV	2	2,000,000	4,000,000	4,000,000	8,000,000
Logiciels et Images SIG	1	50,000,000	50,000,000	50,000,000	100,000,000
Ordinateurs	25	2,000,000	50,000,000	50,000,000	50,000,000
Modems	20	150,000	3,000,000	3,000,000	3,000,000
Thurayas	300	500,000	150,000,000	150,000,000	150,000,000
Drones	100	5,000,000	500,000,000	500,000,000	500,000,000
Jumelles	300	200,000	60,000,000	60,000,000	60,000,000
Uniformes	1,500	75,000	112,500,000	112,500,000	112,500,000
Kits de couchage	1,500	25,000	37,500,000	37,500,000	37,500,000
Lits de camps	1,500	15,000	22,500,000	22,500,000	22,500,000
Sacs à dos	1,500	25,000	37,500,000	37,500,000	37,500,000
Boukarous	80	5,000,000	400,000,000	400,000,000	400,000,000
Tentes Collectives	200	500,000	100,000,000	100,000,000	100,000,000
Tentes Individuelles	1,500	30,000	45,000,000	45,000,000	45,000,000
Forages	20	5,000,000	100,000,000	100,000,000	100,000,000
Gangs	1,500	10,000	15,000,000	15,000,000	30,000,000
Gourdes	1,500	10,000	15,000,000	15,000,000	30,000,000
Lampes Torches	1,500	100,000	150,000,000	150,000,000	300,000,000
Totaux Equipements			7,072,000,000	7,072,000,000	7,386,000,000
Fonctionnement					
Véhicules	50	200,000	10,000,000	30,000,000	50,000,000
Motocyclettes	520	60,000	31,200,000	93,600,000	156,000,000
Survols aériens	50	150,000	7,500,000	22,500,000	37,500,000
Montures animales	200	50,000	10,000,000	30,000,000	50,000,000
Talkies Walkies	500	50,000	25,000,000	75,000,000	125,000,000
GPS	500	20,000	10,000,000	30,000,000	50,000,000
Thurayas	300	20,000	6,000,000	18,000,000	30,000,000
Drones	100	50,000	5,000,000	15,000,000	25,000,000
Connections Internet	20	100,000	2,000,000	6,000,000	10,000,000
Assurance des Equipements	570	120,000	68,400,000	205,200,000	342,000,000
Tickets d'Avion	10	2,000,000	20,000,000	60,000,000	100,000,000
Réunions	10	1,000,000	10,000,000	30,000,000	50,000,000
Ateliers	10	5,000,000	50,000,000	150,000,000	250,000,000
Kits Premiers Soins	80	100,000	8,000,000	8,000,000	40,000,000
Participation du Public et Encouragements	5	20,000,000	100,000,000	300,000,000	500,000,000
Information et Communication	5	10,000,000	50,000,000	150,000,000	250,000,000
Totaux Fonctionnement			413,100,000	1,239,300,000	2,065,500,000
Personnel					
Officiers supérieurs	5	250,000	15,000,000	45,000,000	75,000,000
Officiers Subalternes	10	200,000	24,000,000	72,000,000	120,000,000
Sous-Officiers	15	150,000	27,000,000	81,000,000	135,000,000
Eco-gardes	500	100,000	600,000,000	1,800,000,000	3,000,000,000
Techniciens Spécialisés	20	200,000	48,000,000	144,000,000	240,000,000
Consultant-Sécurité	2	25,000,000	50,000,000	50,000,000	150,000,000
Consultant-Communication et NTIC	1	25,000,000	25,000,000	25,000,000	75,000,000
Consultant-SIG	1	25,000,000	25,000,000	25,000,000	75,000,000
Consultant-Captures d'Eléphants	1	25,000,000	25,000,000	25,000,000	75,000,000

Assurance Personnel	550	25,000	165,000,000	495,000,000	825,000,000
Couverture Médicale Personnel	550	20,000	132,000,000	396,000,000	660,000,000
Recrutement and Training	1	100,000,000	100,000,000	300,000,000	500,000,000
Total Personnel			1,236,000,000	3,458,000,000	5,930,000,000
Total Brut			8,721,100,000	11,769,300,000	15,381,500,000
Imprévus (1%)			87,211,000	117,693,000	153,815,000.00
Total Net Projet			8,808,311,000	11,886,993,000	15,535,315,000.00
Net Total US\$: Exchange rate 31/07/18; 1US\$ = 560,29 CFA			\$15,638,064	\$20,967,022	\$27,312,668

ANNEXE 2 : PROPOSITION PROJET CH2

Pays Tchad

Principale institution : Centre National de Protection des Eléphants (CNPE)

Duration of the Project : Un an (01), trois (03) ans, cinq (05) ans, fonction des fonds mobilisés.

Objectifs du NEAP (O), Cibles (T) & Actions (A) : O1, T1b, A1b1, A1b2 & A1b3

1 Titre du Project : Soutien au Mécanisme National de Gestion du Stock d'Ivoire (SMGSI)

2 Contexte et justification

Comme ailleurs dans les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique, une tendance à une hausse prononcée du commerce illégal de l'ivoire au a été observée au Tchad au cours de la dernière décennie. Lorsque les conclusions du Système d'Information sur le Commerce des Eléphants (ETIS) sont examinées ensemble avec les résultats du programme MIKE, on peut aisément soutenir qu'au Tchad, les éléphants sont confrontés à une crise de conservation sans précédent depuis l'interdiction du commerce de l'ivoire par la CITES en 1989. Le Tchad est en effet une importante zone de transit d'ivoire. L'ivoire provient en effet du Tchad mais aussi des autres pays de la sous-région Afrique Centrale et passe principalement par le Soudan, le Cameroun et le Nigéria.

Le commerce de l'ivoire est une entreprise complexe qui transporte illégalement des produits des coins les plus reculés de l'Afrique vers des marchés situés à des dizaines de milliers de kilomètres plus loin. Le développement économique rapide et les changements dans les modes de consommation en Asie ont en effet accru la demande d'ivoire. Les braconniers sont de mieux en mieux équipés, effectuent des opérations plus sophistiquées et sont mieux soutenus par les commerçants illégaux et les réseaux criminels. Les saisies d'ivoire à grande échelle indiquent que la criminalité internationale organisée, est impliquée dans le commerce illicite de l'ivoire. Il existe maintenant des liens avérés entre le commerce de l'ivoire et le financement des groupes rebelles qui visent à déstabiliser des pays.

Dans ce contexte, un stockage sécurisé de l'ivoire accumulé à partir des mortalités légales (décès naturels) et illégaux (saisies, confiscations) des éléphants est extrêmement importante. La CITES et TRAFFIC fournissent des directives claires sur la gestion des stocks qui doivent être strictement respectées. La vérification interne régulière est un élément important de la gestion des stocks et répond à toutes les exigences légales et de conformité aux directives de la CITES.

L'ensemble des stocks d'ivoire du Tchad a été brûlé le 21 février 2014, mais depuis lors une nouvelle accumulation est en cours. Les pièces d'ivoire proviennent soit des morts naturelles soit d'incidents de braconnage. Or, le Tchad n'a pas développé et mis en place un système national de gestion. Il existe donc des risques réels, que de nouvelles pièces d'ivoire d'origine tchadienne puissent entrer dans le réseau de trafic international illégal. Dans ce contexte, il est nécessaire d'enregistrer toutes les pièces d'ivoire du pays et de mettre en place un système robuste de gestion de ces pièces avec l'aide d'organismes spécialisés.

3 Objectif du Projet : réduire le commerce d'ivoire au Tchad, à un niveau quasi nul d'ici à 2023.

4 Effets attendus

- Un cadre amélioré pour l'application de la loi est en place
- Un système national de gestion et de surveillance des stocks d'ivoire est en place et entièrement fonctionnel.
- Le marché domestique est effectivement fermé.

- Les appropriations privées en ivoire sont effectivement interdites.

5 Relation avec le Plan d'Action pour l'Eléphant d'Afrique (PAEA) et avec l'Initiative pour la Protection des Eléphant (EPI)

- 5.1 **PAEA:** cette proposition est entièrement en ligne avec l'objectif prioritaire 1 (réduire les abatages illégaux des éléphants et le trafic illégal des produits des éléphants) ; son axe stratégique 1.1 (renforcer la capacité des autorités/agences en charge de l'application de la loi contre le braconnage et le commerce illégal de l'ivoire et des autres produits de l'éléphant et les activités subséquentes (1.1.1 à 1.1.4).
- 5.2 **EPI:** Cette proposition est aussi en ligne avec le 2nd et le 3^e objectif de l'EPI qui sont respectivement de fermer les marchés nationaux d'ivoire et d'observer un moratoire sur toute nouvelle considération du commerce international de l'ivoire.

6 Actions/Activités

Action 1 : Renforcement de la législation et de l'application de la loi

Activités requises :

Activité 1.1 Revoir les lois nationales existantes et recommander les textes d'application pour obtenir des peines minimales substantielles contre la chasse à l'éléphant illégale, et la possession ou le commerce de produits illégaux issus des éléphants.

Activité 1.2 Renforcer et rendre plus opérationnelle la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux du MAE pour une meilleure coordination des procédés légaux avec les juges.

Activité 1.3 Mener un programme de sensibilisation pour les membres du système judiciaire en matière de protection de la faune et de la flore de la faune et flore.

Activité 1.4 Promouvoir un dialogue régulier avec les états africains pour harmoniser leur position sur les problèmes liés au commerce des éléphants, leur politique et leur législation.

Activité 1.5 Faire pression pour obtenir un moratoire continu du commerce de l'ivoire d'éléphants dans la communauté internationale CITES.

Activité 1.6 Collaborer avec les initiatives d'ONG telles qu'EAGLE pour combattre le commerce illégal de la faune et flore.

Activité 1.7 Mener des programmes de sensibilisation sur les crimes et les lois liés à la faune et flore dans les régions principales de répartition des éléphants

Activité 1.8 Mener des programmes de sensibilisation à la protection et la sauvegarde de la faune et flore dans les écoles

Activité 1.9 Engager une collaboration formelle entre MAE-DCBPNC et le Bureau Central National d'INTERPOL (BCN/INTERPOL)

Activité 1.10 Améliorer les collaborations transfrontalières et en établir un réseau

Action 2: Gestion, contrôle et suivi du stock national d'ivoire

Activités requises :

Activité 2.1 Etablir des procédures de gestion de l'ivoire et de rapportage sur le commerce de l'ivoire.

Activité 2.2 Créer officiellement un Stock National d'Ivoire National avec un système de surveillance et de sécurité robuste

Activité 2.3 Former l'équipe du Bureau des Renseignements du CNPE à l'analyse et l'interprétation des données sur le commerce de l'ivoire

Activité 2.4 Collaborer avec les initiatives d'ONG telles qu'EAGLE pour combattre le commerce illégal de la faune et flore.

Action 3 : Fermeture de marché domestique d'ivoire et interdiction des détentions privées d'ivoire.

Activités requises :

Activité 3.1 Collecter les données sur le commerce de l'ivoire et de son interdiction.

Activité 3.2 Fermer le marché domestique de l'ivoire (MDI) et interdire les détentions privées de l'ivoire (DPI)

Activité 3.3 Renforcer les contrôles aux points d'entrée et de sortie du territoire et former les agents (des douanes, de la police et des eaux et forêts) sur la recherche et la détection des pièces d'ivoire.

7 Chronogramme

Actions	Activités	Temps	Indicateurs
1: Renforcement de la législation et de l'application de la loi	1.1 Revoir les lois nationales existantes et recommander les textes d'application pour obtenir des peines minimales substantielles contre la chasse à l'éléphant illégale, et la possession ou le commerce de produits illégaux issus des éléphants.	2019	Textes d'application produits
	1.2 Renforcer et rendre plus opérationnelle la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux du MAE pour une meilleure coordination des procédés légaux avec les juges.	A partir de 2019	Nombre des agents formés Nombre des actions conduites
	1.3 Mener un programme de sensibilisation pour les membres du système judiciaire en matière de protection de la faune et de la flore de la faune et flore.	A partir de 2019	Nombre des réunions organisées et nombre des juges formés.
	1.4 Promouvoir un dialogue régulier avec les états africains pour harmoniser leur position sur les problèmes liés au commerce des éléphants, leur politique et leur législation.	A partir de 2019	Dialogue amélioré, notes des réunions produites et les plans d'action.
	1.5 Faire pression pour obtenir un moratoire continu du commerce de l'ivoire d'éléphants dans la communauté internationale CITES.	A partir de 2019	Les éléphants restent en annexes I et II de la CITES.
	1.6 Collaborer avec les initiatives d'ONG telles qu'EAGLE pour combattre le commerce illégal de la faune et flore.	A partir de 2019	Nombre des arrestations, des poursuites et des condamnations. Document et accords et protocoles de collaboration.
	1.7 Mener des programmes de sensibilisation sur les crimes et les lois liés à la faune et flore dans les régions principales de répartition des éléphants	A partir de 2019	Nombre des personnes sensibilisées Nombre des programmes de sensibilisation conduits.
	1.8 Mener des programmes de sensibilisation à la protection et la sauvegarde de la faune et flore dans les écoles	A partir de 2019	Nombre des écoles visitées, nombre des élèves qui suivent les programmes d'éducation environnementale.
	1.9 Engager une collaboration formelle entre MAE-DCBPNC et le Bureau Central National d'INTERPOL (BCN/INTERPOL)	A partir de 2019	Nombre des réunions avec le Comité Technique des Chefs de Police de l'Afrique Centrale (CAPCCO).
	1.10 Améliorer les collaborations transfrontalières et en établir un réseau.	A partir de 2019	Protocoles d'Accord en place et liés au système d'information du CNPE.
2: Gestion, contrôle et suivi du stock national d'ivoire .	2.1 Etablir des procédures de gestion de l'ivoire et de rapportage sur le commerce de l'ivoire.	2019	Procédures développées et exécutées.
	2.2 Créer officiellement un Stock National d'Ivoire National avec un système de surveillance et de sécurité robuste	2019	Un dépôt officiel du Stock national d'ivoire est créé et un système de suivi est mis en place.
	2.3 Former l'équipe du Bureau des Renseignements du CNPE à l'analyse et l'interprétation des données sur le commerce de l'ivoire	2019	Rapports de formation des agents du BR-CNPE. Nombre du personnel du BR_CNPE formé.
	2.4 Collaborer avec les initiatives d'ONG telles qu'EAGLE pour combattre le commerce illégal de la faune et flore.	A partir de 2019	Nombre des arrestations, des poursuites et des condamnations. Accords et protocoles de collaboration disponibles.
3: Fermeture de marché domestique d'ivoire et interdiction des détentions privées d'ivoire.	3.1 Collecter les données sur le commerce de l'ivoire et de son interdiction.	A partir de 2019	Rapports sur la collecte des données et les études sur le commerce de l'ivoire.
	3.2 Fermer le marché domestique de l'ivoire (MDI) et interdire les détentions privées de l'ivoire (DPI)	A partir de 2019	Existence de la loi et des autres actes officiels sur les MDI et les DPI. Nombre des arrestations en liaisons avec les infractions sur l'ivoire (MDI et DPI).

8 Cibles

- Un cadre amélioré pour l'application de la loi
- Un système national de gestion et de surveillance des stocks d'ivoire.
- Un marché intérieur d'ivoire fermé.
- Les propriétés privées sur l'ivoire sont supprimées.

9 Budget

Catégories	Unités	Coûts/Unité/Mois (CFA)	Coûts pour un (01) an d'exercice (CFA)	Coûts pour trois (03) ans d'exercice (CFA)	Coûts pour cinq (05) ans d'exercice (CFA)
Personnel					
Coordinateur du Projet	1	600,000	7,200,000	21,600,000	108,000,000
Conseillers techniques	2	500,000	12,000,000	36,000,000	180,000,000
Administrateur-Comptable	1	500,000	6,000,000	18,000,000	90,000,000
Secrétaire - Caissière	1	400,000	4,800,000	14,400,000	72,000,000
Chauffeurs	4	125,000	6,000,000	18,000,000	90,000,000
Gardiens	2	75,000	1,800,000	5,400,000	27,000,000
Total Personnel			37,800,000	113,400,000	567,000,000
Honoraires, Voyages, Assurances et Formation					
Consultant-revue de la loi	1	30,000,000	30,000,000	30,000,000	30,000,000
Consultant-Gestion de Stock d'Ivoire	1	30,000,000	30,000,000	30,000,000	30,000,000
Perdiems / Voyages Internationaux	5	10,000,000	50,000,000	150,000,000	250,000,000
Assurances	11	300,000	3,300,000	9,900,000	16,500,000
Couverture Médicale	11	200,000	2,200,000	6,600,000	11,000,000
Billets d'Avions	6	2,000,000	12,000,000	36,000,000	60,000,000
Recrutements et Formations	2		100,000,000	300,000,000	500,000,000
Total Honoraires, Voyages, Assurances et Formation			227,500,000	562,500,000	897,500,000
Equipment					
Véhicules	4	25,000,000	100,000,000	100,000,000	200,000,000
Motos	2	1,500,000	3,000,000	3,000,000	6,000,000
Kits terrain	1		100,000,000	300,000,000	200,000,000
Kits Bureau	1		50,000,000	150,000,000	100,000,000
Total Equipment			253,000,000	553,000,000	506,000,000
Fonctionnement					
Véhicules	4	1,000,000	48,000,000	144,000,000	240,000,000
Motos	2	500,000	12,000,000	36,000,000	60,000,000
Nourriture de terrain	300	10,000	36,000,000	108,000,000	180,000,000
Bureau	9	1,000,000	108,000,000	324,000,000	540,000,000
Appui Institutionnel DAJC/ME	1	5,000,000	60,000,000	180,000,000	300,000,000
Information et Sensibilisation	1	5,000,000	60,000,000	180,000,000	300,000,000
Conférence sur la Criminalité	1			100,000,000	100,000,000
Total Fonctionnement			324,000,000	1,072,000,000	1,720,000,000
Total Brut			842,300,000	2,200,900,000	3,259,500,000
Imprévus (1%)			8,423,000	22,009,000	32,595,000
Total Net			850,723,000	2,222,909,000	3,292,095,000
Net total US\$: Exchange rate 31/07/18: 1 US\$ = 560,29 CFA			\$1,518,362	\$3,967,426	\$5,875,698

ANNEXE 3 : PROPOSITION PROJET CH3

Pays : Tchad

Principale Institution : Direction de Conservation de la Faune et des Aires Protégées (DCFAP)

Durée du projet : un (01) an, trois (03) ans et cinq (05) ans en fonction des ressources Mobilisées

Objectif du NEAP (O), Cible (T) & Actions (A) : O3, T3a (A3a1, A3a2), T3b (A3b1, A3b2)

1 Titre du projet : Renforcement du Système National de Gestion des Conflits Hommes-Eléphants

2 Contexte et Justification

L'impact des éléphants sur les moyens de subsistance des personnes vivant dans l'aire de répartition des éléphants peut être sévère. Dans toutes les communautés où les éléphants et les humains coexistent, il existe différents niveaux de conflits. Les éléphants peuvent endommager ou détruire les récoltes, les réserves d'eau, les greniers, les clôtures et les gens sont parfois blessés ou tués.

Il est essentiel, si l'on veut que les éléphants soient tolérés dans des paysages également occupés par des personnes, que leurs effets sur les coûts économiques et la perte de propriété soit minimisés dans le contexte des moyens de subsistance ruraux. Les éléphants et les hippopotames sont les espèces les plus conflictuelles au Tchad. Ils sont à l'origine du plus grand nombre des cas de conflits dans un nombre d'aires protégées connues : Guélandeng – Bousso, Lac Tchad - Doum Doum, Binder Léré, Larmanaye, Mbaimbokoum, Dembo et Kamkel. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de problèmes ailleurs, mais comme il n'y a pas de bases de données centralisées collectant des données sur les Conflits Hommes-Eléphants (CHE) et sur le Contrôle des Animaux à Problèmes (PAC), la situation réelle des points chauds des CHE, des PAC et de leur gravité (nombre d'incidents) ne peut pas être appréciée. Les éléphants attaquent les cultures plus fréquemment pendant la saison des récoltes (juillet – octobre) que pendant les autres mois de l'année.

L'élimination des éléphants, que ce soit par des agents de contrôle ou des citoyens affectés se faisant justice eux-mêmes, doit être abordé avec prudence, car les survivants de la population d'éléphants concernés, seront alarmés et/ou en colère. Ils associeront dans ces cas, les hommes à la cause de la mort de leurs compagnons. Il pourrait subséquemment y avoir un risque accru d'interactions agressives entre les éléphants et les êtres humains.

L'atténuation doit être réalisée par des méthodes spécifiques au site. Il s'agit entre autres de : la mobilisation communautaire pour la constitution des groupes d'entraide ou de dissuasion d'éléphants, le renforcement des capacités des telles communautés pour leur implication dans la gestion de la faune, la compensation et le traitement rapide des CHE, l'application de la responsabilité sociale des entreprises et le soutien aux projets et entreprises basés sur la nature. Nombreux, sont les défis à une mise en œuvre rationnelle de cette stratégie, mais si elle n'est pas exécutée, la victime finale sera l'éléphant, en même temps que beaucoup de souffrances humaines sur le terrain.

3 Objectif du Projet : Ramener les CHE à un niveau acceptable d'ici 2021 et au-delà.

4 Effets attendus

- Un Plan National de Gestion des CHE, est en place
- Les capacités nationales d'atténuation des CHE, sont renforcées.
- Les CHE sont bien connus, gérés et surveillés.

5 Relation avec le Plan d'Action pour l'Éléphant d'Afrique (PAEA) et avec l'Initiative pour la Protection des Éléphants (EPI)

- 5.1 **PAEA** : cette proposition est pleinement conforme à l'objectif prioritaire 3 du PAEA (réduire les conflits homme-éléphant); sa stratégie 3.1 (appliquer des approches de gestion adaptative pour aborder l'atténuation des HEC, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités des gestionnaires et des communautés locales) et la stratégie 3.2 (établir un processus participatif pour l'atténuation des CHE) et leurs activités subséquentes.
- 5.2 **EPI** : Cette proposition est également conforme à la première proposition de l'EPI, qui consiste à fournir des financements à court et à long terme pour faire face à la crise des éléphants en mettant pleinement en œuvre le Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique.

6 Actions/Activités

Action 1 : détermination du statut national des CHE

Activités requises

- **Activité 1.1** Identifier et évaluer les principales zones CHE connues et identifier les interventions appropriées
- **Activité 1.2** Évaluer les autres zones de répartition des éléphants pour y déterminer les CHE existants ou potentiels et identifier les interventions appropriées
- **Activité 1.3** Recueillir et analyser des données et générer des rapports standardisés

Action 2 : évaluation et suivi des CHE

Activités requises :

- **Activité 2.1** Développer et formaliser des procédures standard pour l'évaluation et l'atténuation des HEC et des PAC et régulariser le tir des éléphants PAC
- **Activité 2.2** Centraliser, standardiser et harmoniser le système de collecte et de rapportage des données grâce à la mise en place de protocoles clairs par les acteurs de la formation
- **Activité 2.3** Créer une base de données centrale de HEC dans le cadre de NEPC

Action 3 : Renforcer la capacité des services nationaux de la faune et des communautés locales en matière d'atténuation des CHE

Activités requises :

- **Activité 3.1** Élaborer et mettre en œuvre un programme de formation et d'équipement pour les employés du gouvernement dans les zones touchées et les représentants des communautés locales.
- **Activité 3.2** Soutenir les initiatives communautaires / projets d'atténuation des HEC.

Action 4 : Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action national des CHE

Activités requises :

- **Activité 4.1** Développer un Plan National de Gestion des CHE (PNGCHE)
- **Activité 4.2** Mettre en œuvre des interventions (plans d'aménagement du territoire, corridors, clôtures, translocation) à travers un cadre consensuel de prise des décisions.
- **Activité 4.3** Impliquer les communautés locales, les citoyens et les ONG dans la gestion des CHE

7 Chronogramme et Indicateurs

Actions	Activités	Période	Indicateurs
1: Examen du statut HEC national	1.1 Identifier et évaluer les principales zones des CHE connus et identifier les interventions appropriées.	2019-2020	L'identification et l'évaluation du site HEC est disponible. Nombre de zones évaluées
	1.2 Évaluer les autres zones de répartition des éléphants pour y déterminer les CHE existants ou	2021-2022	Nombre d'interventions identifiées Rapport d'évaluation disponible.

	potentiels et en identifier les interventions appropriées.		
	1.3 Recueillir et analyser les données et générer des rapports standardisés.	2023 -2026	Nombre de rapports standardisés produits
2: Evaluation et surveillance des HEC	2.1 Développer et formaliser des procédures standard pour l'évaluation et l'atténuation des CHE et des PAC et régulariser les tirs des éléphants PAC.	2019-2020	Textes d'application disponibles Rapports PAC disponible.
	2.2 Centraliser, standardiser et harmoniser le système de collecte de données et des rapports grâce à la mise en œuvre de protocoles clairs par les parties prenantes.	2019-2020	Rapports de collecte de données harmonisés et normalisés entre toutes les parties prenantes.
	2.3 Créer une base de données centrales sur les CHE dans le cadre du CNPE.	2019	Base de données CHE centrale disponible au Centre National de Protection des Eléphants (CNPE)
3: Renforcer les capacités des services nationaux de faune et des communautés locales en matière d'atténuation des CHE	3.1. Élaborer et mettre en œuvre un programme de formation et d'équipement pour les employés du gouvernement dans les zones touchées et les représentants des communautés locales.	2019-2026	Augmentation régulière du nombre de personnes formées.
	3.2. Soutenir les initiatives communautaires / projets d'atténuation des HEC.	2020-2026	Nombre de système de gestion communautaires HEC mis en place
4.2 Mettre en œuvre des interventions (plans d'occupation des sols, corridors écologiques, clôtures, translocation) à travers un cadre décisionnel convenu	4.2 Mettre en œuvre des interventions (plans d'occupation des sols, corridors écologiques, clôtures, translocation) à travers un cadre consensuel de prise des décisions.	A partir de 2020	HECNAP disponible Nombre d'interventions effectuées
	4.3 Impliquer les communautés locales, les citoyens et les ONG dans la gestion des HEC	A partir de 2019	Rapports sur l'implication des communautés locales

8 Cibles

- Les causes, l'ampleur et les conséquences des CHE sont régulièrement connues, évaluées et surveillées à travers une mise en œuvre du Plan National de gestion de CHE (PNGCHE).
- Le niveau actuel des incidents des CHE, est réduit à au moins 75 %, d'ici à 2026.

9 Budget

Catégories	Unités	Coûts/Unités/ Mois (CFA)	Coûts pour un (01) an d'exercice (CFA)	Coûts pour trois (03) ans d'exercice (CFA)	Coûts pour cinq (05) ans d'exercice (CFA)
Personnel					
Coordonnateur du Programme	1	1,000,000	12,000,000	36,000,000	60,000,000
Conseillers technique	2	900,000	21,600,000	64,800,000	108,000,000
Administrateur comptable	1	800,000	9,600,000	28,800,000	48,000,000
Secrétaire - Caissière	1	800,000	9,600,000	28,800,000	48,000,000
Chauffeurs	4	300,000	14,400,000	43,200,000	72,000,000
Gardiens du bureau central	2	200,000	4,800,000	14,400,000	24,000,000
Animateurs de terrain	45	125,000	67,500,000	202,500,000	337,500,000
Total Personnel		4,125,000	139,500,000	418,500,000	697,500,000
Honoraires, Voyages, Assurances et Formation					
Honoraires des consultants /an	3	6,000,000	18,000,000	36,000,000	54,000,000
Perdiems /personne	55	400,000	264,000,000	792,000,000	1,320,000,000
Assurance/personne	55	300,000	198,000,000	594,000,000	990,000,000
Plan Médical Annuel/personne	55	200,000	132,000,000	396,000,000	660,000,000
Billet d'avion/an	10	2,000,000	20,000,000	60,000,000	100,000,000
Recrutement et formation/an	2		100,000,000	300,000,000	500,000,000
Total Honoraires, Voyages, Assurances et Formation		8,900,000	732,000,000	2,178,000,000	3,624,000,000
Equipement					
Véhicules	12	25,000,000	300,000,000	300,000,000	600,000,000
Motocyclettes	45	1,500,000	67,500,000	67,500,000	135,000,000
Pirogues and engins	20	1,000,000	20,000,000	20,000,000	40,000,000
Kits de terrain	9	15,000,000	135,000,000	135,000,000	270,000,000
Kits de bureau	9	10,000,000	90,000,000	90,000,000	180,000,000
Total Equipement		52,500,000	612,500,000	612,500,000	1,225,000,000
Fonctionnement					
Fonctionnement des véhicules	12	500,000	72,000,000	216,000,000	360,000,000
Fonctionnement des Motocyclettes	45	200,000	108,000,000	324,000,000	540,000,000
Fonctionnement des pirogues et engins	20	300,000	72,000,000	216,000,000	360,000,000
Fonctionnement des bateaux	10	500,000	60,000,000	180,000,000	300,000,000

Fonctionnement des bureaux	9	200,000	21,600,000	64,800,000	108,000,000
Nutrition sur le terrain	9	500,000	54,000,000	162,000,000	270,000,000
Total Fonctionnement		2,200,000	387,600,000	1,162,800,000	1,938,000,000
TOTAL BRUT		67,725,000	1,871,600,000	4,371,800,000	7,484,500,000
IMPREVUS (1%)		677,250	18,716,000	43,718,000	74,845,000
TOTAL NET		68,402,250	1,890,316,000	4,415,518,000	7,559,345,000
Net Total US\$; Exchange rate 1US\$ = 560.29 (31/07/18)			\$2,934,730	\$6,617,823	\$10,300,916

ANNEXE 4 : PROPOSITION PROJET CH4

<u>Pays :</u>	Tchad
<u>Principale Institution :</u>	Direction de la Conservation de la Faune et des Aires Protégées.
<u>Duration of the Project :</u>	un (01) an, trois (03) ans et cinq (05) en fonction des ressources Mobilisées
<u>Objectif NEAP (O), Cibles (T) & Actions (A) :</u>	O7, Ta (A7a1), Tb (A7b1, A7b2)

1 Titre du Projet : Promotion des Conservatoires Communautaires et Privés des Éléphants (PCCPE).

2 Contexte et Justification

Dans la plupart des Etats de l'aire de répartition d'Afrique, le coût réel et perçu des HEC l'emporte largement sur les bénéfices potentiels et, par conséquent, les éléphants sont de plus en plus exclus de nombreuses parties de leur ancienne aire de répartition. Cependant, une fois les éléphants disparus, les communautés locales auront perdu un atout précieux, tout en contribuant à la perte de la biodiversité et à la dégradation globale des écosystèmes dont ils dépendent pour leur subsistance (AfESG, 2014). Les populations rurales devraient apprécier les fonctions écologiques et socio-économiques des éléphants dans les pâturages et les éleveurs devraient considérer les éléphants comme un facteur positif d'entretien des pâturages, empêchant le déclin des pâturages par l'envahissement de la brousse. Le conflit territorial sur l'utilisation des ressources et des terres est un problème croissant qui peut être résolu par le développement de modèles de gestion concertée des espaces partagés entre la faune et les éleveurs transhumants et agro-pastoraux, avec des zones séparées et désignées pour l'extraction des ressources.

De plus, en raison de l'exclusion des communautés marginales de participer activement à la conservation et de récolter certains de ses avantages au niveau des ménages, le braconnage de subsistance et le braconnage commercial se poursuivent sans relâche. La participation active des communautés nécessite la création de conseils de gestion des aires protégées, un forum multipartite simple pour discuter de la conservation et de la gestion de la faune d'une part, et des conflits qui en découlent d'autre part. En outre, alors que la sensibilisation de tous les membres d'une communauté, reste une condition préalable au succès de tout projet de conservation des éléphants, le développement des opportunités alternatives de création/production des moyens d'existence devrait également être une priorité qui permette aux communautés de tirer un maximum de parties des avantages de la coexistence avec les éléphants.

Le modèle multi-usagers des terres qui doit être développé afin d'offrir à tous, y compris la faune, un espace suffisant pour manœuvrer et pour s'agrandir sans se heurter aux conflits territoriaux sur l'utilisation des ressources et des terres, nécessite des grandes étapes brièvement présentées comme suit :

- Division de l'espace en : zones de conservation exclusive, zones d'utilisation mixte (zones tampons et autres zones désignées pour être utilisées à la fois, par la faune et les transhumants), zones à vocation agro-pastorale (zones à la fois utilisées par les agriculteurs, les agro-pasteurs et les éleveurs transhumants) et zones d'extraction des ressources (champs pétrolifères et miniers).
- En tant que pratique alternative d'utilisation des terres, lorsque les communautés locales le souhaitent comme telle, des aires protégées, incluant des sanctuaires d'écotourisme communautaires, peuvent être établies dans des zones d'utilisation mixtes (zones tampons et autres zones identifiées comme zones de dispersion des éléphants ou des couloirs/corridors de migrations).
- Toutes les zones de conservation exclusive - c'est-à-dire toutes les AP intégrales - nécessitent la création d'un Comité de Gestion (une plateforme multipartite qui devrait inclure une

participation active des représentants des communautés locales, y compris les agro-pasteurs et les pasteurs transhumants).

- Sensibiliser tous les acteurs concernés sur la conservation des éléphants (une condition préalable au succès).
- Dans toutes les zones à usage mixte (zones tampons), les corridors, les conservatoires communautaires et d'autres zones où la faune coexiste avec les populations, la réduction des CHE, devrait être activement poursuivie.
- Enfin, tous les problèmes de conservation nécessitent une intégration dans les politiques et programmes sectoriels de développement ainsi que dans les programmes locaux dans chacun des territoires concernés.

Le projet intitulé «Promotion des Conservatoires Communautaires et Privés des Éléphants» (PCCPE) entend piloter ces approches alternatives pour booster la conservation des éléphants au TCHAD, tout en contribuant à la réduction de la pauvreté, en particulier au sein des communautés les plus démunies et les plus exposées aux dégâts des éléphants.

3 Project Objective: la coopération avec les communautés locales et le secteur privé pour la conservation des éléphants au Tchad, s'est considérablement accrue d'ici 2021 et au-delà.

4 Effets attendus

- Existence d'au moins un modèle d'utilisation multiple des terres intégrant la conservation des éléphants.
- Existence d'au moins deux conservatoires communautaires et/ou privés des éléphants.

5 Relation avec le Plan d'Action pour l'Éléphant d'Afrique (PAEA) et l'Initiative pour la Protection des Éléphants (EPI)

- 5.1 **PAEA** : cette proposition est pleinement conforme à l'objectif prioritaire 7 du PAEA (amélioration de la coopération et de la collaboration avec les communautés locales pour la conservation de l'éléphant d'Afrique); sa stratégie 7.1 (Concevoir / améliorer et mettre en œuvre des programmes d'incitation durables au profit des communautés locales) et ses activités ultérieures
- 5.2 **EPI** : Plan. Cette proposition est également conforme à la première proposition de l'EPI, qui consiste à fournir des financements à court et à long terme pour faire face à la crise des éléphants en mettant pleinement en œuvre le Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique

6 Actions/Activités

Action 1 : Renforcement de la conservation des éléphants par l'adoption d'un modèle de gestion concertée

Activités requises :

- **Activité 1.1** Des plans d'utilisation des terres ont été élaborés pour toutes les zones qui font partie de l'aire de répartition d'une population d'éléphants distincte, prenant ainsi en compte les futurs problèmes d'expansion et de connectivité, incorporant un zonage général tel que décrit ci-dessus ;
- **Activité 1.2** Sensibiliser tous les acteurs concernés sur la conservation des éléphants ;
- **Activité 1.3** Établir des comités de gestion des aires protégées pour toutes les aires protégées ;
- **Activité 1.4** Assurer une atténuation active des CHE ;
- **Activité 1.5** Intégrer toutes les questions de conservation dans les politiques de développement sectoriel, y compris celles des territoires concernés ;
- **Activité 1.6** Évaluer et examiner les régimes de compensation et les procédures normalisées y afférents et,

- **Activité 1.7** Évaluer d'autres approches viables telles que les systèmes d'assurance contre les risques environnementaux et les systèmes de compensation pour les conservatoires communautaires locaux.

Action 2 : Promotion des conservatoires communautaires basés sur l'écotourisme

Activités requises :

- **Activité 2.1** Identifier les régimes fonciers existants, les entités de gouvernance foncière et les principaux leaders dans les zones de dispersion des éléphants ;
- **Activité 2.2** Soutenir la création des entités de conservation communautaires représentatives (conservatoires) dans les zones de distribution des éléphants en dehors des aires protégées (zones tampons, corridors et autres zones désignées) ;
- **Activité 2.3** Élaborer des plans de gestion et des budgets pour les entités de conservation communautaires, en veillant à la conformité avec les multiples plans d'utilisation des terres ;
- **Activité 2.4** Établir des accords avec les investisseurs, les bailleurs de fonds et les ONG de conservation pour des soutiens en matière de gestion, gouvernance, itinéraires techniques et financement des conservatoires communautaires pour les éléphants ;
- **Activité 2.5** Offrir une formation à des entités de gestion communautaire efficaces (sécurité, suivi, collecte de fonds, gestion des pâturages, comptabilité, gouvernance, etc.);
- **Activité 2.6** Identifier les sites pour le développement de l'écotourisme communautaire et,
- **Activité 2.7** Mener une évaluation du potentiel touristique futur, en tant que exigence pour une croissance du secteur et des capacités existantes.

Action 3 : Promotion des conservatoires privés basés sur l'écotourisme

Activités requises :

- **Activité 3.1** Comprendre et soutenir la mise en œuvre d'options d'entreprise viables et compatibles avec la conservation et,
- **Activité 3.2** Évaluer la viabilité des éléphants dans les concessions pétrolières et le soutien à la conservation des éléphants par les compagnies pétrolières privées.

7 Chronogramme and indicateurs

Actions	Activités	Périodes	Indicateurs
1: Renforcement de la conservation des éléphants par l'adoption d'un modèle de gestion concertée	1.1. Des plans d'utilisation des terres ont été élaborés pour toutes les zones qui font partie de l'aire de répartition d'une population d'éléphants distincte, prenant ainsi en compte les futurs problèmes d'expansion et de connectivité, incorporant un zonage général tel que décrit ci-dessus	A partir de 2019	Nombre des plans d'utilisation des terres intégrant la conservation des éléphants, élaborés.
	1.2. Sensibiliser tous les acteurs concernés sur la conservation des éléphants	A partir de 2019	Nombre des acteurs et des personnes contactés.
	1.3. Établir des comités de gestion des aires protégées pour toutes les aires protégées	2020	Nombre des Comités de Gestion établis.
	1.4. Assurer une atténuation active des CHE	2019	Nombre des actions de gestion des CHE entreprises.
	1.5. Intégrer toutes les questions de conservation dans les politiques de développement sectoriel, y compris celles des territoires concernés.	A partir de 2019	Nombre des politiques sectorielles actualisées et intégrant la conservation des éléphants.
	1.6. Évaluer et examiner les régimes de compensation et les procédures normalisées y afférents.	2019-2020	Rapports disponibles sur les régimes de compensation et les procédures normalisées.
	1.7. Évaluer d'autres approches viables telles que les systèmes d'assurance contre les risques environnementaux et les systèmes de compensation pour les conservatoires communautaires locaux	2019-2020	Rapports d'évaluation disponible

2: Promotion des conservatoires communautaires basés sur l'écotourisme.	2.1. Identifier les régimes fonciers existants, les entités de gouvernance foncière et les principaux leaders dans les zones de dispersion des éléphants.	2019	Rapports disponibles sur l'inventaire des régimes fonciers existants
	2.2. Soutenir la création des entités de conservation communautaires représentatives (conservatoires) dans les zones de distribution des éléphants en dehors des aires protégées (zones tampons, corridors et autres zones désignées).	2019 -2023	Textes et procédures de création de conservatoires communautaires disponibles.
	2.3. Élaborer des plans de gestion et des budgets pour les entités de conservation communautaires, en veillant à la conformité avec les multiples plans d'utilisation des terres	A partir de 2019	Plans de gestion des conservatoires communautaires disponibles
	2.4. Établir des accords avec les investisseurs, les bailleurs de fonds et les ONG de conservation pour des soutiens en matière de gestion, gouvernance, itinéraires techniques et financement des conservatoires communautaires pour les éléphants.	A partir de 2019	Existence des protocoles d'accord pour la gestion des réserves communautaires
	2.5 Offrir une formation à des entités de gestion communautaire efficaces (sécurité, suivi, collecte de fonds, gestion des pâturages, comptabilité, gouvernance, etc.)	A partir de 2019	Rapports et autres matériels de formation disponibles.
	2.6. Identifier les sites pour le développement de l'écotourisme communautaire	A partir de 2019	Rapports sur les identifications disponibles
	2.7. Mener une évaluation du potentiel touristique futur, en tant que exigence pour une croissance du secteur et des capacités existantes..	A partir de 2019	Rapports d'évaluation .
3: Promotion des conservatoires privés des éléphants privés	3.1. Comprendre et soutenir la mise en œuvre d'options d'entreprise viables et compatibles avec la conservation.	A partir de 2019	Rapports d'évaluations des espaces et des projets privés disponibles.
	3.2. Évaluer la viabilité des éléphants dans les concessions pétrolières et le soutien à la conservation des éléphants par les compagnies pétrolières privées	2019	Rapports d'évaluation disponible.

8 Cibles

- Modèles d'utilisation multiples des terres développés et initiés d'ici 2023
- La conservation communautaire et privée des éléphants est renforcée et visible sur le terrain, d'ici 2023

9 Budget

Catégories	Unités	Coûts/Unité/ Mois (CFA)	Coût pour un (01) an d'exercice (CFA)	Coût pour trois (03) ans d'exercice (CFA)	Coût pour cinq (05) ans d'exercice (CFA)
Personnel					
Coordonnateur du Projet	1	1,000,000	12,000,000	36,000,000	180,000,000
Conseillers Techniques	2	900,000	21,600,000	64,800,000	324,000,000
Administrateur - Comptable	1	800,000	9,600,000	28,800,000	144,000,000
Secrétaire -Caissière	1	700,000	8,400,000	25,200,000	126,000,000
Chauffeurs	4	300,000	14,400,000	43,200,000	216,000,000
Gardiens des Bureaux	2	200,000	4,800,000	14,400,000	72,000,000
Eco-gardes Communautaires	45	125,000	67,500,000	202,500,000	1,012,500,000
Total Personnel	56	4,025,000	138,300,000	414,900,000	2,074,500,000
Honoraires, Voyages et Assurances					
Consultant - Plans d'Utilisation des Terres	1		30,000,000	30,000,000	60,000,000
Consultant - Politiques Sectorielles	1		30,000,000	30,000,000	60,000,000
Consultant - Compensations	1		30,000,000	30,000,000	60,000,000
Consultant - Droit Foncier	1		30,000,000	30,000,000	60,000,000
Consultant - Plans d'Aménagement	1		30,000,000	30,000,000	60,000,000
Consultant - Ecotourisme	1		30,000,000	30,000,000	60,000,000

Perdiems/Tête	62	400,000	24,800,000	74,400,000	372,000,000
Assurance/Tête	62	300,000	18,600,000	55,800,000	279,000,000
Couverture Médicale/Tête	62	200,000	12,400,000	37,200,000	186,000,000
Tickets d'Avion	12	2,000,000	24,000,000	72,000,000	360,000,000
Total Honoraires, Voyages et Assurances			259,800,000	419,400,000	1,557,000,000
Equipement					
Véhicules	12	25,000,000	300,000,000	300,000,000	600,000,000
Motos	45	1,500,000	67,500,000	67,500,000	135,000,000
Pirogues et Hors-Bords	20	1,000,000	20,000,000	20,000,000	40,000,000
Bicyclettes	60	200,000	12,000,000	12,000,000	24,000,000
Kits Terrain	9	15,000,000	135,000,000	135,000,000	270,000,000
Kits Bureau	9	10,000,000	90,000,000	90,000,000	180,000,000
Total Equipement			624,500,000	624,500,000	1,249,000,000
Fonctionnement					
Véhicules	12	1,000,000	144,000,000	432,000,000	288,000,000
Motos	45	500,000	270,000,000	810,000,000	540,000,000
Running of Bicycles	60	10,000	7,200,000	21,600,000	14,400,000
Pirogues	20	700,000	168,000,000	504,000,000	336,000,000
Hors-Bords	10	700,000	84,000,000	252,000,000	168,000,000
Bureaux	9	1,000,000	108,000,000	324,000,000	216,000,000
Encouragements des Conservatoires	1		100,000,000	300,000,000	200,000,000
Information et Sensibilisation	1		50,000,000	150,000,000	100,000,000
Ateliers	15	10,000,000	150,000,000	450,000,000	300,000,000
Alimentation de Terrain	14	500,000	7,000,000	21,000,000	14,000,000
Total Fonctionnement	187	14,410,000	1,088,200,000	3,264,600,000	2,176,400,000
Total Brut			2,110,800,000	4,723,400,000	7,056,900,000
Imprévus (1%)			21,108,000	47,234,000	70,569,000
Total Net			2,131,908,000	4,770,634,000	7,127,469,000
Net Total US\$; 1 US\$ = 560,29 CFA, exchange rate 31/07/18			\$3,805,008	\$8,514,580	\$12,232,701

ANNEXE 5 : PROPOSITION PROJET CH5

Pays:	Tchad
Principale Institution de Mise en Œuvre :	Direction en charge de la Faune et des Aires Protégées (DCFAP)
Institution Associée :	Commandement de la Garde Forestière Faunique (CGFF)
Durée du Projet :	un (01) an, trois (03) ans et cinq (05) ans, fonction du financement mobilisé.
Objectif de la SNCE (O), Cible (C) & Actions (A) :	O8, Ca (A7a1), Cb (A7b1, A7b2)

1 Titre du Projet : Appui à la Coordination et la Gestion du PANE (PACG-PANE)

2 Contexte et justification

Le Tchad a actualisé son Plan d'Action National pour l'Eléphant (PANE) pour la première fois en 2015 (Antanoniva *et al*, 2015)³. Ce plan a été exécuté de façon expérimentale entre 2015 et 2017. De nouvelles connaissances sur la population nationale d'éléphants ont été acquises au cours de cette mise en œuvre pilote.

Collaborant par la suite avec le Secrétariat de l'EPI, le Tchad a révisé en 2018 (Dolmia & Jachmann, 2018)⁴, le PANE version 2015 afin de l'aligner complètement au Plan d'Action pour l'Eléphant d'Afrique (PAEA), conformément aux Directives de la CITES⁵. L'objectif global de la SNCE 2018 est de : "sécuriser et restaurer durablement des populations d'éléphants dans toute leur aire de répartition au Tchad, tout en réduisant des conflits avec les humains et en impliquant les communautés locales dans leur conservation, reconnaissant ainsi leurs avantages potentiels sur les plans écologique, socioculturel et économique".

Orienté vers l'action, le PANE version 2018, est conçu pour être mis en œuvre à travers une Unité Technique de Coordination (UTC) et un Centre National de Protection des Eléphants (CNPE).

L'UTC est dirigé par un Coordinateur National du PANE, s'appuyant lui-même sur des services fournis par une Equipe d'Assistants Nationaux, des conseils des Consultants et enfin des décisions et des orientations d'une Equipe Centrale de Gestion des Eléphants (ECGE) que dirige le Directeur des services nationaux en charge de la faune et des aires protégées. Un personnel d'appui comprenant un/une secrétaire administratif, un planton, un chauffeur et des gardiens de bureau, vient compléter ce dispositif des ressources humaines.

Les consultants sont des experts dans des domaines spécifiques (biologie, sociologie, économie, sécurité ...) qui interviennent ponctuellement en cas de nécessité et des possibilités. L'ECGE est une sorte de Comité de Pilotage, chargé d'orienter, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de la SNCE. Il est démembré sur le terrain par des Equipes Régionales de Gestion des Eléphant (ERGE) ainsi que des Equipes Locales de Gestion des Eléphant (ELGE). Une ELGE est directement établie sur un site/zone hébergeant une population d'éléphants.

Le CNPE est composé de deux structures centrales clés à savoir: la Salle de Contrôle des Eléphant (SCE) et le Bureau des Renseignement (BR). Le mandat de la SCE est de surveiller et de compiler des données fournies par une télémétrie satellitaire mais aussi, des informations de toute nature

³ Antonínová M., Dolmia N.M., Siam B.A., Banymary D., 2015: National Elephant Conservation and Management Strategy for Chad, 2016 - 2025 (NECMSC). Working document, approved by technical committee for submission to government council DBCNPH & African Parks, Chad. 89 pp.

⁴ Dolmia M. & Jachmann H., (2018): Chad's National Elephant Action Plan (NEAP, 2018 – 2026, 2nd Ed. MEEP, N'Djamena, 70 pp.

⁵ Convention de Washington sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore menacées.

obtenues aux moyens de deux numéros de téléphone gratuits permettant à tout citoyen de téléphoner gratuitement et de partager des informations sur les éléphants et leurs rapports avec les êtres humains. Le Bureau des Renseignements (BR) permet des liaisons entre les services de lutte anti-braconnage et les autres structures de défense et de sécurité dans le pays. Il est démembré sur le terrain en un Réseau National d'Intelligence (RNI) constitué des agents locaux d'information et de renseignement (ALIR).

On croit que ce cadre de gouvernance et de mise en œuvre de la SNCE est adéquat et pertinent. Malheureusement sa mise en œuvre rencontre des grandes difficultés faute des ressources et des moyens. Cette proposition de projet vise donc à fournir du personnel, de la logistique et des équipements appropriés et d'autres incitations financières afin de combler la lacune constatée.

3 Objectif du Projet

L'objectif de ce projet est de fournir à l'Unité Technique de Coordination (UTC) et au Centre national de Protection des Eléphants (CNPE) une assistance technique (consultants) et des ressources nécessaires pour exécuter et contrôler régulièrement les performances du PANE d'ici 2026 et au-delà.

4 Résultats Attendus

- Le PANE du Tchad est effectivement mis en œuvre, suivi et régulièrement évalué d'ici à 2023 et au-delà.
- Tous les acteurs se sont mis d'accord sur des questions pertinentes de conservation des éléphants au Tchad et ont acquis des capacités pour s'approprier et mettre en œuvre efficacement la SNCE d'ici à 2023 et au-delà.

5 Relations du projets avec le Plan d'Action pour l'Eléphant d'Afrique (PAEA) et l'Initiative pour la Protection des Eléphants (EPI)

- PAEA: cette proposition est pleinement conforme à l'Objectif Prioritaire 8 du PAEA (les plans d'action nationaux pour l'éléphant (PANE) sont élaborés et sont effectivement mis en œuvre d'ici 2026); ses objectifs: 1c (Les ressources humaines, l'équipement, les infrastructures et les capacités de mobilisation des fonds se sont considérablement améliorés d'ici 2021); 8a (un cadre de gestion bien coordonné et qui soutient efficacement les décideurs et les acteurs de la mise en œuvre du PANE d'ici 2020 et 8b (la conservation de l'éléphant effectivement intégrée dans la planification et les actions multisectorielles d'ici 2022).
- EPI: cette proposition est également conforme à l'objectif 1 de l'EPI, qui consiste à trouver des financements immédiats et sur le long terme afin de contrecarrer la crise des éléphants au moyen d'une mise en œuvre intégrale et en temps convenable, du Plan d'Action pour l'Eléphant d'Afrique (PAEA).

6 Actions/Activités

Action 1: Concevoir et mettre en œuvre un cadre de gouvernance du PANE

Activités requises:

1. Établir une Equipe Centrale, des Equipes Régionales et des Equipes Locales de Gestion des Eléphants (ECGE, ERGE, ELGE) à partir des Termes de Référence (TDR) négociés et acceptés par tous les acteurs.
2. Coordonner et produire des rapports annuels sur le statut des éléphants du Tchad.
3. Coordonner la production des rapports d'appui technique transparents et ciblés aux donateurs et aux parties prenantes sur la mise en œuvre de toutes les composantes du PANE.
4. Suivre et actualiser régulièrement le PANE.
5. Publier des articles pertinents sur les activités de conservation des éléphants dans les revues et des médias
6. Tenir une réunion transfrontalière sur la protection des éléphants au moins une fois par an.

Action 2: Développement et mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources et des investissements

Activités requises:

1. Identifier et développer un ensemble des projets prioritaires du PANE,
2. Identifier dans le pays des opportunités de subventions et de financement
3. Élaborer des Plans de Travail Annuels (PTA) pour la mise en œuvre du PANE au début de chaque exercice financier (y compris les budgets, les actions et les responsabilités) et les faire examiner et adopter par l'ECGE
4. S'assurer que le financement requis pour toutes les activités essentielles est disponible dès le début de l'année financière.
5. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication et d'information du PANE
6. Assurer une liaison étroite avec tous les acteurs du PANE.

Action 3: Intégration des besoins de conservation et de gestion des éléphants dans les priorités et les agendas nationaux

Activités requises

1. Coordonner les échanges des informations techniques et politiques au sein et entre les secteurs et entre toutes les acteurs (des communautés locales aux décideurs à un haut niveau)
2. Faciliter les échanges pour promouvoir le développement et la planification de l'utilisation des terres en rapport avec la conservation et la gestion des éléphants.
3. Organiser des réunions intersectorielles (y compris des décideurs de haut niveau) sur la conservation et la gestion des éléphants
4. Établir des accords bi-sectoriels ou multisectoriels pour soutenir la gestion des différentes zones, en particulier les zones tampons et les corridors
5. Veiller à ce que toutes les questions de conservation des éléphants soient fermement intégrées dans les politiques de développement sectoriel, y compris celles des territoires concernés.

7 Chronogramme et indicateurs

Actions	Activités	Chronogramme	Indicateurs
1: Concevoir et mettre en œuvre un cadre de gouvernance du PANE	1.1. Établir une Equipe Centrale, des Equipes Régionales et des Equipes Locales de Gestion des Eléphants (ECGE, ERGE, ELGE) à partir des Termes de Référence (TDR) négociés et acceptés par tous les acteurs.	2018-2019	Actes (Décrets, Arrêtés ...) de créations ; TDR exécutés ; rapports disponibles.
	1.2. Coordonner et produire des rapports annuels sur le statut des éléphants du Tchad.	A partir de 2018	Rapports produits et distribués aux partenaires
	1.3. Coordonner la production des rapports d'appui technique transparents et ciblés aux donateurs et aux parties prenantes sur la mise en œuvre de toutes les composantes du PANE.	A partir de 2018	Propositions et rapports examinés par l'ECGE et transmis aux intervenants concernés.
	1.4. Suivre et actualiser régulièrement le PANE	A partir de 2018	Documents mis à jour accessible à tous les intervenants.
	1.5. Publier des articles pertinents sur les activités de conservation des éléphants dans les revues et des médias	A partir de 2018	Nombre de publications disponibles
	1.6. Organiser des réunions transfrontalières sur la protection des éléphants au moins une fois par an.	A partir de 2018	Rapport d'au moins une réunion annuelle disponible.
2: Développement et mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources et des investissements.	2.1. Identifier et développer un ensemble des projets prioritaires du PANE	A partir de 2018	Au moins un projet prioritaire développé et mis en œuvre tous les trois ans.
	2.2. Identifier dans le pays des opportunités de subventions et de financement.	A partir de 2018	Au moins une opportunité identifiée est active par an dans le pays.
	2.3. Élaborer des Plans de Travail Annuels (PTA) pour la mise en œuvre du PANE au début de chaque exercice financier (y compris les budgets, les actions et les responsabilités) et les faire examiner et adopter par l'ECGE.	A partir de 2018	Des PTA comprenant le budget produits et distribué à travers le système de prise des décisions (ECGE) et envoyés aux donateurs.

	2.4. S'assurer que le financement requis pour toutes les activités essentielles est disponible dès le début de l'année financière.	A partir de 2018	Accords de financement disponibles
	2.5. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication et d'information du PANE	A partir de 2018	Document et rapports d'exécution de la stratégie de communication.
	2.6. Assurer une liaison étroite avec tous les acteurs de la SNCE.	A partir de 2018	Rapports et compte rendu des rencontres avec les acteurs disponibles.
3: Intégration des besoins de conservation et de gestion des éléphants dans les priorités et les agendas nationaux	3.1. Coordonner les échanges des informations techniques et politiques au sein et entre les secteurs et entre toutes les acteurs (des communautés locales aux décideurs à un haut niveau)	A partir de 2018	Rapports de coordination disponibles
	3.2. Faciliter les échanges pour promouvoir le développement et la planification de l'utilisation des terres en rapport avec la conservation et la gestion des éléphants.	A partir de 2018	Rapports et documentation sur les échanges disponibles
	3.3. Organiser des réunions intersectorielles (y compris des décideurs de haut niveau) sur la conservation et la gestion des éléphants.	A partir de 2018	Nombre des réunions intersectorielles et rapports disponibles
	3.4. Établir des accords bi-sectoriels ou multisectoriels pour soutenir la gestion des différentes zones, en particulier les zones tampons et les corridors	A partir de 2018	Nombre des accords existants
	3.5. Veiller à ce que toutes les questions de conservation des éléphants soient fermement intégrées dans les politiques de développement sectoriel, y compris celles des territoires concernés.	A partir de 2018	Nombre des secteurs intégrant la protection des éléphants dans leurs activités.

8 Cibles

- Un cadre de gestion bien coordonné pour soutenir les décideurs et les parties prenantes est établi et mis en œuvre efficacement à partir de 2018.
- La conservation des éléphants est intégrée dans la planification multisectorielle d'ici 2022.
- Les ressources humaines, les équipements, les infrastructures et la disponibilité des fonds se sont considérablement améliorés d'ici 2022.

9 Budget

Catégories	Unités	Coûts/Unité/ Mois (CFA)	Coûts (CFA)		
			Un an	Trois ans	Cinq ans
Personnel					
Coordonnateur du PANE	1	900,000	10,800,000	32,400,000	162,000,000
Assistants aux Coordonnateur du PANE	2	800,000	19,200,000	57,600,000	288,000,000
Comptable-Logisticien	1	800,000	9,600,000	28,800,000	144,000,000
Secrétaire-Caissière	1	500,000	6,000,000	18,000,000	90,000,000
Chauffeurs	1	200,000	2,400,000	7,200,000	36,000,000
Planton	1	150,000	1,800,000	5,400,000	27,000,000
Agents de Sécurité	2	150,000	3,600,000	10,800,000	54,000,000
Total Personnel	9	3,500,000	53,400,000	160,200,000	801,000,000
Honoraires, Voyages, Assurances et Formation					
Consultants-Biologie	1		5,000,000	15,000,000	75,000,000
Consultant-Sociologie	1		5,000,000	15,000,000	75,000,000
Consultant-Economie	1		5,000,000	15,000,000	75,000,000
Consultant - Sécurité	1		5,000,000	15,000,000	75,000,000
Consultant-Communication	1		5,000,000	15,000,000	75,000,000
Per diem	15	400,000	6,000,000	18,000,000	90,000,000
Assurances Accidents	15	300,000	4,500,000	13,500,000	67,500,000
Couverture Médicale	15	200,000	3,000,000	9,000,000	45,000,000
Tickets d'Avions	6		4,000,000	12,000,000	60,000,000
Tot. Honoraires, Voyages, Assurances et Formation			42,500,000	127,500,000	637,500,000
Equipements					

Véhicule	1	25,000,000	25,000,000	25,000,000	50,000,000
Motos	8	1,500,000	12,000,000	12,000,000	24,000,000
Kits Bureau	1	15,000,000	15,000,000	15,000,000	30,000,000
Kits terrain	1	10,000,000	10,000,000	10,000,000	20,000,000
Total Equipements	11	51,500,000	62,000,000	62,000,000	124,000,000
Fonctionnement					
Maintenance et fonctionnement véhicule	1	1,000,000	12,000,000	36,000,000	24,000,000
Maintenance et fonctionnement Motos	8	500,000	48,000,000	144,000,000	96,000,000
Maintenance et fonctionnement Bureau	1	1,000,000	12,000,000	36,000,000	24,000,000
Soutien à l'ECGE	1	500,000	100,000,000	300,000,000	200,000,000
Réunions et Ateliers	1	50,000,000	50,000,000	100,000,000	100,000,000
Total Fonctionnement	12	53,000,000	222,000,000	616,000,000	444,000,000
Total			379,900,000	965,700,000	2,006,500,000
Net Total US\$; Exchange rate 1US\$ = 560.29 (31/07/18)			\$678,041	\$1,723,572	\$2,590,623

ANNEX 6: PLAN D'INVESTISSEMENT ET BUDGET

REPUBLIQUE DU TCHAD

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LEAU
ET DE LA PECHE

GENERAL DIRECTION

DIRECTION CONSERVATION DE LA FAUNE
ET DES AIRES PROTEGES

CENTRE NATIONAL DE CONSERVATION DES ELEPHANTS



UNITE – TRAVAIL - PROGRES

**PLAN DE MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION POUR L'ELEPHANT
2019 - 2023**



Objective 1: l'abattage illégal des éléphants et le commerce illicite de leurs produits, sont réduits à des niveaux acceptables d'ici 2023									
Cible 1.a: La Proportion des Eléphants Illégalement Tués (PIKE) < 0.5 d'ici à 2023									
Actions	Activités	Méthodes	Priorité ⁶	Responsabilité	Vérification (Progrès)	Financement (\$US)	Chronogramme		
							Y1	Y2	Y3
1a1. Renforcement du Centre National de Protection des Eléphants (CNPE) Proposition de Projet CH1 Titre: Renforcement du Dispositif National de Lutte Anti-Braconnage.	1a1.1 Intégrer le CNPE dans l'administration du ME	Arrêté Ministériel	1	ME DCFAP	L'Arrêté portant création du CNPE existe ; Le CNPE figure dans l'Organigramme du ME ; Tout le staff du CNPE est alloué	PP CH1 3 years: \$20,967,022 5 years: \$27,312,668	X		
	1a1.2 Etablir le Bureau des Renseignements (BR-CNPE) et le Réseau des Renseignements (RR-CNPE) au sein du CNPE	Consultants Réunions Ateliers	1	DCFAP ME	Le BR-CNPE est en place et est fonctionnel ; Un personnel est alloué et est formé ; Le RR-CNPE est fonctionnel et en expansion ; Des investigations sont en cours.	PPCH1 (voir ci-dessus)	X		
	1a1.3 Développer et mettre en place des procédures et les Termes de Reference (TDR) du CNPE et de ses structures connexes (ECGE, ELGE, BR-CNPE, RR-CNPE)	Consultants Réunions Ateliers	1	DCFAP	Les procédures et les TDR sont développés, approuvés et appliqués (documentation disponible)	PPCH1 (voir ci-dessus)	X		
	1a1.4 Sélectionner et employer le personnel nécessaire du CNPE et de ses structures connexes.	Consultants Réunions Contrats	1	DCFAP	L'organigramme du CNPE est approuvé et son personnel est recruté et affecté .	PPCH1 (voir ci-dessus)	X		
	1a1.5 Employer des moniteurs communautaires du CNPE	Réunions Accords Contrats	2	DCFAP ONG	Nombre des accords établis et des contrats signés ; Nombre des Moniteurs employés	\$150,000	X	X	X

⁶ 1 to 5, with 1 = high

	1a1. Mettre en place un système de communication entre le CNPE et tous les intervenants dans l'aire de distribution des éléphants	Consultants, Réunions Equipements Infrastructures.	2	DCFAP ONG	Le CNPE est connu par tous les intervenants et les communications sont établies.	PPCH1 (voir ci-dessus)	X	X	X
	1a1.7 Préparer le budget de fonctionnement du CNPE pour les cinq (05) prochaines années et s'assurer de sa disponibilité	Mobilisation des ressources : consultations, réunions, ateliers, subventions, contrats, accords	1	DCFAP	Le budget est préparé et est sécurisé	PPCH1 (voir ci-dessus)	X		
	1a1.8 Obtenir et livrer sur le terrain, tout l'équipement nécessaire au bon fonctionnement du CNPE	Acquisitions\Constructions	1	DCFAP ONG	Matériel et équipements validés, achetés et distribués au personnels	PPCH1 (voir ci-dessus)	X	X	X
	1a1.9 Créer un réseau national de toutes les ONG locales, nationales et internationales travaillant dans la problématique des éléphants au Tchad et s'assurer d'un échange actif d'informations entre elles.	Réseautage	2	ME CNPE ONG	Réseau établi et un système de communication régulier est mis en place.	PPCH1 (voir ci-dessus)	X	X	X
1a2. Intensification sur le terrain des patrouilles de lutte anti-braconnages	1a2.1 Evaluer l'efficacité de la sécurité et les besoins subséquents dans toutes l'aire de répartition des éléphants.	Consultants, Réunions Ateliers	1	ME DCFAP ONG	Rapport d'évaluation produit et partagé	PPCH1 (voir ci-dessus)	X		
	1a2.2 Préparer et exécuter un plan de restructuration des ressources humaines du ME qui travaillent dans l'aire de distribution des éléphants.	Consultants, Réunions Ateliers	1	ME	Rapports d'évaluation et de restructuration produits et partagés	PPCH1 (voir ci-dessus)	X	X	X
	1a2.3 déployer effectivement les unités de lutte anti-braconnage dans les zones à haut risques	Arrêté Ministériel Equipements Logistiques Infrastructures	1	ME DCFAP ONG	Rapports sur les fréquences des patrouilles sont produits et sont stockés sur une base centrale des données, un rapport général des performances est produit annuellement.	PPCH1 (voir ci-dessus)	X	X	X

	1a2.4 Créer un Réseau des Renseignements (RR-CNPE) connecté au Bureau des renseignements (BR-CNPE), en particulier dans les zones à haut risque de braconnage.	Consultant, Equipements, Infrastructures et Personnel	3	ME DCFAP ONG	Un système d'Information est en place et est connecté au CNPE	PPCH1 (voir ci-dessus)	X	X	X
	1a2.5 Former le personnel clé et les unités de lutte anti-braconnage sur la collecte des données, l'utilisation des GPS, des radios et des autres équipements de communication	Consultants, Equipements Ateliers	2	ME DCFAP	Nombre de staff formés Système de rapportage mis en place.	PPCH1 (voir ci-dessus)	X		
	1a2.6 Déployer les patrouilles de manière proactive dans toute l'aire de distribution des éléphants, recueillir de manière constante des informations exactes sur les déplacements des patrouilles, les activités illégales, le braconnage, les observations d'espèces menacées puis analyser et actualiser les cartes opérationnelles.	Organisation quotidienne des patrouilles anti-braconnage sur le terrain	1	ME DCFAP ONG	Nombre et fréquences des patrouilles effectuées. Les patrouilles sont déployées de manière régulière et un système de rapportage est mis en place. Une base des données a été créée et est entretenue par le CNPE.	PPCH1 (voir ci-dessus)	X	X	X
	1a2.7 Utiliser le suivi par satellites des principales et vulnérables populations d'éléphants pour des raisons de sécurité (lutte contre le braconnage et l'insécurité alimentaire)	Suivi journalier des mouvements des éléphants à partir de la SCEE-CNPE	1	ME DCFAP	Nombre des colliers satellites déployés, Nombre des populations d'éléphants suivies, Rapports journaliers de suivis disponibles,	PPCH1 (voir ci-dessus)	X	X	X

Cible 1b: Le commerce de l'ivoire est réduit à un niveau acceptable, d'ici à 2023.

Actions	Activités	Méthodes	Priorités	Responsabilités	Vérfications (Progrès)	Financements (\$US)	Chronogramme		
							Y1	Y2	Y3
Project Proposition de 1b1. Renforcement de la législation et de l'application de la loi.	1b1.1 Revoir les lois existantes et recommander les textes d'application pour obtenir des peines minimales substantielles contre la chasse illégale des	Consultants Réunions Ateliers Lois Décrets.	1	ME DCFAP	Rapports des consultants, Nouvelles lois et Nouveaux textes d'application	PP CH2 3 ans : \$3,967,426	X	X	X

Projet CH2 Titre : Soutien au système national de Lutte anti-braconnage	éléphants et la possession ou le commerce des produits d'éléphants.						5 ans : \$5,875,698			
	1b1.2 Renforcer et opérationnaliser la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC) du ME pour une meilleure coordination des procédés légaux avec les juges	Renforcement des capacités	2	ME	Nombre d'agents formés, d'équipements, d'infrastructures et de la logistique en matière de poursuites judiciaires	PPCH2 (voir ci-dessus)		X	X	X
	1b1.3 Mener auprès des membres du système judiciaire national, un programme d'information et de sensibilisation en faveur de la protection des éléphants, de la faune et de la flore.	Ateliers TV et Radio	4	ME	Nombre des réunions, Nombre des programmes TV et Radio et fréquences de leurs diffusions. Nombre des magistrats /juges formés	PPCH2 (voir ci-dessus)		X	X	X
	1b1.4 Promouvoir un dialogue régulier avec les Etats Africains pour harmoniser leur position par rapport aux débats sur le commerce des produits d'éléphants ainsi que sur les politiques et la législation y afférente.	Réunions et dialogues internationaux	4	DCFAP, ME	Dialogue entre les Etats améliorés, notes des réunions/rencontres et plans d'action.	PPCH2 (voir ci-dessus)		X	X	X
	1b1.5 Faire un lobbying pour obtenir de la communauté internationale de la CITES, un moratoire continu sur le commerce de l'ivoire	Lobbying	2	DCFAP, ME	L'Eléphant d'Afrique reste en Annexe I et II de la CITES	PPCH2 (voir ci-dessus)		X	X	X
	1b1.6 Collaborer avec d'initiatives d'ONG telles que EAGLE pour combattre le commerce illégal de l'ivoire.	Accords	2	DCFAP ONG	Mécanisme de collaboration établi et documentation (protocoles) disponibles. Nombre d'arrestations, de poursuites et de condamnations.	PPCH2 (voir ci-dessus)		X	X	X
	1b1.7 Mener un programme de sensibilisation sur les crimes et le lois dans les principales zones de distribution des éléphants.	Ateliers, Programmes TV et Radio locaux. local	1	ME DCFAP,	Nombre de programmes de sensibilisation conduits Nombre des personnes sensibilisées.	PPCH2 (voir ci-dessus)		X	X	X

	1b1.8 Conduire un programme d'éducation environnementale dans les écoles sur la protection et la conservation des éléphants et de la faune	Cours, ateliers, local Programmes TV et Radio	1	ME DCFAP	Nombre des écoles visitées ; Nombre des élèves qui suivent des modules d'éducation environnementale.	PPCH2 (voir ci-dessus)	X	X	X
1b2 Gestion et suivi du stock national d'ivoire	1b2.1 Etablir des procédures de gestion de l'ivoire et de rapportage sur son commerce	Consultants, Ateliers, équipements et infrastructures	1	DCFAP, CNPE	Procédures développées et mises en places, nombre et qualité des équipements	PPCH2 (voir ci-dessus)	X		
	1b2.2 Créer officiellement un stock national d'ivoire muni d'un système robuste de sécurisation et de suivi-évaluation (avec l'appui d'initiatives internationales, telles que TRAFFIC)	Consultants, Ateliers, équipements et infrastructures	1	ME DCFAP ONG	Un stock national d'ivoire est établi et son système de gestion et de suivi-évaluation est en place.	PPCH2 (voir ci-dessus)	X		
	1b2.3 Former le personnel du BR-CNPE à pouvoir analyser et interpréter les données sur le commerce de l'ivoire.	Consultants, Réunions Ateliers	3	DCFAP	Nombre des agents du BR-CNPE formés	PPCH2 (voir ci-dessus)	X	X	X
1b3. Fermeture des marchés nationaux d'ivoire et interdiction de la détention privée de l'ivoire.	1b3.1 Collecter les données sur le commerce de l'ivoire	Consultants Ateliers, équipements et infrastructures	1	ME DBCFAF	Données collectées et fournies à la DCFAP sur une base régulière. Rapports mensuels disponibles.	PPCH2 (voir ci-dessus)	X	X	X
	1b3.2 Fermer les Marchés Domestiques d'Ivoire (MDI) et interdire les Détentions Privées d'Ivoire (DPI)	Lois et Décrets	2	ME DBCFAF	Documents de lois et des Décrets disponibles	PPCH2 (voir ci-dessus)	X	X	X
	1b3.3 Renforcer les points d'entrée et de sortie du territoire national par des formations en recherche et détection des pièces d'ivoire aux agents de la Douane, Police et Eaux et Forêts.	ateliers Mise en œuvre, Suivi et évaluations	3	ME DCFAP	Nombre des Postes de Contrôles créés Nombre d'agents formés	PPCH2 (voir ci-dessus)	X	X	X
Target 1C: Les ressources humaines, les équipements, les infrastructures et le financement de l'application de la loi, sont significativement améliorés d'ici 2021.									

Actions	Activités	Méthodes	Priorités	Responsabilités	Vérification (Progrès)	Financement (\$US)	Time Frame		
							Y1	Y2	Y3
1C1: Renforcer les capacités humaines pour l'application de la loi.	1C1.1 Evaluer les effectifs et les capacités du personnel et leurs besoins en formation	Consultants Réunions Ateliers	1	DCFAP, PTF Autres Acteurs	Rapports disponibles	\$11,000	X		
	1C1.2 Identifier un effectif minimum pour chaque zone de gestion des éléphants.	Consultants Réunions	1	ME DCFAP Autres acteurs	Rapports produits et communiqués aux PTF	(voir ci-dessus)	X		
	1C1.3 Elaborer les TDR spécifiques pour le personnel opérant dans la conservation des éléphants	Consultants Réunions	2	DCFAP Autres acteurs	TDR disponibles	(voir ci-dessus)	X		
	1C1.4 recruter le personnel nécessaire	Procédure de recrutement	2	DCFAP	Nombre des rangers, des techniciens et des moniteurs communautaires en emploi.	\$360,000	X	X	
	1C1.5 Former tout le personnel de terrain opérant dans l'aire des éléphants.	Consultants Formations modulaires	3	DCFAP, Institution de Recherche et de Formation	Documents des programmes de formation disponibles, Nombre de programmes de formation effectués; Nombre d'employés formés	\$120,000	X	X	
	1C1.6 Evaluer l'efficacité du CGFF et développer son plan de gestion et de restructuration	Consultants Réunions	1	ME & Organismes de Conservation	Rapports d'évaluation et Rapport de recrutement Disponible	\$8,600	X		
	1C1.7 Renforcer les capacités des services de sécurité (gendarmerie, eaux et forêts, douanes, polices et juges)	Consultants Réunions Formations	2	DCFAP, PTF Autres acteurs concernés	Rapports disponibles	\$29,400	X	X	
	1C1.8 Mettre en place un programme de renforcement des capacités de lutte anti-braconnage/gardes forestiers dans le PNZ pour servir comme site d'excellence de gestion des aires protégées au Tchad et en Afrique Centrale de manière générale	Décisions Consultants Réunions Formations	3	DCFAP PNZ	Nombre des «team leaders» et des agents formés.	\$120,000	X	X	X

1C2: Renforcement des équipements et des infrastructures de conservation des éléphants.	1C2.1 Evaluer périodiquement les besoins en formation	Consultants Réunions	1	ME & Organismes de Conservation	Rapports d'Évaluation des Besoins en Formation produit et partagés régulièrement	\$11,000	X		
	1C2.2 Effectuer des vérifications régulières de l'état de fonctionnement du matériel	Inspections Formation	2	DCFAP, PTF Acteurs concernés	Nombre des équipements fournis; Rapports d'Évaluation des Conditions des Equipements disponibles.	\$460,000		X	
	1C2.3 Développer et distribuer des documents de communication appropriés au niveau de chaque type d'intervenant	Documentation	3	DCFAP, ONG Acteurs concernés	Nombre de documents développés et distribués	\$22,000	X	X	
	1C3.4 Développer et mettre en place un Orphelinat central des Eléphants (OCE)	Consultants Réunions Equipements, Formations, Logistique et Infrastructures	2	DCFAP, ONG Acteurs concernés	Nombre de partenaires intéressé Projet disponible OCE construit et fonctionnel		X	X	X
1C3: renforcement du Financement de la Conservation des Eléphants	1C3.1 Evaluer le potentiel de financement de la conservation des éléphants des mécanismes comme le crédit carbone (REDD) et le Fonds Vert pour le Climat	Consultants Réunions Ateliers	1	DCFAP, ONG Secteur Privé, Donateurs.	Rapports d'évaluation disponibles.	\$8,600	X		
	1C3.2 Explorer les possibilités des parrainages par des entreprises privées et publiques de zones spécifiques de conservation des éléphants dans le cadre de la responsabilité sociale d'entreprises (par exemple Airtel, Milicom/Tigo, Total, Brasseries du Tchad etc.)	Consultant Meetings Workshop	1	DCFAP, ONG Secteur Privé, Donateurs	Nombres de sites/zones de conservations recevant des soutiens privés et publics.	\$14,000	X	X	
	1C3. Explorer des partenariats supplémentaires dans le secteur privé pour la conservation des	Réunions	2	DCFAP ONG Secteur Privé,	Nombre des sites/entités cogérés	Voir ci-dessus	X	X	

	éléphants.			Acteurs concernés Donateurs					
	1C3.4 Développer des projets lies a la conservation des éléphants (en particulier avec la participation des communautés locales) et développer un guichet spécifique du Fonds Spécial en faveur de l'Environnement (FSE) pour la conservation des éléphants	Consultants Réunions Ateliers	2	ME DCFAP MEP FSE Communautés Locales ONG Organismes de Conservation	Nombre des propositions des projets développés et financés	\$8,000	X	X	
Objective 1 du PANE : Total Financement Requis (US \$)						\$26,107,048			
Propositions de Projets : Total Financement Requis pour 3 ans (US\$)*						\$24,934,448			
Budget Requis Restant (US\$)						\$1,172,600			

*Voir PMR&B

Objectif 2: Les habitats sont maintenus et dans la mesure du possible restaurés et la connectivité est améliorée pour au moins une population d'éléphants d'ici à 2027

Cible 2a: l'aire de répartition actuelle des éléphants est maintenue et la ou possible, les parties dégradées sont restaurées.

Actions	Activités	Méthodes	Priorités ⁷	Responsabilités	Vérification (Progrès)	Financement (\$US)	Chronogramme		
							Y3	Y2	Y1
2a1. Evaluation de l'aire de répartition des éléphants.	2a1.1 identifier tous les sites/zones/régions avec une présence d'éléphants au Tchad et évaluer leurs étendues.	Comptages aériens Inventaires terrestres Colliers satellites/radios	1	DCFAP APN WCS WFC	Nombre des identifiées, cartes, rapports et autres documentation	\$172,400	X	X	X
	2a1.3 Evaluer la viabilité de chaque éléphant dans son domaine vital	Relevés sur le terrain Analyse et Traitements au bureau Réunions	1	DCFAP ONG	Nombre des populations évaluées, Rapports d'évaluation disponibles	\$32,000	X		
2a2. Gestion des habitats des éléphants	2a2.1 Déterminer et mettre en œuvre des mesures <i>in situ</i> de conservation des éléphants (exemple : détermination et aménagement des aires protégées, élaboration et mise en œuvre des plans de gestion de ces aires protégées)	Gestion publique ou PPP	1	DBCNP, APN IUCN WCF WFC WWF GEF	Rapports de suivi-évaluation	A déterminer quand les informations seront disponibles	X	X	X
	2a2.2 Déterminer et mettre en œuvre <i>ex situ</i> les mesures de gestion des éléphants management, comme : la translocation, les clôtures et la Gestion à base communautaires des ressources Naturelles (GBCRN)	Gestion publique ou privée ou encore en PPP	2	DCFAP APN SOS GIRAFE EWB	Rapports de suivi-évaluation	A déterminer quand les informations seront disponibles	X	X	X

Target 2b: La connectivité est améliorée pour au moins 1 sur 3 populations d'éléphants

Actions	Activités	Méthodes	Priorités	Responsabilités	Vérifications (Progrès)	Financement (\$US)	Chronogramme		
							Y3	Y2	Y1
2b1 Evaluations des	Transects linéaires	Inventaires	2	DCFAP	Cartes, rapports	\$60,000	X	X	X

⁷ 1 to 5 with 1 highest

corridors et des zones tampons		terrestres (coller satellites/radio, line transects, crottes, indices, etc.)		APN WCS IUCN WWF	et autres documents				
	2b1.2 Obtenir les soutiens communautaires et politiques ainsi que la participation a la gestion des aires clés de distribution des éléphants, leurs corridors et leurs zones tampons.	Sensibilisation, Conscientisation et lobbying	2	DCFAP ONG	Attitudes communautaires positives établies à travers des programmes de sensibilisation, l'éducation environnemental, le suivi etc.	\$12,000	X	X	X
2b2. Amélioration de la connectivité	2b2.1 Intégrer les zones de distribution des éléphants et leurs couloirs de migration dans les plans de développement locaux et nationaux.	Réunions de planification	3	DCFAP, ONG	Rapports des EIE et documents des plans de développement disponibles.	A déterminer quand les informations seront disponibles	X	X	X
	2b2.2 Gérer durablement les corridors des éléphants	Programmes et projets	3	DCFAP, ALL NGO	Nombre des corridors sauvegardés	A déterminer quand les informations seront disponibles		X	X
Objectif 2 du PANE : Total Financement Requis (US \$)						\$276,400			
Budget requis Restant (US \$)						\$276,400			

Objectif 3: Les Conflits Hommes-Eléphants sont réduits à un niveau acceptable avec zéro perte des vies humaines d'ici à 2027

Cible 3a: Le statut des CHE est revu, suivi et documenté

Action	Activités	Méthodes	Priorités	Responsabilités	Vérfications (Progrès)	Financement (\$US)	Chronogramme		
							Y1	Y2	Y3
3a1: revue du statut des CHE Proposition de Projets CH3 Titre : Renforcement du Système National de Gestion des Conflits Hommes-Eléphants	3a1.1 Evaluer le statut des CHE dans les principales zones connues (Binder Léré, Chari, Lac Tchad, Dembo, Kamkel) et identifier les interventions prioritaires et appropriées	Consultants Ateliers	1	DCFAP CNPE ONG	Rapports d'indentification et d'évaluation disponibles	PP CH3 3 ans : \$6,617,823 5 ans : \$10,300,916	X	X	
	3a1.2 Identifier et évaluer les CHE potentiels ou existants dans les autres zones de l'aire de répartition des éléphants et en déterminer les interventions appropriées.	Consultant Workshops	3	DCFAP CNPE ONG	Nombre des zones évaluées et des interventions identifiées	PPCH3 See above		X	X
	3a1.4 Collecter et analyser les données et générer des rapports standardisés	Consultant	2	DCFAP CNPE ONG	Nombre des rapports et des cartes produits	PPCH3 (Voir ci-dessus)	X	X	X
3a2: Suivi des CHE	3a2.1 Développer, formaliser et régulièrement appliquer les procédures standards d'évaluation et d'atténuation des CHE et de Contrôle des Animaux à Problèmes (CAP)	Consultants Réunions Ateliers	1	DCFAP CNPE ONG	Formulaires et rapports de collecte des données harmonisés et validés par tous les acteurs. Formulaires appliqués sur le terrain et rapports régulièrement produits.	PPCH3 (Voir ci-dessus)	X	X	X
	3a2. 2 Centraliser, standardiser et harmoniser la collecte des données et le système de rapportage aux moyens des protocoles claires exécutés sur le terrain par des agents bien formés.	Consultants Réunions Ateliers	1	DCFAP CNPE ONG	Textes d'application disponibles	PPCH3 (Voir ci-dessus)	X		
	3a2.3 Créer une base centrale des données sur les CHE et le CAP	Consultants Réunions Ateliers	1	DCFAP Organismes de Conservation	La base Centrale est disponible dans les archives du CNPE	PPCH3 (Voir ci-dessus)	X	X	X

Cible 3b : La capacité nationale d'atténuation des CHE est améliorée

Actions	Activités	Méthodes	Priorités	Responsabilités	Vérification	Financement (\$US)	Chronogramme
---------	-----------	----------	-----------	-----------------	--------------	--------------------	--------------

					(Progrès)		Y1	Y2	Y3
3b1 Renforcer les capacités des services nationaux de la faune et des communautés locales pour atténuer les CHE	3b1.1 développer et mettre en œuvre pour les agents de l'Etat et des communautés locales dans les régions affectées, des programmes de formation et d'équipement en matière d'atténuation des CHE.	Consultants Equipements Infrastructures Réunions Ateliers	2	DCFAP CNPE ONG	Nombre des personnes formés of people Nature et quantité des équipements fournis	PPCH3 (Voir ci-dessus)	X	X	X
	3b1.2 Inciter et soutenir les initiatives communautaires de gestion des CHE.	Consultants Equipements Infrastructures Personnel	1	DCFAP CNPE ONG	Nombre des projets des associations locales et des ONG évalués, approuvés et soumis aux donateurs	PPCH3 (Voir ci-dessus)	X	X	X
Cible 3b2: CHE réduit de 75 % avec zéro pertes en vies humaines d'ici 2026 HEC									
Actions	Activités	Méthodes	Priorités	Responsabilités	Vérification (Progrès)	Financement (\$US)	Chronogramme		
							Y1	Y2	Y3
3b2. Un Plan National d'Atténuation des CHE est élaboré et effectivement mis en œuvre	3b2.1 Formuler un Plan National d'Atténuation des CHE (PNACHE	Consultants Réunions Ateliers		ME DCFAP ONG	Document du PNACHE produit et partagé	PPCH3 (Voir ci-dessus)	X	X	X
	3b2.2 Mettre en œuvre des interventions appropriées identifiées (plans concertés d'utilisation des terres, réouvertures des couloirs de migration, clôtures, translocations) à travers un processus de prise des décisions, accepté par tous les acteurs.	Projets et programmes		ME DCFAP ONG	Nombre des interventions acceptées et mise en œuvre	PPCH3 (Voir ci-dessus)	X	X	X
	3b2.3 Impliquer à tous les niveaux, les communautés locales, les citoyens et les ONG dans la gestion des CHE	Projets et programmes		ME DCFAP ONG	Nombre des communautés, des personnes et des ONG impliquées.	PPCH3 (Voir ci-dessus)	X	X	X
Objectif 3 du PANE: Total Financement Requis (US \$)						\$6,617,823			
Propositions de Projets : Total Financement Requis pour 3 ans (US\$)*						\$6,617,823			

*Voir PMR&B

Objectif 4 : La sensibilisation des communautés locales et des acteurs clés de la conservation des éléphants, est améliorée de façon significative d'ici à 2027

Cible 4a: La sensibilisation a la conservation des éléphants s'est considérablement améliorée d'ici 2024

Actions	Activités	Méthodes	Priorités	Responsabilités	Vérfications (Progrès)	Financement (\$US)	Chronogramme		
							Y1	Y2	Y1
4a1. Sensibilisation des Principales Parties Prenantes *.	4a1.1 Consolider et disséminer des informations fiables sur la conservation et la gestion de l'éléphant aux communautés locales et aux audiences scientifiques et politiques.	Consultations Réunions Emissions TV et Radio	2	ME DCFAP CNPE ONG	Information disséminée, Rapports disponibles	\$146,500	X	X	X
	4a1.2 Développer et appliquer des programmes de sensibilisation visant les écoles, les communautés locales, les décideurs politiques, les ONG, les secteurs commerciaux etc.	Consultations Réunions Emissions TV et Radio	2	ME DCFAP CNPE ONG	Nombre des programmes consolidés et disséminés, rapports	\$183,000	X	X	X
	4a1.3 Développer et appliquer une stratégie de communication pour partager et rendre compte des décisions prises et des actions de gestion engagées.	Consultations Réunions Emissions TV et Radio	2	ME DCFAP CNPE ONG	Document de Stratégie de Communication disponible et rapport de d'exécution produits.	\$120,000	X	X	X
	4a1.4 Renforcer les capacités nécessaires pour appliquer cette stratégie.	Consultant Training Equipment	1	ME DCFAP CNPE	Nombre des personnes formés, équipements fournis.	\$233,515	X	X	X

Cible 4b. l'utilisation des NTIC et des medias sociaux pour la conservation des éléphants est améliorée d'ici 2021

Actions	Activités	Méthodes	Priorités	Responsabilités	Vérfications (Progress)	Financement (\$US)	Chronogramme		
							Y1	Y2	Y1
4b1. Use of NTIC	4b1.1 Promotion des appels téléphoniques gratuits	Publicités Emissions	1	ME DCFAP CNPE ONG	Nombre des numéros de téléphones gratuits actifs	\$19,000	X	X	X
	4b1.2 Implication des compagnies de téléphonies mobiles aux campagnes de sensibilisation pour la conservation des éléphants	Lobbying	2	ME DCFAP CNPE ONG s	Nombre des compagnies de téléphonies mobiles impliquées.	\$2,000	X	X	X

	4b1.3 Promotion d'un journal d'information sur la conservation des éléphants (biannuel).	Publications Articles	3	ME DCFAP CNPE ONG	Publication régulière d'un journal d'information sur les éléphants.	\$30,000	X	X	X
4b2: Use of socio-media	4b2.1 Développement du site web du CNPE	Consultant	3	ME DCFAP CNPE ONG	Un site web actif	\$25,000	X		
	4b2.2 Publication des articles pertinents sur la conservation des éléphants dans les journaux et les medias	Publication des Articles	3	ME DCFAP CNPE ONG	Publication régulière des articles	\$5,000	X	X	X
Objectif 4 du PANE : Total Financement Requis (US \$)						\$764,015	X	X	X
Budget Requis Restant (US\$)						\$764,015			

- Note: Each project proposal referring to objectives other than objective 4 contains significant budget allocations for awareness programs.

Objectif 5 : La connaissance et le suivi des populations d'éléphants sont améliorées d'ici 2023

Cible 5a. Le statut des populations d'éléphants du Tchad et celui de leurs habitats, sont déterminés et surveillés d'ici 2023

Actions	Activités	Méthodes	Priorités	Responsabilités	Vérfications (Progrès)	Financement (\$US)	Chronogramme		
							Y1	Y2	Y3
5a1. Inventaires et suivis réguliers des populations d'éléphants du Tchad.	5a1.1 Effectuer des dénombrements aériens des principales populations d'éléphants tous les 2 à 4 ans et lorsque les dénombrements aériens ne sont pas possibles, faire des estimations sur la base des recensements au sols de manières directes ou indirectes.	Inventaires aériens Dénombrements au sols	1	DCFAP ONG	Rapports des comptages produits et partagés	\$112,600	X		X
	5a1.2 Faire des tests de système SMAT, dans les principales aires protégées (Sena-Oura, Binder-Léré, Zakouma) tous les deux (02) ans.	Suivi	2	DCFAP ONG	Nombre du personnel formé	\$12,000	X	X	X
	5a1.3 Standardiser le suivi de la majorité des éléphants et le rapportage y afférent pour tout le pays.	Suivi	1	DCFAP ONG	Rapports annuels de la mortalité produits et circulés.	(Voir ci-dessus)	X	X	X
5a2. Evaluer l'état des habitats, des corridors et des couloirs de migration des éléphants.	5a2.1 Evaluer et surveiller la fragmentation et les changements d'habitats de façon à la fois nationale et transnationale	Suivi	1	DCFAP, CNPE ONG	Cartes et rapports produits	(Voir ci-dessus)	X	X	X
	5a2.2 Identifier les zones critiques et y mesurer les taux d'empiétement humain	Suivi	1	DCFAP, CNPE ONG	Nombre des zones critiques identifiées; Cartes d'utilisation des terres disponibles	\$20,000	X	X	X
	5a2.3 Etendre l'étude des déplacements des éléphants dans toutes les zones identifiées et déterminer les besoins, la faisabilité et la nécessité des corridors.	Suivi	2	DCFAP, CNPE ONG	Nombre des éléphants bagués; Rapports assortis des cartes disponibles	\$280,000	X	X	X

	5a2.4 Identifier les besoins de la recherche et de compléments d'information critiques	Suivi	2	DCFAP, CNPE ONG	Rapports assortis des documents afférents.	\$42,000	X	X	X
Cible 5b : Un mécanisme d'acquisition et de diffusion d'informations pour la gestion des éléphants, est mis au point et effectivement mis en œuvre d'ici 2027									
Actions	Activités	Méthodes	Priorités	Responsabilités	Vérfications (Progress)	Financements (\$US)	Chronogramme		
							Y1	Y2	Y3
5b1. Utilisation des connaissances indigènes/traditionnelles	5b1.1 inventaires et documentations des valeurs traditionnelles des éléphants	Consultation	3	ME, MIN. RECHERCHE	Survey reports	\$8,000	X	X	X
	5b1.2 Incorporation des croyances et pratiques traditionnelles dans la conservation et la gestion des éléphants.	Conservation Management	3	ME MIN. RECHERCHE	Nombre des projets de gestion des éléphants intégrant les connaissances traditionnelles	Non Evalué	X	X	X
5b2- Utilisation des résultats de la Recherche Scientifique	5b2.1 Développer et mettre en place une base centrale des données au CNPE qui intégrera toutes les données pertinentes pour la connaissance et la gestion des éléphants.	Consultants Gestion d'une base des données	1	ME MIN. RECHERCHE	Base de données nationale sur les éléphants	Non Evalué	X	X	X
	5b2.2 Coordonner les efforts de recherche, compiler et diffuser les résultats de la recherche	Recherche scientifique et publications de ses résultats	2	ME MIN. RECHERCHE	Nombre d'articles scientifiques publiés	Non Evalué	X	X	X
	5b2.3 Etablir des forums d'échange d'informations entre et parmi les parties prenantes pour améliorer la conservation et la gestion des éléphants.	Information et communications scientifiques	2	ME MIN. RECHERCHE	Nombre des forums scientifiques	Non Evalué	X	X	X
Objectif 5 du PANE: Total Financement Requis (US \$)						\$474,600			
Budget Requis Restant (US\$)						\$474,600			

Objectif 6 : L'application de la loi est renforcée grâce à une meilleure coopération aux niveaux national et international, d'ici 2021									
Cible 6a1: Les groupes de Travail intersectoriels sur l'application de la loi, sont établis au niveau national et international, d'ici 2021									
Actions	Activités	Méthodes	Priorités ⁸	Responsabilités	Vérfications (Progress)	Financements (\$US)	Chronogramme		
							Y1	Y2	Y3
6a1. Renforcement de la coopération au niveau national	6a1.1 Mettre en place et opérationnaliser un groupe de travail intersectoriel chargé des renseignements et de la riposte rapide au niveau national impliquant des agents d'autres services chargés de l'application de la loi.	Consultant Réunions Ateliers Personnel Equipements Logistique Infrastructures	1	ME et autres Min.	Rapports d'opérations	\$249,870	X	X	X
	6a1.2 Etablir une base des données inclusives sur la criminalité faunique assortie d'un mécanisme d'enregistrement des statistiques y afférentes	Consultant Réunions Ateliers Personnel Equipements Logistique Infrastructures	1	ME. autres Min. et Partenaires de la Conservation	Base des données opérationnelle	\$80,316	X		
	6a1.3 Former toutes les forces de l'ordre (fonctionnaires de la taskforce) aux techniques d'investigations judiciaires et policières	Consultants Réunions	1	ME. autres Min. et Partenaires de la Conservation	TDR er rapports de formation disponibles	\$80,316	X		
	6a1.4 Développer des protocoles pour la diffusion/partage des données à la fois au sein et entre les agences et les secteurs concernés	Consultants Réunions	1	ME. autres Min. et Partenaires de la Conservation	Nombre des agents recrutés, Personnel technique et communautaire en place	Non évalué	X	X	X
6a2. Renforcement de la coopération au niveau international	6a2.1 Améliorer la communication et la collaboration avec les autorités en charge de la faune des pays voisins et de la région	Consultation Workshop	1	ME DCFAP	Rapports disponibles	\$53,544	X	X	X
	6a2.2 Créer un groupe de travail commun sur les renseignements et établir les liens avec les pays voisins	Consultant Meetings	1	ME DCFAP	Acte de création et rapports d'activités disponibles.	\$220,000	X		

⁸ 1 to 5, with 1 the highest

	6a2.3 Améliorer la communication et la collaboration avec les autorités responsables de la faune, les ONG et les autres parties prenantes concernées à l'échelle mondiale	Consultations Meetings Personnel Logistique Equipment Infrastructure	1	DCFAP Communautés ONG	Rapports disponibles	\$22,000	X	X	X	
	6a2.4 Participer à des réseaux bilatéraux, régionaux et internationaux d'application de la loi sur la protection des espèces sauvages.	Consultation	2	ME DCFAP	Rapports disponibles	\$78,000		X		
	Objectif 6 du PANE: Total Financement Requis (US \$)						\$784,046			
	Budget Requis Restant (US\$)						\$784,046			

Objective 7: Améliorer la collaboration avec les communautés locales

Cible 7a. Un modèle multi-usage des terres initié et développé d'ici à 2023

Action	Activités	Méthodes	Priorités	Responsabilités	Vérfications (Progrès)	Financement (\$US)	Chronogramme		
							Y1	Y3	Y3
7a1 renforcement de la conservation des éléphants par l'adoption d'un modèle de gestion concerté. Proposition de Projet CH4 Titre: Promotion des Conservatoires Communautaires et Privées des Eléphants (PCCPE).	7a1.1 Elaborer des plans d'utilisation des terres de toute zone faisant partie du domaine vital d'une population distincte d'éléphants.	Consultants Réunions Ateliers Logistique Equipement	1	ME, Min. Aménagement du Territoire, DCFAP, PTF ONG	TDR, Rapports et documents du Plan d'utilisation des terres disponibles	PP CH4 3 ans : \$8,514,580 5 ans \$12,232,701	X	X	X
	7a1.2 Sensibiliser tous les acteurs concernés par la conservation des éléphants (voir objectif 4-prerequis)	Consultant Réunions Ateliers Medias	2	ME, DCFAP, PTF, ONG et autres acteurs	TDR, Rapports des Campagnes de sensibilisation disponibles	PPCH4 (voir ci-dessus)	X	X	X
	7a1.3 Etablir des comites de gestion pour toutes les aires protégées contenant des éléphants.	Consultants Réunions Ateliers Décrets/Arrêtés/ Décisions	2	ME, DCFAP, PTF, ONG et autres acteurs	TDR, Arrêtés/Décisions disponibles	PPCH4 (voir ci-dessus)	X	X	X
	7a1.4 Assurer une atténuation active des CHE (voir Objectif 3)	Consultants Réunions Atelier Personnel Logistique Equipement Infrastructures	3	ME, DCFAP, PTF, ONG et autres acteurs	Rapports disponibles	PPCH4 (voir ci-dessus)	X	X	X
	7a1.5 Intégrer toutes les questions de conservation des éléphants dans les politiques de développement sectoriel, y compris celles des territoires concernés	Consultants Réunions Ateliers Décrets/Arrêtés/ Décisions		ME, Autres Min., PTF, ONG et autres acteurs	Documents de Planification disponibles				
	7a1.6 Evaluer et examiner les régimes de compensation et les procédures normalisées y afférentes.	Consultants Réunions Ateliers	2	ME, DCFAP, PTF, ONG et autres acteurs	Rapports d'évaluations disponibles	PPCH4 (voir ci-dessus)	X		

	7a1.7 Evaluer d'autres approches viables telles que les systèmes d'assurance contre les risques environnementaux et les systèmes de compensation pour les conservatoires communautaires	Consultant Réunions Ateliers	3	DCFAP, PTF, Agences de Développement, Acteurs concernés	Rapports d'évaluation disponibles	PPCH4 (voir ci-dessus)	X	X	
--	---	------------------------------------	---	---	-----------------------------------	---------------------------	---	---	--

Cible 7b: La conservation communautaire et privée des éléphants est renforcée d'ici 2023

Actions	Activités	Méthodes	Priorités	Responsabilités	Vérfications (Progress)	Financement (\$US)	Chronogramme		
							Y1	Y3	Y3
7b1: Promotion des conservatoires communautaires basés sur l'écotourisme	7b1.1 identifier les régimes fonciers existants, les entités de gouvernance foncière et les principaux leaders dans les zones de dispersion des éléphants.	Consultant Meetings	1	DCFAP, Acteurs concernés Ministères concernés	Listes des Acteurs Impliqués, Rapports et Cartes Disponibles, Base des Données Développée et Fonctionnelle	PPCH4 (voir ci-dessus)	X		
	7b1.2 Soutenir la création des entités communautaires de conservation (conservatoires) dans des zones de distribution des éléphants en dehors des aires protégées (zones tampons, corridors et autres zones désignées)	Consultants Réunions Atelier Financement	2	ME, Min. Am. territoire, DCFAP, Acteurs concernés/ PTF, Communautés Locales.	Nombre des entités locales créées et fonctionnelles.	PPCH4 See above	X	X	X
	7b1.3 Elaborer des plans de gestion et des budgets pour les entités de conservation communautaires, en veillant à la conformité avec les différents plans d'utilisation des terres	Consultant Meeting Workshop	1	DCFAP, Min. Am. Territ., Acteurs concernés, PTF, Communautés Locales.	Nombre des Plans de Gestion et des Budgets développés.	PPCH4 (voir ci-dessus)	X	X	
	7b1.4 Etablir des accords avec les investisseurs, les bailleurs de fonds et les ONG de conservation pour des soutiens en matière de gestion, de gouvernance, d'itinéraires techniques et de financement des conservatoires communautaires des éléphants.	Consultant Meeting Workshop F	2	DCFAP, Min. Am. Territ. Min. Fin., , Acteurs concernés : PTF ; Communautés Locales	Nombre des Accords signés et exécutés	PPCH4 (voir ci-dessus)	X	X	X
	7b1.5 Former des entités de gestion communautaires en matière de sécurité, suivi, collectes des fonds, gestion des pâturages, comptabilité, gouvernance	Consultant Meeting Workshop	3	DCFAP, Min. Int., Acteur Concernés, PTF, Communautés Locales	Nombre des cours de Formation Nombre des Personnes	PPCH4 (voir ci-dessus)	X	X	X

	etc.				Formées				
	7b1.6 Identifier les sites pour le développement de l'écotourisme communautaire.	Consultant Meeting Workshop	2	DCFAP, Min. Int., Acteur Concernés, PTF, Communautés Locales	Nombre des sites identifiés et des apports sur les Potentiels d'exploitation disponibles.	PPCH4 (voir ci-dessus)	X		
	7b1.7 Evaluer le potentiel touristique, en tant qu'exigence pour une croissance du secteur et des capacités existantes.	Consultant Meeting Workshop	2	ME, Min. Tourisme, DCFAP, Office Tchadien du Tourisme, Acteurs Concernés/ PTF/ Communautés Locales	Nombre des Rapports d'Evaluation Disponibles	PPCH4 (voir ci-dessus)	X		
7b2: Promotion des conservatoires communautaires basés sur l'écotourisme	7b2.1 Comprendre et soutenir la mise en œuvre d'entreprises viables et compatibles avec la conservatoire	Consultant Meeting Workshop	2	ME, Min. Tourisme, DCFAP, Office Tchadien du Tourisme, Acteurs Concernés/ PTF/ Communautés Locales	Nombre des Zones et des Projets évalués	PPCH4 (voir ci-dessus)	X	X	
	7b2.2 Evaluer la viabilité des éléphants dans les concessions pétrolières et le soutien à la conservation des éléphants par les compagnies pétrolières.	Consultants Réunions Ateliers	3	DBCFAF, Acteurs Concernés/PTF, Compagnies Pétrolières au Tchad	Nombre des concessions pétrolières évaluées	PPCH4 (voir ci-dessus)	X		
	NEAP Objectif 7 du PANE: Total Financement Requis (US \$)						\$8,514,580		
Propositions de Projets : Total Financement requis pour trois (03) ans (US\$)*						\$8,514,580			

*See RMP&B

Objectif 8 : Le Plan d'Action National pour l'Eléphant (PANE) est effectivement mis en œuvre d'ici à 2027									
Cible 8a. Un cadre de gestion bien coordonné pour soutenir les décideurs et les parties prenantes, est effectivement mis en œuvre d'ici 2020									
Action	Activités	Méthodes	Priorités	Responsabilités	Vérfications (Progrès)	Financement (\$US)	Chronogramme		
							Y1	Y2	Y3
8a1 Conception et exécution d'un cadre de gouvernance et d'un plan de mise en œuvre du PANE Proposition de Projet CH5 Titre: Appui à la Coordination et la Gestion du PANE (PACG-PANE)	8a1.1 Etablir et faire fonctionner une Equipe Centrale, des Equipes Régionales et des Equipes Locales de Gestion des Eléphants (ECGE, ERGE et ELGE) à partir des TDT négociés et acceptés	TDR/Actes/Décrets	1	ME DCFAP ONG	Actes de création disponibles, TDR disponibles, Rapports d'Activités disponibles	PP CH5 3 ans : \$1,723,572 5 ans: \$2,590,623	X		
	8a1.2 Coordonner et produire des rapports annuels sur le statut des éléphants au Tchad	Rédaction	1	DCFAP CNPE	Rapport produit et diffusé aux partenaires	PPCH5 (voir ci-dessus)	X	X	X
	8a1.3 coordonner et produire des rapports annuels sur le statut des éléphants	Coordination	3	DCFAP CNPE	Propositions et rapports examinés par l'ECGE et diffusés aux parties prenantes concernées	PPCH5 (voir ci-dessus)	X	X	X
	8a1.4 Coordonner la production des rapports d'appui technique transparents et ciblés aux donateurs et aux parties prenantes sur la mise en œuvre de toutes les composantes du PANE	Communication	4	DCFAP, CNPE	Rapports produits et partagés	PPCH5 (voir ci-dessus)	X	X	X
	8a1.5 Suivre et actualiser régulièrement le PANE	Consultation	4	DCFAP	Document du PANE actualisé disponible	PPCH5 (voir ci-dessus)	X	X	X
8a2 Développement et mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des ressources et d'un plan d'investissement	8a2.1 Identifier et développer un ensemble de projets prioritaires du PANE	Consultants Réunions Ateliers	1	DCFAP, ECGE, ONG COMMUNITIES PRIVATES	Nombre des Projets élaborés Documents des Projets produits et partagés	PPCH5 (voir ci-dessus)	X	X	X
	8a2.2 Identifier dans le Pays les opportunités de subventions et de financement	Consultants Réunions Ateliers	1	DCFAP, ECGE, ONG COMMUNITIES PRIVATES	Nombre d'opportunités identifiées Accords et Protocoles disponibles	NE			

	8a2.3 Elaborer des Plans de Travail Annuels (PTA) pour la mise en œuvre du PANE au début de chaque exercice financier (y compris les budgets, les actions et les responsabilités) et les faire examiner et adopter par l'ECGE	Consultants Réunions Ateliers	1	ME, DCFAP, ECGE	Plan de travail annuel comprenant le budget produit et distribué au cadre de prise de décisions et aux donateurs	NE			
	8a2.4 S'assurer que le financement requis pour toutes les activités essentielles est disponibles dès le début de l'année financière	Réunions	1	ME DCFAP, ECGE ONG COMMUNITIES PRIVATES	Accords de Financement disponibles	PPCH5 Voir Ci-dessus	X	X	X
	8a2.5 Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de Communication et d'information sur le PANE	Consultants Réunions	2	ME DCFAP ALL NGO	Stratégie de communication disponible et est mise en œuvre	PPCH5 Voir ci-dessus			
	8a2.6 Assurer une liaison étroite avec tous les acteurs du PANE	Réunions Communication	2	ME DCFAP ALL NGO	Nombre d'Acteurs Connectés au ME Rapports disponibles	NE			

cible 8b : La conservation des éléphants est intégrée dans la planification multisectorielle d'ici 2022

Actions	Activités	Méthodes	Priorités	Responsabilités	Vérfications (Progrès)	Financement (\$US)	Chronogramme		
							Y1	Y2	Y3
8b1: Intégration des besoins de conservation des éléphants dans les priorités des autres secteurs et dans les agendas nationaux	8b1.1 Coordonner les échanges des informations techniques et politiques au sein et entre les secteurs/acteurs (des communautés locales aux décideurs à un haut niveau)	Consultants Réunions Ateliers	2	ME, DCFAP	Reports disponibles	PPCH5 (Voir ci-dessus)	X	X	
	8b1.2 faciliter les échanges pour promouvoir le développement et la planification de l'utilisation des terres en rapport avec la conservation et la gestion des éléphants.	Consultants Réunions Ateliers Médias	3	ME, DCFAP, Min. Int, Acteurs concernés/ PTF, Communautés locales	Nombre et nature des échanges Rapports disponibles	PPCH5 (Voir ci-dessus)	X	X	X
	8b1.3 Organiser des réunions intersectorielles (y compris des décideurs au haut niveau) sur la conservation et la gestion des éléphants.	Consultants Réunions Ateliers Médias	4	ME, DCFAP, PTF, ONG	Rapports des réunions disponibles	PPCH5 (Voir ci-dessus)	X	X	X

	8b1.4 Etablir des accords bi-sectoriels ou multisectoriels pour soutenir la gestion des différentes zones, en particulier dans les zones tampons et les corridors.	Consultants Réunions Ateliers Médias	3	ME, DCFAP, Min. Int, Acteurs concernés/ PTF, Communautés locales	Protocoles et Accords disponibles	PPCH5 (Voir ci-dessus)	X	X	
	8b1.5 Veiller à ce que toutes les questions de conservation des éléphants soient fermement intégrées dans les politiques de développement sectoriel, y compris celles des territoires concernés.	Consultants Réunions Ateliers Médias	2	ME, DCFAP, Min. Int, Acteurs concernés/ PTF, Communautés locales	Rapports disponibles	PPCH5 (Voir ci-dessus)	X	X	X
NObjectif 8 du PANE : Total Financemnt Requis (US \$)						\$1,723,572			
Propositions de Projets : Total Financement Requis pour trois (03) ans (US\$)*						\$1,723,572			
Objectif 1 du PANE du Tchad: Total Financement Requis						\$26,107,048			
Objectif 2 du PANE du Tchad: Total Financement Requis						\$ 276,400			
Objectif 3 du PANE du Tchad: Total Financement Requis						\$ 6,617,823			
Objectif 4 du PANE du Tchad: Total Financement Requis						\$ 764,015			
Objectif 5 du PANE du Tchad: Total Financement Requis						\$ 474,600			
Objectif 6 du PANE du Tchad: Total Financement Requis						\$ 784,046			
Objectif 7 du PANE du Tchad: Total Financement Requis						\$ 8,514,580			
Objectif 8 du PANE du Tchad: Total Financement Requis						\$ 1,723,572			
PANE du Tchad - Total Financement Requis (8 Objectifs, 3 ans)						\$45,262,084			

ANNEXE 7: Plan de Mobilisation des Ressources & Budget [Moyen & Long Termes]

PANE TCHAD – Plan de Mobilisation des Ressources et Budget (Moyen Termes : 3 ans)										
Activités	Numéro/Nom du Projet	Cibles(s)	Actions	Principaux Partenaires	Source de Financement	Budget US\$ (Années)			Total 3 ans	Ecart
						1	2	3		
Objectif 1: l'abattage illégal des éléphants et le commerce illicite de leurs produits, sont réduits à des niveaux acceptables d'ici 2023										
Activités										
1a1.2 – 1a2.7	Proposition de Projet CH1 : Renforcement du Dispositif National de Lutte Anti-Braconnage.	1.a: La Proportion des Eléphants Tués (PIKE) < 0.5 d'ici à 2023	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1a1: Renforcement du Centre National de Protection des Eléphants (CNPE) ▪ 1a2: Intensification sur le Terrain des Patrouilles de Lutte Anti-braconnages 	CGFF DCFAP	Externe	15,638,064	2,664,479	2,664,479	20,967,022	20,967,022
1b1.1 – 1b3.3	Proposition de Projet CH2: Soutien au Mécanisme National de Gestion du Stock d'Ivoire	1.b: Le commerce illégal de l'ivoire est réduit à un niveau acceptable d'ici à 2026.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1b1: Renforcement de l'application de la loi ▪ 1b2: Gestion et suivi-évaluation du Stock National d'Ivoire ▪ 1b3: Fermeture des marchés domestiques d'ivoire et interdiction des détentions privées d'ivoire 	CNPE	Externe	1,518,362	1,224,532	1,224,532	3,967,426	3,967,426
#						00.00	00.00	00.00	00.00	00.00
Objectif 1: Total 3 ans						17,156,426	3,889,011	3,889,011	24,934,448	24,934,448
Objective 2: Les habitats sont maintenus et dans la mesure du possible restaurés et la connectivité est améliorée pour au moins une population d'éléphants d'ici à 2027										
Activités										
#						00.00	00.00	00.00	00.00	00.00
Objective 2: Total						00.00	00.00	00.00	00.00	00.00
Objectif 3: Les Conflits Hommes-Eléphants sont réduits à un niveau acceptable avec zéro perte des vies humaines d'ici à 2027										
Activités										
3a1.1 – 3b2.3	Proposition de Projet CH3 : Renforcement du Système National de Gestion des Conflits Hommes-éléphants	3a : Le statut des CHE est revu, documenté	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 3a1: revue du statut des CHE ▪ 3a2: Suivi des CHE ▪ 3b1: Renforcement des capacités des services nationaux de la faune et des communautés 	DCFAP CGFF CNPE	Externe	2,934,730	1,841,546	1,841,547	6,617,823	6,617,823

		et suivi. 3b: Les CHE sont réduits à un niveau acceptable avec zéro perte de vies humaines d'ici à 2026	locales pour l'atténuation des CHE ▪ 3b2: Développement et exécution d'un Plan National de Gestion des CHE							
#						00.00	00.00	00.00	00.00	00.00
Objectif 3: Total 3 ans						2,934,730	1,841,546	1,841,547	6,617,823	6,617,823
Objectif 4 : La sensibilisation des communautés locales et des acteurs clés de la conservation des éléphants, est améliorée de façon significative d'ici à 2027										
Activités										
#						00.00	00.00	00.00	00.00	00.00
Objectif 4: Total						00.00	00.00	00.00	00.00	00.00
Objectif 5 : La connaissance et le suivi des populations d'éléphants sont améliorées d'ici 2023										
Activité										
#						00.00	00.00	00.00	00.00	00.00
Objective 5: Total						00.00	00.00	00.00	00.00	00.00
Objective 6: L'application de la loi est renforcée grâce à une meilleure coopération aux niveaux national et international, d'ici 2021										
Activités										
#						00.00	00.00	00.00	00.00	00.00
Objective 6: Total						00.00	00.00	00.00	00.00	00.00
Objective 7: La conservation communautaire et privée des éléphants est renforcée d'ici 2023										
Activités										
7a1.1 – 7b2.2	<u>Proposition de Projet CH4 : Promotion des</u>	7a. Un modèle multi-	▪ 7a1: Renforcement de la conservation des éléphants par l'adoption d'un modèle de	DCFAP CGFF	Externe	3,805,008	2,354,786	2,354,786	8,514,580	8,514,580

	Conservatoires Communautaires et Privés des Eléphants	usages des terres est initié et développé d'ici à 2023. 7b: La conservation communautaire et privée des éléphants est renforcée d'ici 2023.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ gestion concertée. ▪ 7b1: Promotion des conservatoires communautaires basés sur l'écotourisme ▪ 7b2: Promotion des conservatoires privés 							
#		▪	▪			00.00	00.00	00.00	00.00	00.00
#		▪	▪			00.00	00.00	00.00	00.00	00.00
Objectif 7: Total 3 ans						3,805,008	2,354,786	2,354,786	8,514,580	8,514,580
Objective 8: Le Plan d'Action National pour l'Eléphant (PANE) est effectivement mis en œuvre d'ici à 2027										
Activités										
8a1.1 – 8b1.5	Proposition de Projet CH5: Appui a la Coordination et la Gestion de la Mise en Œuvre du PANE	8a: Un cadre de gestion bien coordonné pour soutenir les décideurs et les parties prenantes, est effectivement mis en œuvre d'ici 2020 8b: La conservation des éléphants est intégrée dans la planification	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 8a1: Conception et exécution d'un cadre de gouvernance et d'un plan de mise en œuvre du PANE ▪ 8a2: Développement et mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des ressources et d'un plan des investissements ▪ 8b1: Intégration des besoins de conservation des éléphants dans les priorités des autres secteurs et dans les agendas nationaux 	DCFAP CGFF	Externe	678,041	522,766	522,765	1,723,572	1,723,572

		n multisectorielle d'ici 2022.								
#						00.00	00.00	00.00	00.00	00.00
Objectif 8 : Total 3 ans						678,041	522,766	522,765	1,723,572	1,723,572
Budget Total du PANE Tchad, Propositions de Projets pour trois (03) ans :						24,574,205	8,608,109	8,608,109	41,790,423	41,790,423
PANE TCHAD – Plan de Mobilisation des Ressources et Budget (Long Terme : 5 ans)										
Activités	Numéro/Nom du Projet	Cibles(s)	Actions	Principale Institution/	Source de Financement	Budget US\$ (An)			Total 5ans	Déficit
						1	3	5		
Objectif 1 : L'abattage illégal des éléphants et le commerce illicite de leurs produits, sont réduits à des niveaux acceptables d'ici 2023										
Activités										
1a1.2 – 1a2.7	Proposition de Projet CH1 : Renforcement du Dispositif National de Lutte Anti-Braconnage.	1.a: La Proportion des Eléphants Illégalement Tués (PIKE) < 0.5 d'ici à 2023	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1a1: Renforcement du Centre National de Protection des Eléphants (CNPE) 1a2: Intensification sur le Terrain des Patrouilles de Lutte Anti-braconnages 	CGFF DCFAP	Externe	15,638,064	5,328,958	6,345,546	27,312,568	27,312,568
1b1.1 – 1b3.3	Proposition de Projet CH2 : Soutien au Mécanisme National de Gestion du Stock d'Ivoire	1.b: Le commerce illégal de l'ivoire est réduit à un niveau acceptable d'ici à 2026.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1b1: Renforcement de l'application de la loi ▪ 1b2: Gestion et suivi-évaluation du Stock National d'Ivoire ▪ 1b3: Fermeture des marchés domestiques d'ivoire et interdiction des détentions privées d'ivoire 	CNPE	Externe	1,518,362	2,449,064	1,908,272	5,875,698	5,875,698
#						00.00	00.00	00.00	00.00	00.00
Objectif 1: Total 5 ans						17,156,426	7,778,022	8,253,818	33,188,266	33,188,266
Objective 2: Les habitats sont maintenus et dans la mesure du possible restaurés et la connectivité est améliorée pour au moins une population d'éléphants d'ici à 2027										
Activité										
#						00.00	00.00	00.00	00.00	00.00
Objective 2: Total						00.00	00.00	00.00	00.00	00.00
Objectif 3: Les Conflits Hommes-Eléphants sont réduits à un niveau acceptable avec zéro perte des vies humaines d'ici à 2027										

Activités										
3a1.1 – 3b2.3	Proposition de Projet CH3 : Renforcement du Système National de Gestion des Conflits Hommes-éléphants	3a : Le statut des CHE est revu, documenté et suivi. 3b: Les CHE sont réduits à un niveau acceptable avec zéro perte de vies humaines d'ici à 2026	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 3a1: revue du statut des CHE ▪ 3a2: Suivi des CHE ▪ 3b1: Renforcement des capacités des services nationaux de la faune et des communautés locales pour l'atténuation des CHE ▪ 3b2: Développement et exécution d'un Plan National de Gestion des CHE 	CGFF DCFAP CNPE	External	2,934,730	3,683,093	3,683,093	10,300,916	10,300,916
#						00.00	00.00	00.00	00.00	00.00
Objective 3: Total 5 years						2,934,730	3,683,093	3,683,093	10,300,916	10,300,916
Objectif 4 : La sensibilisation des communautés locales et des acteurs clés de la conservation des éléphants, est améliorée de façon significative d'ici à 2027										
Activités										
#						00.00	00.00	00.00	00.00	00.00
Objective 4: Total						00.00	00.00	00.00	00.00	00.00
Objectif 5 : La connaissance et le suivi des populations d'éléphants sont améliorées d'ici 2023										
Activités										
#						00.00	00.00	00.00	00.00	00.00
Objective 5: Total						00.00	00.00	00.00	00.00	00.00
Objective 6: L'application de la loi est renforcée grâce à une meilleure coopération aux niveaux national et international, d'ici 2021										
Activités										
#						00.00	00.00	00.00	00.00	00.00
Objective 6: Total						00.00	00.00	00.00	00.00	00.00

Objectif 7: La conservation communautaire et privée des éléphants est améliorée d'ici à 2023										
Activités										
7a1.1 – 7b2.2	Proposition de Projet CH4 : Promotion des Conservatoires Communautaires et Privés des Eléphants	7a. Un modèle multi-usages des terres est initié et développé d'ici à 2023. 7b: La conservation communautaire et privée des éléphants est renforcée d'ici 2023.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 7a1: Renforcement de la conservation des éléphants par l'adoption d'un modèle de gestion concertée. ▪ 7b1: Promotion des conservatoires communautaires basés sur l'écotourisme ▪ 7b2: Promotion des conservatoires privés 	DCFAP CGFF	Externe	3,805,008	4,709,572	3,718,121	12,232,701	12,232,701
#						00.00	00.00	00.00	00.00	00.00
#						00.00	00.00	00.00	00.00	00.00
Objective 7: Total 5 years						3,805,008	4,709,572	3,718,121	12,232,701	12,232,701
Objective 8: Le Plan d'Action National pour l'Eléphant est effectivement mis en œuvre d'ici à 2027										
Activités										
8a1.1 – 8b1.5	Proposition de Projet CH5: Appui a la Coordination et la Gestion de la Mise en Œuvre du PANE	8a: Un cadre de gestion bien coordonné pour soutenir les décideurs et les parties prenantes, est effectivement mis en œuvre d'ici 2020	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 8a1: Conception et exécution d'un cadre de gouvernance et d'un plan de mise en œuvre du PANE ▪ 8a2: Développement et mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des ressources et d'un plan des investissements <p>8b1: Intégration des besoins de conservation des éléphants dans les priorités des autres secteurs et dans les agendas nationaux</p>	DCFAP CGFF	Externe	678,041	1,045,531	867,051	2,590,623	2,590,623

		8b: La conservation des éléphants est intégrée dans la planification multisectorielle d'ici 2022.								
#					00.00	00.00	00.00	00.00	00.00	
Objectif 8 : Total 5 ans					678,041	1,045,531	867,051	2,590,623	2,590,623	
Budget Total du PANE Tchad, Propositions de Projets pour cinq (05) ans					24,574,205	17,216,218	16,522,083	58,312,506	58,312,506	